

# **Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ?**

**Éditeurs scientifiques**

**Francis Kahn, Dominique Lecourt, Anne-Marie Moulin**

## **Mise au point des textes**

IRD : Marie-Christine Rebourcet, chargée de mission CCDE,  
Véronique Mathivet, coordinatrice,  
Corinne Dupuy

Remerciements au Ministère des Affaires Etrangères – Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DgCiD)

**Actes du premier séminaire international  
organisé par le Comité consultatif de déontologie et d'éthique  
de l'Institut de recherche pour le développement**

Paris, Collège de France, 27 mai 2005

**Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ?**

*Editeurs scientifiques*

Francis Kahn, Dominique Lecourt, Anne-Marie Moulin

## Liste des auteurs

Maxime **Banoïn**, professeur à l'université Abdou Moumouni, conseiller à la Présidence de la République pour les questions d'environnement, Niamey, Niger.

Patrice **Bigombé Logo**, directeur du Centre de recherche et d'action pour le développement durable, Afrique centrale (CERAD-GRAPS), université de Yaoundé II, Yaoundé, Cameroun.

Serge **Calabre**, directeur général de l'Institut de recherche pour le développement de 2003 à 2006 (IRD), Paris, France.

Mireille **Delmas-Marty**, professeur d'Études juridiques comparatives et internationalisation du droit au Collège de France, Paris, France.

Marcel **Djama**, anthropologue au Cirad, Montpellier, France.

Ogobara K. **Doumbo**, professeur de parasitologie, directeur du Centre de recherche et de formation sur le paludisme, Bamako, Mali.

Manassé **Esoavelomandroso**, professeur d'histoire à l'université d'Antananarivo, Madagascar.

Francis **Kahn**, ancien représentant de l'IRD à Niamey, Niger et membre du CCDE de l'IRD, France.

Patrick **Lavelle**, directeur de l'UR 137, Biodiversité et fonctionnement des sols, IRD Bondy, France.

Dominique **Lecourt**, professeur de philosophie à l'université Paris VII, président du Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD, Paris, France.

Achille **Massougbodji**, professeur de parasitologie à la faculté des Sciences de la Santé de Cotonou, à l'Institut régional de santé publique de Ouida, chef du service de microbiologie de Cotonou, membre du comité d'éthique de la faculté et membre du comité exécutif de PABIN (initiative panafricaine de bioéthique), Cotonou, République du Bénin.

Anne-Marie **Moulin**, médecin et philosophe, directeur de recherche CNRS au CEDEJ (Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales), Le Caire, Égypte, ancien directeur du département Sociétés et santé à l'IRD, éditeur de *L'Aventure de la vaccination* (Fayard, 1996).

Stanley **Plotkin**, professeur émérite à l'université de Pennsylvanie, conseiller exécutif Sanofi-Pasteur, Doylestown, Etats-Unis, président du comité scientifique de la Fondation Mérieux, France.

Jean-Pierre **Revéret**, directeur du Programme de maîtrise en Sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, Montréal, Canada.

Ignacy **Sachs**, directeur d'études honoraire à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, France.

Herbert Otto **Schubart**, coordinateur brésilien du projet Hydrologie et géochimie du bassin amazonien, Agence nationale des eaux (ANA), Brasilia, Brésil.

François **Simondon**, directeur de l'UR 024, Épidémiologie et prévention, IRD Montpellier, membre du CCDE de l'IRD depuis sa création, France.

Isabelle **Tokpanou**, présidente d'honneur du Forum for African Women Educationalists Cameroon (FAWECAM), membre du Comité d'éthique de l'IRD depuis sa création, Yaoundé, Cameroun.

Sergio **Zorrilla**, professeur de Bioéthique à l'université de Santiago, docteur en Santé publique, philosophe, membre du Comité d'éthique, Santiago, Chili.

## Sommaire

<b>Avant propos</b>	<b>7</b>
<b>Ouverture</b>	<b>8</b>
M. Delmas-Marty	8
S. Calabre	10
D. Lecourt	13
<b>Introduction</b>	<b>15</b>
Progrès techniques, croissance, changement de civilisation... Quelles voies pour le développement ?	15
I. Sachs	
<b>Discussion</b>	<b>22</b>
<b>Médecine : la vaccination</b>	<b>27</b>
Introduction	27
A.M. Moulin	
Quels critères choisir pour les essais cliniques des vaccins ?	34
S. Plotkin	
Légitimité de la recherche et partage des responsabilités	38
F. Simondon	
Médecin et chercheur en Afrique : l'éthique en pratique	41
O. K. Doumbo	
Discussion	46
<b>Environnement : l'homme dans son milieu</b>	<b>55</b>
Introduction	55
F. Kahn	
Réflexion éthique sur l'environnement, les ressources naturelles et le développement	58
J. P. Revéret	
Définir une éthique générale de la recherche pour le développement à partir d'indicateurs mesurables de son fonctionnement et de son efficacité	65
P. Lavelle	
Quel futur pour l'Amazonie ? Réflexions sur les aspects éthiques de la coopération scientifique pour le développement de l'Amazonie brésilienne	68
H. O. R. Schubart	
Nature, pouvoir et bien-être : essai de réflexion sur le mandat social de la recherche pour le développement à partir d'une analyse politique des dynamiques de civilisation de l'Etat forestier au Cameroun	72
P. Bigombé Logo	

Pour un partenariat fécond Nord-Sud dans le cadre d'une recherche pour le développement. Un point de vue de Madagascar M. Esoavelomandroso	75
Discussion	79
<b>Questions transversales : les conflits de valeurs</b>	<b>85</b>
Introduction D. Lecourt	85
Réalités de la recherche au Sud : Quelle liberté pour quels choix ? A. Massougbojji	87
Questions éthiques et pluralisme S. Zorrilla	91
Pour une internationalisation des savoirs : critique et perspectives M. Djama	95
Discussion	102
<b>Point de vue d'un partenaire du Sud. Obligation de réfléchir, obligation d'agir</b> I. Tokpanou	107
<b>Clôture</b> D. Lecourt	<b>112</b>

## Avant propos

Le premier séminaire international du Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE) de l'IRD, *Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ?* s'inscrit dans la mission première du CCDE : aider les chercheurs de l'Institut à mieux penser leurs pratiques, en leur proposant une réflexion sur les conflits de valeurs auxquels les confrontent leurs recherches avec les pays du Sud aux différentes étapes de leurs travaux. Il fait suite aux rencontres organisées en 2003 à Bondy, Dakar et Montpellier, qui avaient montré que la démarche des pays du Nord ne pouvait être appliquée aux pays du Sud sans analyse concrète des réalités culturelles propres à ces pays.

Cette journée a été l'occasion d'engager pour la première fois entre chercheurs de l'IRD, d'autres organismes, d'universités et partenaires du Sud une réflexion interdisciplinaire et interculturelle sur ce que peut être une approche éthique propre à la recherche pour le développement. Elle s'était fixé un double objectif : faire émerger les questions éthiques liées à une recherche capable de donner au terme de « partenariat » tout son sens de partage universel des ressources intellectuelles ; permettre, par une réflexion commune à partir d'études de cas, d'apporter des éléments de réponse à certaines des questions soulevées.

## Ouverture

### Penser un pluralisme « ordonné »

Je remplace d'autant plus volontiers, pour accueillir ce colloque, Jacques Glowinski, administrateur du Collège de France retenu aux États-Unis, que la question abordée me paraît essentielle : “ Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ? ” Cette question est au confluent de deux phénomènes très actuels. D'une part, l'universalisme – ou la recherche d'un universalisme –, d'autre part, la globalisation. Les thèmes du programme sont extrêmement concrets (médecine, vaccination, environnement) et soulèvent en même temps la question des conflits de valeurs (question éthique, philosophique et juridique). Nous sommes heureux d'accueillir cette rencontre sur des thèmes auxquels nous sommes attachés. Je rappelle que le Collège de France, après le grand colloque de 2004 “ Science et conscience européenne ”, a également organisé des colloques sur des thèmes plus spécifiques comme “ L'Homme face au climat ” (réunissant des scientifiques, des économistes, des juristes, des philosophes), ou plus récemment encore “ La mondialisation des normes et des standards et leurs conséquences sur les soins aux malades ”...

Je me limiterai à deux observations. D'une part, en tant que membre du Comité consultatif national d'éthique, je rappellerai deux avis qui intéressent plus particulièrement cette journée. D'abord l'avis n° 41 adopté en 1993<sup>1</sup>, sur la coopération dans le domaine de la recherche biomédicale entre les équipes françaises et les équipes des pays en développement. Cet avis, encore assez général dans le contexte de l'époque, affirmait néanmoins que : “ le sous-développement économique doit être pris en compte comme facteur de vulnérabilité ”. Il proposait de façon très concrète, sur les questions éthiques, un principe de double saisine (instances locales, régionales) et la mise en place d'équipes de recherche conjointes. Déjà, pointait cette idée de partenariat, largement développée ici. Plus récemment, le Comité a rendu en 2003 l'avis n° 78 sur les inégalités dans l'accès aux soins et la participation à la recherche internationale<sup>2</sup>. Cet avis, fortement documenté, part du constat des inégalités et analyse un certain nombre d'obstacles aux changements liés notamment aux insuffisances des infrastructures, à la difficulté du transfert technologique, à la précarité, aux maladies chroniques et, bien sûr, aux spécificités culturelles, toutes questions qui vont être abordées dans ce colloque. Le CCNE recommande de traduire le

---

<sup>1</sup> Cf. [www.ccne-ethique.fr](http://www.ccne-ethique.fr)

<sup>2</sup> *Ibidem*

droit à la santé, principe juridique, par le renforcement de la coopération Nord-Sud et par le partenariat. Il conclut, et c'est un point que je souhaite particulièrement évoquer, en insistant sur la nécessité d'éviter deux illusions : l'illusion souverainiste face à la mondialisation des pratiques (croire qu'il y a une totale autonomie dans le choix des États, alors que bien des pratiques sont déjà globalisées) ; l'illusion d'une autonomie éthique face aux enjeux économiques. Dans le débat éthique, compte tenu des budgets considérables nécessaires à la recherche, il ne faut pas oublier les enjeux économiques sous-jacents. J'ajoute que le Comité consultatif national d'éthique a tenu ses journées annuelles en décembre 2004. L'un des thèmes, " La globalisation : nouveaux champs de réflexion ", incitait à une réflexion sur " universalisme et globalisation ". Chacun de ces concepts conduit à une internationalisation des pratiques, mais selon des logiques qui ne sont pas les mêmes : l'universalisme renvoie aux valeurs non marchandes, à l'idée de partage de sens ; la globalisation, à la diffusion des produits, au domaine marchand. D'un côté, l'esprit de partage, de l'autre, l'esprit de compétition. L'écart de l'un à l'autre peut poser problème.

Enfin, le Comité consultatif national d'éthique a été récemment consulté par le ministère des Affaires étrangères sur l'élaboration de codes de conduite à destination des scientifiques. Un certain nombre de gouvernements doivent se réunir sur ce thème.

Dans ces diverses perspectives, le *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*<sup>3</sup>, que le Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD rend public aujourd'hui, me paraît essentiel et sera fort utile.

Je voudrais en second lieu souligner qu'en tant que juriste je rencontre également ces tensions entre le relatif et l'universel. La difficulté est de construire un universalisme qui ne soit pas synonyme d'uniformité mais conçu de façon pluraliste et néanmoins ordonnée. Cet objectif rejoint, me semble-t-il, les questions qui traversent les trois tables rondes : comment situer la recherche entre éthique universaliste et contextuelle ? En termes de biodiversité, la quête de connaissances doit-elle être considérée indépendamment de la diversité des sociétés et des cultures ? Enfin, à propos des conflits de valeurs, a-t-on le droit d'imposer à d'autres peuples, appartenant à d'autres cultures et ayant d'autres niveaux de développement, des standards admis comme évidents au Nord ?

Ces questions sont difficiles, car les tensions sont particulièrement fortes. Essayer de les résoudre, c'est un peu la quadrature du cercle. La diversité est en quelque sorte ce qui nous est commun ; c'est un constat que nous faisons aussi dans le champ juridique. Or la diversité est extrêmement difficile à intégrer à la pensée et au raisonnement juridiques. Le

---

<sup>3</sup> [www.ird.fr/fr/ccde](http://www.ird.fr/fr/ccde)

1<sup>er</sup> séminaire international – CCDE – 27 mai 2005

Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ?

juriste – surtout dans un pays comme la France – fonde son raisonnement sur l'idée d'unification et de stabilisation suggérée par les codes.

Une conception éthique commune, comme un droit véritablement commun, renvoie un peu à la même recherche : celle d'une normativité commune, voire d'un ordre commun, qui admettrait cependant des différences, qui laisserait place au pluralisme. Comment faire de ce pluralisme "ordonné" davantage qu'une simple formule? Comment en faire une réalité? Sans doute en utilisant des principes généraux communs, sur lesquels on se met progressivement d'accord, mais en les définissant d'une manière suffisamment large pour que ces principes puissent être mis en œuvre à travers des règles techniques qui, elles, peuvent être différentes. On peut ainsi concilier des valeurs communes (autour de ces principes), et une diversité, une "marge nationale d'appréciation", c'est-à-dire un droit à la différence pour les États et pour les peuples, et parfois des vitesses d'adaptation différentes, une "polychronie". Pour relever un tel défi, il faut certainement des comités comme le CCDE, qui prennent en compte les pratiques et évitent les positions de surplomb en offrant la possibilité de tester les réponses. C'est à partir d'une démarche concrète, en quelque sorte "constructiviste", que l'on pourra esquisser des perspectives.

Or telle est très exactement la démarche de ce colloque. C'est pourquoi je me réjouis que ces premières rencontres aient lieu ici et je souhaite plein succès à vos travaux. Croyez que nous suivrons de très près vos travaux, au Collège de France comme au Comité consultatif national d'éthique.

**Mireille Delmas-Marty,**

**Professeur au Collège de France,**

**Chaire « Études juridiques comparatives et internationalisation du droit »**

### **Prendre une nécessaire initiative**

Je remercie le Collège de France d'avoir bien voulu accueillir ce séminaire dans ces locaux chargés de tant d'années de réflexion et de pensée, et dans la tradition desquels s'inscrit ce séminaire par les valeurs dont il est porteur.

En matière de recherche scientifique, il est des domaines dans lesquels les questions d'éthique ont un relief particulier : un exemple frappant, voire dominant, parmi les domaines disciplinaires, est celui de la bioéthique. Bien sûr, de champ disciplinaire en champ disciplinaire, les démarches, les méthodes et les pratiques peuvent susciter des questions

éthiques différentes. Mais elles peuvent aussi être liées aux conséquences des questionnements scientifiques, de la conduite des recherches et de leurs résultats. Alors, il ne paraît pas étonnant que la question posée par ce séminaire identifie *a priori* un espace, celui des régions et des pays en développement. La terminologie en la matière, quelque peu imprécise compte tenu des situations, des structures, des régions et des pays concernés, a fini par se réfugier derrière une autre catégorie générique : le Sud.

Dans l'intitulé « Existe-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ? », on peut se demander si, finalement, le point d'interrogation n'est pas une simple coquetterie. Car la réponse sous-entendue est bien évidemment oui. Le débat devrait alors porter sur l'explication de ce oui. Quoique... On pourrait voir poindre des objections. La science n'est-elle pas universelle ? Les mêmes canons scientifiques ne devraient-ils pas s'appliquer au Nord comme au Sud ? La spécificité des questions d'éthique de la recherche dans le Sud renvoie finalement très souvent à quelques grands thèmes, comme le montrent les thèmes des tables rondes. Ces thèmes, celui de la pauvreté, donc des inégalités économiques et sociales, celui des différences de culture, des différences de maîtrise ou de domination technique, etc., bref, des thèmes que l'on retrouve dans bien d'autres espaces de recherche que la recherche pour le développement. Ne parlons pas des débats sur le contenu de la notion de développement. Je faisais tout à l'heure référence à cette opposition que soulignait il y a quelques années François Pérou qui distinguait Le Progrès, c'est-à-dire l'évolution vers un mieux-être de l'humanité, et les progrès, c'est-à-dire les progrès techniques qui, bien souvent, peuvent aller à l'encontre du premier.

Finalement, la réponse à la question posée est peut-être négative. Effectivement, il n'existe peut-être pas d'éthique propre à la recherche pour le développement. Pourquoi pas ? En vérité, pour les chercheurs, pour toutes les communautés qui travaillent sur les questions de recherche pour le développement, pour chacun d'entre nous ayant eu cette expérience, la spécificité de certaines questions d'éthique de la recherche leur paraît probablement évidente. Pour un organisme de recherche tel que l'Institut de recherche pour le développement (l'intitulé précédent mentionnait « en coopération »), les questions d'éthique scientifique sont à l'évidence présentes depuis fort longtemps, implicitement ou explicitement, au travers des chercheurs, des réseaux, des modalités d'intervention qui portent nos métiers. Toutes nos unités sont implantées à la fois en France et à l'étranger ; à l'étranger, en partenariat, et le plus souvent chez les partenaires. On conçoit à quel point ces préoccupations sont toujours présentes. On conçoit aussi l'importance, pour l'Institut, de bénéficier en son sein d'un comité d'éthique à même d'accompagner, de conseiller, de guider les chercheurs, mais aussi de conseiller la direction scientifique de l'établissement.

Naturellement, on conçoit aussi notre souhait que chacun de nos partenaires du Sud possède son comité d'éthique. Je sais qu'un mouvement s'engage progressivement dans ce sens. Nous l'encourageons dans la mesure de nos moyens.

La mission d'un comité d'éthique n'est pas facile, mais elle est passionnante, notamment par les valeurs dans lesquelles elle s'inscrit. Car un comité d'éthique, c'est aussi un acteur de la recherche. Deux actions sont significatives de la contribution de notre comité à la réflexion éthique sur la recherche : ce séminaire, la publication du *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*, édité par le CCDE de l'IRD et présenté officiellement aujourd'hui. Ce document résulte d'un travail à la fois très riche, très approfondi et très humble. Il a nécessité d'être à l'écoute de chacun, d'accepter de revenir sur des principes de base – dont l'évidence est telle qu'on ne la retrouve pas systématiquement partout où on pourrait l'attendre ; un document qui constitue certainement désormais un appui pour l'action dans ce domaine.

Je remercie les organisateurs de ce séminaire, et bien entendu les acteurs de ces deux actions, puisque le Comité d'éthique actuel termine son mandat mais que le nouveau est déjà en place. Ces deux actions constituent un défi pour ce nouveau comité. Il va maintenant s'agir de continuer à construire sur ces travaux. Jean-François Girard, actuellement retenu à Dakar par ses obligations pour notre Institut, m'a chargé de transmettre ici le grand intérêt qu'il porte aux problématiques évoquées dans ce séminaire, ainsi que ses remerciements et encouragements les plus vifs pour cette manifestation.

Éthique propre à la recherche pour le développement ? Peut-être. En tout état de cause, ce séminaire illustre une prise de conscience renforcée et croissante des questions d'éthique et une demande croissante et explicite, de la part des chercheurs dans ce domaine. La liste des participants est impressionnante comme la gamme des domaines, des institutions et des régions du monde représentés est étendue ; une diversité reflétée par les intervenants des tables rondes. Sur le point d'interrogation posé par l'intitulé du séminaire, je ne suis pas inquiet. La réponse sera éclairée et surtout, question et réponse seront diffusées.

**Serge Calabre,**

**Directeur général de l'Institut de recherche pour le développement**

**2003-2006**

## Rechercher les multiples façons de répondre à la question

Je tiens à mon tour à remercier l'Administrateur du Collège de France, Jacques Glowinski, qui a immédiatement accepté d'accueillir notre séminaire. En son absence, c'est un plaisir tout particulier pour moi de nous voir reçus par Madame Mireille Delmas-Marty, membre du Comité consultatif national d'éthique, et dont plusieurs ouvrages accompagnent nos réflexions sur les questions éthiques et juridiques soulevées par les progrès actuels des sciences et des technologies. Je vous remercie et vous salue au nom de tous les participants, dont plusieurs m'ont fait savoir la valeur de symbole qu'ils accordent à ce que ce type de réflexion puisse s'exprimer dans ce haut lieu de la recherche, de la pensée et de l'enseignement. Enfin, ce séminaire n'aurait pas pu avoir lieu sans l'engagement de la direction de l'IRD, son Président Jean-François Girard et son Directeur général Serge Calabre.

Je crois exemplaire que la direction d'un établissement public encourage ses personnels et leurs partenaires à réfléchir sur ses missions sous l'angle de la déontologie et de l'éthique. C'est plus qu'un signe des temps, c'est une véritable volonté. Je l'ai perçu ainsi.

C'est ce même appui sans faille qui a permis au Comité d'élaborer et de rédiger, au terme d'une consultation qui a duré près de deux ans, intense jusqu'au dernier moment, en toute indépendance intellectuelle, mais dans le respect scrupuleux des procédures, le texte *du Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement* que nous rendons public aujourd'hui ; premier document de ce type, à ma connaissance, dans notre pays. Je ne doute pas que ce texte suscite à nouveau, comme pendant sa mise au point, des discussions très vives. Je ne doute pas non plus, comme il est écrit dans son préambule, qu'il soit appelé à être enrichi, rénové, complété, réactualisé à la fin du mandat du prochain comité.

Depuis 2002, lorsque j'ai pris mes fonctions, le Comité a beaucoup travaillé, à titre purement bénévole. Au moment où sa composition est soumise à renouvellement, je tiens publiquement à remercier chaque membre, ceux qui partent comme ceux qui restent, pour nous avoir permis d'atteindre deux de nos objectifs phares, en plus de l'ordinaire des dossiers : le guide et ce séminaire ; de l'avoir fait dans un climat exceptionnel d'amitié autant que de sérieux.

Je souhaite prononcer un mot particulier pour nos deux membres étrangers : Isabelle Tokpanou, qui fera la synthèse de nos travaux, et Rafael Loyola Diaz. Malgré la distance, ils n'ont jamais manqué une réunion et ont participé à tous nos déplacements dans les centres de l'IRD. Enfin, ce séminaire a été collectivement réfléchi et structuré grâce à un groupe de

pilotage dans lequel plusieurs directions de l'IRD ont joué un rôle décisif. Je tiens également à leur rendre hommage.

L'IRD couvre des champs de recherche très larges : un tiers porte sur la médecine, un tiers sur l'environnement, un tiers sur les sciences humaines et sociales, ce dernier étant très important pour les questions que nous nous posons. Nous avons choisi de procéder en trois temps. D'abord, nous allons envisager deux cas correspondant à deux secteurs majeurs de notre activité : la médecine et l'environnement. En un dernier temps, une réflexion transversale fera écho à ces deux cas. Nous avons tenu à ce que ces tables rondes aient une véritable fonction de discussion publique, c'est-à-dire qu'un nombre volontairement limité de participants à la tribune, par des interventions brèves, engagent entre eux le débat, avant une bonne demi-heure d'échanges avec la salle.

D'avance, je sais que ces échanges seront riches et fructueux, d'abord parce que nos intervenants ont accepté de préparer l'ordre et la coordination de leurs propos ; ensuite, parce que nombre de participants sont porteurs de questions qui leur tiennent véritablement à cœur ; parce qu'ils veulent faire entendre leurs interrogations, leurs inquiétudes, ainsi que leurs espoirs dans une situation, à bien des égards alarmante.

Je remercie spécialement nos partenaires du Sud, de nous avoir rejoints pour nous apporter leurs témoignages, leurs points de vue, leurs interpellations. Monsieur le Directeur général, il n'y a peut-être pas d'éthique propre à la recherche pour le développement. Il y a certainement une façon particulière de se poser les questions éthiques au sujet de la recherche, quand on est un chercheur du Sud ou un chercheur qui exerce son activité en partenariat avec les pays du Sud. Nous n'aurions pas perdu notre temps si, à la fin de cette journée, nous pouvions préciser les différents aspects de cette façon particulière de s'interroger, de cette façon particulière de poser les questions. Nous verrions peut-être alors s'esquisser, non pas une réponse à la question posée, mais l'éventail des réponses possibles à la situation qui suscite ces questions. C'est là, je crois, l'essentiel de ce que nous avons à faire. Mais je ne veux pas empiéter sur le contenu des débats.

**Dominique Lecourt,**

**Président du Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD**

## **Introduction**

### **Progrès techniques, croissance, changement de civilisation... Quelles voies pour le développement ?**

**Ignacy Sachs, Directeur d'études honoraire à l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, France**

Je suis tenté de répondre à la question qui nous est posée, comme ce père dont le fils voulait savoir si les serpents ont une queue. « Mon fils, un serpent n'est qu'une grande queue ».

Le développement est un concept essentiellement éthique, fondé sur deux postulats de solidarité qui se complètent : la solidarité synchronique avec les générations présentes, qui renvoie au social ; la solidarité diachronique avec les générations futures, qui renvoie à l'environnemental. C'est cette double ouverture qui distingue le développement de la simple croissance économique. Selon le cas, cette dernière peut sous-tendre le développement ou le mal-développement. Autrement dit, le terme de développement doit être réservé à une croissance socialement et environnementalement vertueuse, aux solutions triplement gagnantes sur les plans social, environnemental et économique. Cet ordre n'est pas indifférent.

#### **Les trois dimensions indissociables du développement : sociale, environnementale, économique**

Tout d'abord, les objectifs du développement sont toujours sociaux, donc éthiques. Nous avons appris, au cours des dernières décennies, que nous devons tenir compte des conditionnalités écologiques qui, elles aussi, sont éthiques. Enfin, la viabilité économique est la condition nécessaire à la faisabilité. Cependant, quelque importante que soit la dimension économique, elle ne joue qu'un rôle instrumental. On ne saurait transformer la croissance économique en une finalité en elle-même, à moins de croire ou de prétendre que cette croissance constitue à elle seule une condition suffisante du développement.

Hélas, le développement survient bien plus rarement que les différentes modalités de mal-développement, lequel prend tantôt la forme d'une croissance économique, même rapide, payée par des coûts sociaux et environnementaux exorbitants, tantôt celle d'une croissance économique rapide et socialement bénigne, mais destructrice de l'environnement (comme celle que nous avons connue pendant les Trente Glorieuses), ou enfin, celle d'une croissance économique respectueuse de l'environnement mais incapable de faire face aux défis sociaux, notamment à la création d'opportunités de travail décent pour tous et à la

réduction ô combien nécessaire des inégalités et à l'élimination de la pauvreté. Un des ouvrages les plus importants du penseur indien Amartya Sen<sup>4</sup>, prix Nobel d'économie, insiste à juste raison, dans une perspective aristotélicienne, sur la nécessité de rapprocher l'économique de l'éthique et du politique et, de ce fait, de faire de la démocratie, pensée comme un espace de dialogue, le socle du développement. On doit encore à Sen<sup>5</sup> une contribution décisive dans le rapprochement de la problématique du développement avec celle des Droits de l'Homme, je dirais même, au-delà d'un simple rapprochement, d'une fusion, dans la mesure où il est possible de reconceptualiser le développement en termes d'universalisation et d'appropriation effective de l'ensemble des droits humains de trois générations : droits politiques, civils et civiques ; droits économiques, sociaux et culturels, y compris droit au travail ; droits collectifs à l'environnement, à la ville, à l'enfance, etc.

### **Du Tiers-Monde au Sud : une idée du développement qui n'a pas supprimé les inégalités**

En avril 2005 a été célébré le cinquantième anniversaire de la Conférence de Solidarité afro-asiatique, qui s'est tenue à Bandung, en Indonésie, et a symboliquement marqué la naissance du Tiers-Monde, terme lancé peu avant cette conférence par Alfred Sauvy et Georges Balandier. Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur les vicissitudes qu'ont connues au cours du dernier demi-siècle le Tiers-Monde et le Mouvement des pays non-alignés qui en fut issu. Je me bornerai à remarquer que le terme même de Tiers-Monde a perdu son sens avec l'implosion de l'Union Soviétique et la disparition du « Second-Monde », si bien que nous nous sommes habitués à parler du Sud et du Nord, en faisant des entorses au bon sens géographique.

De cette période, je retiendrai deux choses : l'idée du développement s'est considérablement enrichie et complexifiée par l'inclusion de dimensions nouvelles, tout particulièrement la dimension écologique et le recours à l'approche systémique, indispensable pour comprendre la co-évolution de la nature et des sociétés humaines et les rapports entre la biodiversité et la diversité culturelle. En revanche, l'évolution sociopolitique du Tiers-Monde, ou plutôt du Sud, a été décevante. Un demi-siècle de progrès technique ininterrompu et de croissance honorable de l'économie mondiale – forte pendant les Trente Glorieuses, considérablement ralentie sous le coup de la contre-réforme néolibérale – ne se sont pas traduits par le progrès social auquel nous aurions pu nous attendre. Bien au contraire, les pays du Sud se

---

<sup>4</sup> SEN Amartya, *Ethics and Economics*, Oxford University Press, New Delhi, 1990.

<sup>5</sup> SEN Amartya, *Development as Freedom*, Alfred A. Knopf, New York, 1999.

débattent avec une montée du chômage et du sous-emploi, l'explosion des inégalités et l'exclusion sociale. La pauvreté continue à y faire ses ravages. Les rapports hautement asymétriques entre les pays développés et les pays périphériques et les phénomènes de mondialisation comptent pour beaucoup dans cet état de choses sans en être la seule raison.

Faut-il conclure à l'inanité du concept même du développement, comme certains le voudraient ? Faut-il en arriver à proposer même la décroissance, alors que la croissance, sans être la condition suffisante, continue à être une condition nécessaire du développement, tout au moins pour une période de plusieurs décennies, tant que les inégalités et les injustices n'auront pas été corrigées ? C'est tout le contraire. Le développement m'apparaît comme une idée force pour le XXI<sup>e</sup> siècle, indispensable pour deux raisons.

C'est à l'aune du concept normatif de développement que nous devons évaluer les trajectoires historiques des différents pays, en nous attachant à comprendre les raisons de la dérive vers le mal-développement. C'est encore à l'aide de ce concept normatif qu'il faut construire les projets, inventer les futurs fondés, comme le suggère Jean Chesneaux, à la fois sur le principe d'espérance (Ernst Bloch) et celui de responsabilité de Hans Jonas. Sartre disait que l'homme est un projet. *A fortiori*, les sociétés humaines se doivent d'être des projets. Le grand économiste brésilien, Celso Furtado, récemment disparu, avait raison d'insister sur la dimension culturelle du développement.

### **Les nouveaux défis**

Le progrès technique n'amène pas nécessairement le développement. Néanmoins, il est impossible de construire des projets de développement, que ce soit à l'échelle nationale ou locale, sans s'efforcer de faire du progrès technique un levier important du progrès social et environnemental. Cela nous amène à l'éthique de la recherche pour le développement.

Les chercheurs, quels que soient leurs domaines, doivent expliciter les critères sociaux et environnementaux, en plus des critères économiques, à l'aide desquels ils évaluent les résultats de leurs recherches. Au préalable, il s'agit donc de définir des critères qui déterminent des priorités de la recherche. Une bonne façon d'entrer dans cette problématique est de partir des défis majeurs auxquels nous allons être confrontés au cours du siècle qui vient de commencer. Je n'en mentionnerai que trois.

Sans doute, au plan social, la question du travail décent pour tous continuera à être centrale, sachant que près d'un tiers de la population économiquement active du monde se trouve au

chômage ou est sévèrement sous-employée, ou encore outrageusement sous-payée et obligée de travailler dans des conditions indignes. Selon la définition du Bureau international du travail, le travail décent doit être raisonnablement rémunéré, s'effectuer dans des conditions salubres et donner lieu à des rapports de travail corrects. La masse des petits agriculteurs et travailleurs ruraux sans terre, la petite paysannerie pour aller vite, constitue et constituera un contingent de main d'œuvre de plusieurs centaines de millions – à l'heure actuelle, ils sont quelque 2,5 milliards –, si l'on compte aussi leurs familles. Il est exclu que leur sort puisse être réglé par une migration massive vers les villes, à l'exemple de celle que notre pays a connue après 1945. Le développement rural, qu'il ne faut pas réduire à la seule agriculture, et la plurifonctionnalité des agriculteurs et de leurs familles sont appelés à occuper une place importante dans les stratégies du développement de la majorité des pays du Sud.

Sur le plan environnemental, il est grand temps de prendre au sérieux le « mal de terre » qui nous menace, (le terme est de Hubert Reeves<sup>6</sup>) et d'empêcher qu'il ne se transforme en une tragédie irréversible pour les Terriens. Ce n'est certainement pas le protocole de Kyoto qui le fera. Il vise au mieux la réduction de 6 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2012, alors que 60 % seraient nécessaires à la stabilisation des climats. Pourtant, à mesure que les études s'affinent, les chercheurs qui travaillent sur les changements climatiques deviennent de plus en plus pressants. Il en va de même pour ceux qui se penchent sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Jacques Weber a raison de signaler que « l'accélération des rythmes du changement global et de l'érosion de la biodiversité accroît à la fois les incertitudes et les irréversibilités ». Au point que « faire est aujourd'hui moins important que : de combien de temps disposons-nous encore pour décider ? »<sup>7</sup>. Je partage l'idée que pour faire face à ces problèmes majeurs, nous ne pourrions faire l'économie d'un changement de civilisation et que, chemin faisant, nous avons l'obligation d'essayer d'aider les pays du Sud à éviter les errements du sentier de croissance dont nous avons atteint chez nous les limites.

Enfin, je mentionnerai la géopolitique du pétrole, qui apparaît de plus en plus comme un foyer de conflits inter-impérialistes et de guerres ; qu'on en juge par l'invasion récente de

---

<sup>6</sup> REEVES Hubert avec LENOIR Frédéric, *Mal de Terre*, Editions du Seuil, Paris, 2005.

<sup>7</sup> WEBER Jacques et TROMMETTER Michel, Développement durable et changements globaux: "le développement durable l'est-il encore pour longtemps?" In: *Biodiversité et changements globaux – enjeux de société et défis pour la recherche* (sous la direction de Barbault, R et Chevassus-au-Louis, B.), Paris, adpf/Ministère des Affaires Etrangères, p.151, 2004.

l'Irak. Il est grand temps d'essayer de réduire notre dépendance par rapport au pétrole, même si ces réserves devaient permettre de s'en servir pendant encore un siècle ou plus, et cela pour deux raisons : la nécessité impérieuse de réduire les émissions du gaz carbonique, la nécessité de nous affranchir des conséquences politiquement et socialement néfastes de la lutte contre la domination et du contrôle des ressources pétrolières. Les géologues nous disent que nous approchons du pic de la production pétrolière et que, par conséquent, dans les prochaines décennies, nous devons gérer un déséquilibre croissant entre la demande pour les produits dérivés du pétrole et l'offre, ce qui se traduira par une hausse durable des prix de l'or noir. À la bonne heure, si ces prix nous incitent alors à chercher plus activement à substituer au pétrole les énergies renouvelables.

On constate que l'essor de la production des biocarburants – éthanol, biodiesels à base d'huiles végétales, dérivés du bois – se situe à l'intersection de ces trois grands défis. En effet, cette production peut créer des emplois nouveaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre et permettre la sortie à terme de la civilisation du pétrole vers de nouvelles civilisations modernes de biomasse, différant des anciennes civilisations du végétal par le fait qu'elles se situent à un tout autre niveau de la spirale des connaissances et intègrent toutes les conquêtes de la biotechnologie. Les biocarburants ne sont que l'un des usages possibles de la biomasse, à côté de la production d'aliments pour les hommes et de fourrages pour les animaux, des engrais verts, des matériaux de construction, des matières premières pour l'industrie – fibres, plastiques, papiers et autres –, des remèdes et des cosmétiques. Les pays tropicaux ont là une chance à saisir, d'autant plus que leur climat va leur conférer un avantage comparatif permanent dans la production des biomasses et dans l'invention des civilisations modernes du végétal, une fois qu'ils auront résolu le problème du contrôle des maladies tropicales endémiques. Le tropique peut devenir un atout alors qu'il fut longtemps considéré comme un handicap.

L'acceptation de ce projet à long terme dicte quelques priorités de recherches capables d'accélérer le développement des pays tropicaux :

la révolution doublement verte visant à l'augmentation des productivités à l'hectare dans le respect de l'environnement et ciblée sur les besoins de la petite paysannerie ;

son complément, la révolution bleue, c'est-à-dire le passage de la chasse et de la collecte des espèces marines et aquatiques à l'aquaculture, en veillant à ce que celle-ci ne provoque pas la destruction des écosystèmes, comme cela est souvent le cas aujourd'hui ;

les biotechnologies, nécessaires à l'amont de la filière de production pour augmenter la productivité de biomasse, et à l'aval pour ouvrir l'éventail des produits dérivés ;

les équipements de toutes sortes nécessaires à la production de biomasses et de leurs dérivés, avec une attention particulière pour les équipements permettant la production locale à petite échelle ;

dans un tout autre domaine, la recherche sur les maladies endémiques tropicales, à présent discriminées dans les budgets de recherche médicale ;

enfin, la mise à profit des moyens actuels de communication et d'information pour assurer la diffusion de nouvelles techniques auprès des masses rurales.

### **Quelques premiers résultats**

Je voudrais citer à ce propos le projet ambitieux connu sous le nom de « Mission 2007 » en Inde. Il s'agit de créer en trois ans 600 000 centres ruraux d'innovation technologique et de former, à cette fin, plus d'un million de moniteurs qui auront pour tâche d'organiser les habitants des villages en groupes d'entraide qui découvriront ensemble les usages pratiques de l'ordinateur : accès aux données météorologiques, aux informations du marché, à l'assistance technique, etc. Le côté hardware du projet est banal. En revanche, il rappelle à plusieurs égards la méthode d'alphabétisation de Paulo Freire, dont on connaît le succès. On pourrait presque dire qu'il s'agit d'une « conscientisation » technologique.

La démocratisation des connaissances et du savoir technique nous renvoie à un problème éthique et politique majeur. Lorsque les Nations-Unies ont réuni en 1963 à Genève la première conférence sur les applications de la science et de la technique au service du développement, nous étions nombreux à penser alors que la science et la technique devaient être traitées comme un bien commun de l'humanité et que leur accès devait être libre. Quarante-deux ans plus tard, nous nous trouvons aux antipodes de cette situation, l'accès aux connaissances étant verrouillé par le droit de propriété intellectuelle, particulièrement nocif aux intérêts des pays en voie de développement. Signalons quand même quelques hirondelles qui ne font pas encore le printemps : le Linux et d'autres logiciels d'accès libre, la mise sur réseau, avec droit de reproduction, de certaines œuvres musicales et la banalisation des résultats de recherche par des laboratoires encore trop peu nombreux.

Le serpent a décidément une queue très longue. Je me suis attardé sur les aspects éthiques du choix des priorités de recherche, de ce qu'Olivier Godard appelle le « pilotage éclairé par les grands enjeux de l'avenir visant à mobiliser des moyens scientifiques importants autour

de la résolution des problèmes nœuds pour la société »<sup>8</sup>. Les questions qui se posent lors de l'évaluation des résultats de recherche et de la mise en place « de filtres sociaux pour écarter à temps les techniques nouvelles trop dangereuses pour la santé et l'environnement » (Godard) seront abordées dans ce colloque par des personnes bien plus compétentes que moi, notamment, en ce qui concerne les « utopies généticiennes » – le terme est de Jacques Testart<sup>9</sup>.

Pour terminer, je voudrais insister sur un aspect capital du principe de précaution évoqué dans le texte déjà cité de Jacques Weber. Ce principe met les politiques, y compris les politiques de la recherche, devant la responsabilité de décider sans que la science, en l'état des connaissances, puisse fonder cette décision. Souvent invoqué comme un prétexte pour ne pas agir, le principe de précaution constitue, au contraire, une obligation d'agir.

---

<sup>8</sup> GODARD Olivier. Trois questions à Olivier Godard, INRA la lettre, 10/04/2005.

<sup>9</sup> TESTART Jacques, Les utopies généticiennes, Les Cahiers de Global Chance, n° 20, février 2005.

## Discussion

**Daniel Le Rudulier** (Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis et Président du Conseil scientifique de l'IRD)

J'ai beaucoup apprécié la remarque sur la dynamique de l'Inde dans le secteur du développement de l'informatique en milieu agricole. J'ai eu la chance, avec mon président d'université, de faire récemment une visite en Inde : la majorité des villes, par exemple New Delhi, est extrêmement polluée, avec une très forte émission de CO<sub>2</sub>. Or, en deux ans, New Delhi a mis en place une restructuration complète de tout son système de transport particulier, ainsi que de bus, de taxis et autres, en transformant toutes les automobiles au gaz. La pollution de la ville a énormément chuté. Cette approche a été menée à Bangalore et se poursuit à Bombay. Là encore, l'influence du politique est déterminante. Dans un pays aussi vaste que l'Inde, la résolution de ce problème a progressé de manière spectaculaire. Cela signifie que si la volonté politique est là, on doit pouvoir améliorer les conditions de vie sur notre planète. Je reste convaincu qu'il faut s'impliquer de façon extrêmement rapide sur l'environnement. Je crois que c'est là la clé de ce problème. Cette démonstration est si évidente et rapide qu'elle doit pouvoir être transposée dans d'autres pays.

### Ignacy Sachs

Le politique est en effet particulièrement intéressant à propos de l'Inde. L'élection de 2004 est porteuse de leçons extrêmement importantes. Le gouvernement, qui a perdu cette élection, l'a convoquée à un moment où l'économie croissait de 8 % et où les exportations de *software* et de services informatiques faisaient la une de tous les journaux du monde. Il était à peu près sûr de gagner. Aucun observateur en Inde ou ailleurs n'avait prévu ce résultat. Or, le gouvernement a perdu. Pourquoi ? Parce que la *Shining India*, l'Inde qui brille – c'était leur slogan –, qui ressemblait d'ailleurs de très près au *Brasil potent*, le Brésil tout puissant des généraux sous le gouvernement militaire, s'est appuyé sur 10 ou peut-être 15 % des habitants, marginalisant tout le reste de la population. Mais comme l'Inde est encore une démocratie, les pauvres ont voté pour le changement. Le nouveau gouvernement se trouve donc maintenant confronté à cette situation qui fait que s'il n'essaie rien, son sort sera de nouveau réglé. Cela entraîne une situation extrêmement intéressante. Vous avez cité l'exemple du gaz et du transport public à Delhi ; il y a aussi malheureusement une opération de rasage des bidonvilles à Bombay qui est un scandale innommable. Le thème central du débat politique est ce que l'on appelle « le schéma de l'emploi ». Théoriquement, le gouvernement s'est engagé à offrir cent jours de travail à un membre

adulte de chaque famille pauvre de l'Inde. La décision traîne au Parlement ; c'est très compliqué. Au départ, on parlait de 150 jours, destinés à tous ceux qui demandaient du travail... il demeure cependant évident que le politique, le social et l'éthique ne peuvent pas être dissociés de l'économique. C'est là le grand message d'Amartya Sen.

### **Dominique Lecourt**

Ce qui m'a frappé dans vos propos c'est que, constatant que le développement pendant les Trente Glorieuses ne s'est pas accompli comme on pouvait s'y attendre, vous vous demandez s'il faut abandonner ce concept, plaider pour la décroissance et vous répondez non, le développement est un concept normatif et il le reste. C'est pour cela que le développement peut guider une volonté politique qui ne rejette pas les acquis des sciences et des techniques et qui, surtout, ne les diabolise pas. Or, des discussions s'engagent au niveau international, où on ne sort pas d'une situation moderne, avec d'une part ceux qui se présentent comme progressistes et qui croient à l'automatisme du progrès sous l'effet du développement technique, d'autre part ceux qui diabolisent les sciences et les techniques et prônent quelque chose de l'ordre de la régression. J'ai compris que votre position était tributaire d'une conception de l'homme, car il n'y a pas de politique sans une conception générale de l'homme. Mais dans cette conception, il y a une exigence qui reste une exigence de progrès, qui n'est pas une notion globalisante du progrès, qui ne verse pas dans la version scientiste que nous avons connue et promue, nous, Français, à l'échelle de la planète mais qui, néanmoins, ne renonce pas non plus à tirer un parti des sciences et des techniques, pour une conception qui tienne compte de la perfectibilité du mieux-être de tous.

### **Ignacy Sachs**

Explicitons d'abord les critères à l'aide desquels on évalue une trajectoire, pour dire si elle est développement, ou simplement croissance socialement perverse, environnementalement destructrice, etc. Un économiste britannique connu, Dudley Sears, disait « Pour moi, le mot développement n'a pas de sens, quel que soit le taux de croissance de l'économie, s'il y a une progression du chômage, de l'inégalité et de la pauvreté ». Nous pouvons donc avoir une croissance appauvrissante, avec des exclusions ; ce n'est pas du développement.

Un second critère : il faudrait que l'on se mette d'accord sur un certain nombre de critères environnementaux. Ils ne seront pas les mêmes partout. Cela renvoie aux propos introductifs de Mireille Delmas-Marty. Nous voulons avoir des critères environnementaux, ce qui ne signifie pas que nous allons appliquer les mêmes partout. Il faut les définir au cas par cas,

pour apprécier si nous avançons ou reculons. Si nous reculons sur l'environnemental et le social, nous ne sommes pas en train de faire du développement, mais de la croissance économique socialement perverse. En conséquence, il ne s'agit pas de n'importe quel développement. Pour avancer, étant donné les conditions actuelles, je ne peux pas imaginer une situation de non-croissance. Nous ne savons déjà pas bien faire la distribution du revenu à la marge d'une croissance, que dire d'une redistribution en état de non-croissance ? C'est politiquement peu probable, et surtout pratiquement impossible. Cependant, cela ne signifie pas non plus qu'il faudra toujours avoir une croissance matérielle à l'infini ; il est évident que sur une planète finie, la croissance a des limites. La question est donc de savoir à quel moment ces limites paralysent, et comment nous profitons du temps qui nous reste pour changer de cap. C'est là la grande question actuelle. Il est évident que dès qu'on aura éliminé les inégalités criantes, à supposer que l'on y parvienne, on pourra s'engager sur un sentier de croissance dans lequel l'augmentation de la consommation matérielle occupera une place de plus en plus petite, voire s'arrêtera. Il peut y avoir un développement sans croissance matérielle. Personne ne dit que nous devons nous lancer dans une croissance effrénée *ad infinitum*. Il faut comprendre que nous devons gérer un projet avec des changements de cap, de contenus, de proportions entre le matériel et l'immatériel, etc. Nous avons aussi à intervenir sur un problème majeur, celui de l'urbanisation.

Je lisais récemment un très beau texte de Benjamin Dessus sur l'énergie qui dit, à juste titre, que le problème central d'une stratégie n'est pas le choix entre production de biocarburants et énergie nucléaire, mais les solutions pour limiter la demande d'énergie, ce qui est d'une plus grande efficacité énergétique. Une grande partie du problème passe en effet par la réorganisation de la vie urbaine, des transports, du chauffage, etc. Nous ne sommes pas dans l'extrapolation du passé : je l'ai entendu surtout à Istanbul, à la conférence mondiale sur les villes. Nous arrivons au moment où la population urbaine est supérieure à la population rurale. Nous n'avons pas anticipé cette situation. Donc, nous définissons un développement à partir de considérations éthiques, d'où l'importance du comité de l'IRD, de ce séminaire. Ensuite, lorsqu'on discute un projet, est-ce qu'on discute de ses résultats ? Lorsqu'on évalue une situation concrète dans un endroit concret, comment cela se présente-t-il à l'homme ? Si nous n'avons pas de critères normatifs et d'outils permettant de distinguer le développement du mal-développement, comment pouvons-nous évaluer ? Cela me paraît aussi aberrant que de jeter un thermomètre pour ne pas connaître la fièvre du patient.

**Michel Griffon** (directeur du département Ecosystèmes et développement durable à l'Agence nationale pour la recherche et président du Comité scientifique et technique du Fonds français pour l'environnement mondial)

Vous avez dit en citant Benjamin Dessus que la ville était l'un des grands problèmes du développement durable. Il est vrai que c'est aujourd'hui qu'il faut penser la ville de demain, parce que si la ville de demain doit accueillir de plus en plus de monde (70 % de la population mondiale, surtout dans les pays en développement), si elle garde les mêmes méthodes de construction et n'organise pas ses plans de transport, alors il y aura explosion des émissions de gaz à effet de serre, pollutions, mauvaise utilisation du temps. Il faut anticiper la ville, avoir une pensée planificatrice sur le long terme de la mobilité, de la façon d'utiliser l'espace, des technologies de production de l'habitat, etc. De la même façon, dans les zones rurales, si l'agriculture, qui est l'essentiel de la couverture de l'espace, doit gérer la biodiversité, maintenir l'eau dans les paysages, produire des paysages qui ont la rugosité suffisante pour limiter les proliférations de maladies, il faut une pensée anticipatrice, planificatrice et suffisamment prégnante pour que l'ensemble des acteurs puisse l'appliquer simplement. Or, penser aujourd'hui en termes de planification apparaît un peu incongru. Si l'on dit que le développement durable devrait passer par une pensée planificatrice et anticipatrice, on a l'impression d'être un dinosaure. Y a-t-il une possibilité d'inventer un nouveau mode de planification, au nom du développement durable, qui soit acceptable par des sociétés fortement empreintes de libéralisme ?

### **Ignacy Sachs**

Vous venez de toucher à un problème tout à fait fondamental. Je ne crois pas au développement sans planification. Vous avez employé le mot central d'anticipation. C'est celui que j'ai utilisé, en disant que toute société se doit d'être un projet. Cela signifie projeter quelque chose dans l'avenir, non pas simplement extrapoler les tendances existantes, mais interpréter le déterminisme de manière historique à 100 %. Notre problème est de savoir où sont les marges et les libertés, comment on les élargit et comment on s'en sert. La planification, c'est l'identification des goulets d'étranglement et des ressources latentes et l'utilisation de celles-ci pour desserrer ces goulets. Sans cela, nous ne ferons rien, ni dans les villes, ni dans les campagnes. Nous disposons aujourd'hui d'outils très performants pour ce travail d'anticipation ; nous ne nous en servons pas. Qui doit anticiper ? Cela nous renvoie à un aspect fondamental de la notion de démocratie par Amartya Sen. Nous devons nous réorganiser de façon à ce que la population participe de manière effective à ce processus. Comment organise-t-on le débat sociétal sur l'avenir ? Comment commence-t-on

par faire des diagnostics qui soient d'emblée participatifs de façon à identifier les potentialités locales et mieux situer les goulets d'étranglement ? Nous ne savons pas faire cela. Nous commençons seulement à comprendre que le chemin est là, que le développement est en dernière instance un concept négocié qui passe par un dialogue entre les acteurs. Il faut négocier les trajectoires à tous les niveaux. Je ne suis pas en train de dire que nous allons résoudre les problèmes du développement à travers une multitude de petits projets locaux. Les problèmes de l'emboîtement entre le local, le national et le transnational relèvent de la fonction de l'État. Comment organise-t-on ces articulations ? Ce n'est pas un hasard si la réforme néolibérale s'est attaquée essentiellement aux instruments dont disposaient les États pour contrôler les entrées et sorties entre l'économie mondiale et l'économie nationale. C'est la partie la plus vulnérable. Regardons le débat auquel on assiste aujourd'hui dans plusieurs pays d'Amérique Latine. Arrive-t-on à vivre avec des capitaux qui circulent sans aucun contrôle ? Que se passe-t-il au Brésil ? On y paie des taux d'intérêts exorbitants qui attirent des capitaux spéculatifs produisant un renforcement de la devise brésilienne face au dollar. Le Brésil devrait certainement dévaluer sa monnaie. Mais en raison de sa politique monétariste, il souhaite maintenir des taux d'intérêts très élevés. Il n'y a pas d'instrument pour gérer cela si on fait le choix d'accepter la libre circulation des capitaux, des marchandises. Là où il y a un problème de l'État, l'État est plus que jamais nécessaire, non pour se substituer à l'entreprise, mais pour : 1. Articuler les espaces du développement ; 2. Articuler les objectifs sociaux, écologiques et environnementaux ; 3. Promouvoir les partenariats sociaux nécessaires autour du développement ; 4. Assurer le flux de l'innovation scientifique et technique. C'est une fonction que je n'imagine pas remplie sérieusement si elle est abandonnée à la seule entreprise privée. Ces quatre instruments permettent de promouvoir et d'inciter la société à se penser elle-même.

# Première table ronde

## Médecine : la vaccination

### Introduction. L'horizon éthique de la recherche au Sud

**Anne-Marie Moulin, Directeur de recherche CNRS au CEDEJ, Le Caire, Égypte**

Anne-Marie Moulin est médecin et philosophe, directeur de recherche CNRS au CEDEJ (Centre d'Études et de Documentation économiques, juridiques et sociales), Le Caire, Égypte.

Anne-Marie Moulin a été directeur du département Santé/Sociétés à l'IRD. Elle a édité *L'Aventure de la vaccination* (Fayard, 1996).

Nous inaugurons cette première journée d'éthique à l'IRD par un problème concret important pour la recherche dans les pays du Sud : l'éthique en matière de recherche vaccinale. Ce thème est excellent pour lancer le débat sur l'éthique, car il bénéficie d'une très longue tradition de réflexion.

### Le vaccin, une longue histoire éthique et sociale

Dès leur émergence dans l'histoire, les vaccins ont suscité de vives interrogations. L'inoculation de la variole au XVIII<sup>e</sup> siècle (varioloisation ou immunisation par transmission d'une forme bénigne de variole) en fournit un bon exemple : elle conférait la plupart du temps une protection contre la terrible maladie, mais non sans aléas importants. D'où une première question : est-il licite de faire courir un risque à un individu sain ? L'inoculation s'adressait à des individus exposés à un risque épidémique élevé, mais la varioloisation comportait aussi ses risques propres, notamment celui de déclencher artificiellement une forme grave et peut-être mortelle de la maladie. Les mathématiciens du siècle des Lumières, avec D'Alembert et Daniel Bernouilli, ont montré que les deux types de risque n'étaient pas du même ordre de grandeur. Mais il sera toujours difficile de choisir un risque contre un autre. Et, premier élément du débat d'aujourd'hui, il ressort qu'une mesure préventive comme le vaccin doit bénéficier d'une sécurité bien supérieure à celle d'un traitement curatif, l'adhésion du sujet concerné n'allant pas de soi.

D'autre part, l'inoculation de la variole a tendu à sortir de la sphère privée et à diffuser dans les populations. Les autorités politiques ont été nécessairement interpellées. D'où une deuxième série de questions. Quelle doit être l'attitude de l'État ? Convaincre ou

contraindre ? Sur quel type de preuves doit-il s'appuyer ? Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Europe, les souverains étaient de plus en plus préoccupés par les enjeux démographiques. Ils sont intervenus dans le débat mené par les intellectuels du siècle des Lumières et relayé dans *L'Encyclopédie*. Ils se sont impliqués dans des essais expérimentaux pratiqués soit sur des condamnés à qui on promettait la vie sauve en cas de survie (comparaison de plusieurs méthodes de variolisation à la prison de Londres), soit sur des citoyens ordinaires. Aujourd'hui, l'État est tenu de définir une politique vaccinale et de la mettre en harmonie avec les avancées des connaissances scientifiques.

Enfin, troisième question aux accents théologiques : est-il licite d'intervenir de cette façon sur la destinée humaine et d'interférer avec la Providence divine ? Après l'introduction de la vaccine jennérienne en 1800, la plupart des chefs d'État ont enrôlé les autorités religieuses dans la diffusion du procédé, mais le débat n'en a pas moins été fort vif avec les différentes églises, qui étaient loin d'être unanimes dans leur appui aux campagnes de vaccination. Plus tard, le débat s'est déplacé sur le terrain scientifique, où certains biologistes ont prédit le déclin de l'espèce humaine en raison de l'antisélection opérée par la vaccination. Aujourd'hui, sous des formes diverses, le choix de « l'hypothèse vaccinale » continue à être contesté par différents groupes d'opinion.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle a vu, après l'essai des premiers vaccins vétérinaires (charbon), le succès du vaccin antirabique. Louis Pasteur a forgé le terme générique de « vaccin » pour désigner de manière générale tout matériel microbien atténué à des fins préventives. L'éradication des maladies s'est profilée dans un avenir à portée de la main. L'école pastoriennne, qui a largement contribué à la popularisation de ce rêve, s'est efforcée de créer pour le vaccin un statut à part : il ne saurait être un médicament comme les autres dès lors qu'il s'agit de médecine humaine (et non de médecine vétérinaire), il a vocation à être pris en charge et subventionné par l'État. Les vaccins sont des outils stratégiques entre les mains des gouvernements qui doivent à la fois subventionner la recherche scientifique et en garantir à la population les retombées en termes de santé publique. Les vaccins qui protègent les populations contre les maladies devraient être fournis plus ou moins gratuitement. Aujourd'hui, le vaccin tend cependant à n'être qu'un remède comme les autres, soumis comme tel à une série de procédures de complexité croissante pour établir à la fois sa sécurité et son efficacité avant d'être mis sur le marché. Mais les gouvernements sont toujours interpellés pour protéger ce qui apparaît relever du droit fondamental à la santé des populations, défini par l'OMS en 1949.

## Comment aborder le vaccin aujourd'hui ?

Dans le prolongement de cette réflexion se situe le courant qui envisage de retrouver le sens d'un statut particulier aux vaccins, en les rattachant aux « biens publics globaux ». L'idée générale, encouragée par certains économistes dans la mouvance d'Amartya Sen, est de donner un statut à part à des biens soustraits aux lois du marché de façon à être partagés par tous, pour équilibrer ce que la globalisation a de délétère. On a parlé d'une « patrimonialisation » des vaccins. Une alliance s'est esquissée entre des forces diverses (gouvernements, fondations, ONG), à l'issue d'un débat aux colorations à la fois éthiques et politiques, qui rappelle l'exigence, au terme de la recherche, d'apporter les vaccins dans le plus bref délai possible, sur le terrain, là où on en a besoin.

Par opposition aux procédures primitives des temps héroïques, un nouveau vaccin, qu'il s'agisse d'un type complètement inédit ou de l'amélioration d'un procédé ancien, chemine maintenant le long d'une filière longue et coûteuse, selon une succession de phases bien codifiées, au terme desquelles il peut être mis sur le marché. La dernière phase d'essai se situe en population générale. Pour toutes sortes de raisons, les essais sont souvent multilatéraux, requièrent des effectifs importants et sont maintenant souvent réalisés dans les pays du Sud, ce qui interpelle tout particulièrement la réflexion éthique à l'IRD. Aux questions éthiques évoquées précédemment viennent s'ajouter de nouvelles questions spécifiquement liées à cette évolution.

Le développement des essais dans les pays du Sud est motivé par plusieurs raisons. D'abord il est plus logique de faire des essais dans les pays concernés par les maladies qui entraînent une mortalité élevée responsable d'une large part des décès infantiles ; je pense aux vaccins contre les hépatites ou contre les diarrhées, par exemple. Mais il existe aussi des raisons scientifiques liées à la méthode statistique : les modèles mathématiques exigent des cohortes de plus en plus nombreuses et comportent des contraintes qui excluent beaucoup d'essais au Nord, notamment en raison de la polymédication qui y règne et gêne l'interprétation des résultats.

Appliqué en population générale, un nouveau vaccin expérimenté lors d'essais de phase 3 sur des effectifs limités soulève le problème des effets indésirables que l'on ne peut démasquer qu'en population générale, étant donné la rareté relative de ces événements. Ce qui revient à dire qu'il est indispensable d'enrôler des populations tout entières dans une surveillance active des suites de vaccin et de les prévenir de la possibilité de survenue d'« événements indésirables ». Ce qui pose tout le problème de l'information à donner aux populations et de la communication en matière de santé publique. Bien que le terme expérimental ait des connotations fâcheuses et évoque l'idée de cobayes humains, il faut

admettre qu'il s'agit bien d'expérimenter dès lors qu'on applique un vaccin nouveau. La communication est dès lors un devoir éthique qui s'impose particulièrement.

Or aujourd'hui, il est difficile de dialoguer avec les populations sur le sujet. Des expériences antérieures, comme celle des essais de Tuskegee aux États-Unis<sup>10</sup>, ont engendré une méfiance durable qui s'alimente aux scandales sanitaires de ces dernières années, comme celui du sang contaminé. Il existe une réelle crise de confiance envers la profession médicale et l'État gardien de la santé, qui se manifeste par une résistance latente à la vaccination, ponctuée dans les pays du Tiers-Monde par des crises de rejet plus aiguës qu'ailleurs. Des réactions violentes contre les campagnes vaccinales ont eu lieu dans des pays aussi différents que le Nigeria, les Philippines, le Yémen ou le Cameroun, soulignant une crise profonde et multiculturelle. La signification vitale des vaccins est parfois perdue de vue. Dans ce contexte de défiance, tout incident vaccinal suscite par ricochet des interprétations hostiles et fait basculer l'opinion d'une acceptation passive à une franche hostilité. L'accusation la plus fréquente est que l'entreprise vaccinale, soutenue par des firmes pharmaceutiques à la solde des gouvernements occidentaux, cache de noirs desseins, comme celui d'atteindre les prolétaires du Tiers-Monde dans leur fertilité. Cette accusation fait le lien entre les manifestations d'hostilité dans des pays par ailleurs fort différents. En retour, l'absence de couverture vaccinale suffisante met à mal les projets d'élimination mondiale des maladies et les programmes de l'OMS : tout est à recommencer, puisqu'un seul pays a le pouvoir de « réensemencer » la planète. À l'avenir, si, comme c'est prévisible, le calendrier vaccinal des enfants et même des adultes se diversifie et se complique encore, la communication n'en sera pas facilitée. De surcroît, le vaccin n'aura plus seulement une fonction préventive, mais pourrait en revêtir d'autres : curatives, anti-cancéreuses, anticonceptionnelles... qui rendront moins lisible sa place dans le dispositif de santé publique. La défiance à l'égard des vaccins peut aussi résulter d'une confusion. En Égypte, l'épidémie d'hépatite C est en partie liée à la contamination massive de la population lors de la campagne de masse contre la bilharziose avec des drogues injectables. La population se souvient d'avoir reçu un « vaccin », puisqu'il s'agissait, comme dans la situation vaccinale, d'un produit administré sans examen ni analyse préalable et de manière quasi obligatoire. En l'absence de rectification officielle, l'image du vaccin en pâtit inévitablement.

---

<sup>10</sup> Etude de l'histoire naturelle de la syphilis non traitée, poursuivie longtemps après la découverte de la pénicilline, dans le sud des États-Unis.

Quel que soit le pays envisagé, nous sommes à l'ère du soupçon. La théorie des complots se nourrit de la rancœur contre les interventions militaires occidentales et la fermeture des frontières aux migrants des dernières années. Pour les essais cliniques, dont les essais vaccinaux réalisés en partenariat, les États-Unis et l'Europe ont fait prévaloir un régime d'autorisation et de consentements éclairés analogue à celui existant chez eux. Mais derrière l'écran rassurant des formulaires éthiques bien remplis, la défiance demeure.

### **Quel consensus éthique entre scientifiques du Nord et du Sud ?**

La vaccination est donc à tous égards un exemple de choix pour une réflexion approfondie comme celle que nous entendons mener ici. L'abondant matériau historique et éthique dont nous disposons facilite la tâche. Pas seulement pour la discussion des grands principes, mais pour une analyse des situations concrètes. L'IRD dispose à cet égard d'une longue et incomparable tradition de terrain, d'une expérience des conditions de la recherche dans des pays qui ne bénéficient pas toujours immédiatement des progrès de la science, même s'ils ont participé à l'expérimentation préalable, et où les contradictions entre les intérêts des uns et des autres, également décelables chez nous, sont particulièrement frappantes.

Où trouver ses repères ? D'un côté, les partisans des principes de droits universels se voient accusés de dogmatisme rigide par leurs adversaires, qui les suspectent d'importer abusivement des valeurs occidentales, de confondre supériorité technique et supériorité morale et de cacher un impérialisme latent sous l'universalisme affiché. De l'autre, les partisans du réalisme, quand ils proposent de remplacer l'application univoque des principes par l'observation de ce qui se fait réellement ou qui est faisable dans une société donnée, tombent sous le coup d'un reproche de relativisme moral et de dissolution des normes.

Quelles sont les bases d'un consensus possible autour des valeurs éthiques ? L'arrière-plan général est constitué par le droit à la santé, promulgué dans l'euphorie de la Libération après la Deuxième guerre mondiale, par l'OMS qui lui a donné une portée très générale. Un certain nombre de textes canoniques existent, qui ont été élaborés soit dans les pays du Nord soit dans les officines des organisations internationales. Les États-Unis ont joué un rôle particulièrement important en proposant toute une série de documents détaillant les grands principes dont devrait s'inspirer toute expérimentation. La Déclaration de Belmont, notamment, énumère les valeurs jugées fondamentales d'autonomie de la personne, de justice, d'équité et de bienfaisance. On parle aussi de dignité de l'être humain, de solidarité communautaire, de respect de la vie et de l'environnement. Remarquons bien que tous ces termes ont une histoire et peuvent revêtir des acceptions très différentes dans les cultures où ils s'enracinent. Selon par exemple qu'ils renvoient à une interprétation du monde comme

création divine et aux « Droits de Dieu », ou à une interprétation qui fait de l'homme l'inventeur de ses propres valeurs. Dans le contexte actuel, il arrive que les Droits de l'Homme soient pris à partie comme une idéologie occidentale inventée pour justifier des interventions dans le reste du monde ou imposer des changements de mœurs localement réprouvés par les autorités morales.

Pour sortir du dilemme entre dogmatisme et relativisme, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à prêter attention aux questions qui se posent concrètement dans un contexte donné. Je propose de travailler en gardant à l'esprit un « horizon » éthique, c'est-à-dire de ne pas se borner à énoncer l'éthique infaillible, mais de remonter de l'analyse de situations concrètes vers les principes possibles qui permettent une orientation. De ce point de vue, il est clair que le déroulement des essais cliniques vaccinaux et l'application des vaccins aux sociétés concernées soulèvent de nombreux problèmes.

Ces dernières années, la préoccupation éthique s'est concentrée sur la création de comités *ad hoc* un peu partout dans le monde. Les États-Unis se sont attachés à perfectionner le fonctionnement de ces comités, qui ont donné lieu à une abondante jurisprudence. Des centres de formation spécialisée fonctionnent à Washington, Madison et Houston. La formation des comités, le recrutement de leurs membres, la description des procédures ont fait l'objet de protocoles très élaborés et sont devenus quasiment l'apanage de professionnels spécialisés. Mais est-il souhaitable, et même simplement possible, de transposer ces procédures dans des pays où la structure sociale, administrative, hospitalière et académique, est différente ?

La proposition de double examen des projets par un comité du Nord et un comité du Sud, en cas de recherche en partenariat, vise à établir un double contrôle. Cependant, l'apport de ce double contrôle devrait résider moins dans l'établissement d'un formalisme supplémentaire, exigeant des documents dûment remplis, que dans l'établissement d'un vrai dialogue entre les équipes impliquées dans la recherche. Les comités d'éthique ne sont pas une structure qui se justifie en soi ; ils peuvent n'être qu'une bureaucratie de plus au sein de l'appareil du pouvoir et leur légitimité provient moins de leur activité administrative que de la qualité du débat qu'ils hébergent. Et ce débat éthique doit laisser une trace, et surtout éveiller un écho dans les sociétés et permettre d'identifier les valeurs de référence et les conflits de valeurs exprimés. C'est la seule manière de s'assurer *a posteriori* que l'examen éthique ne s'est pas borné à un enregistrement de routine et au remplissage des formulaires. Autrement dit, ce double contrôle n'a de sens que s'il crée un espace éthique de discussion entre les sociétés Nord et Sud et au sein des sociétés du Sud concernées. Il n'a de sens que si l'examen éthique des projets, en matière de recherche vaccinale, par exemple, revêt une triple

dimension : un examen avant le projet pour qu'il passe le seuil de recevabilité, un examen pendant le déroulement du projet, un examen à la fin du projet afin de vérifier ses retombées en termes de formation et de bénéfice pour la société.

La phase de validation du pré-projet soulève la question de la formation des membres des comités d'éthique, de l'indépendance de ces comités par rapport au gouvernement, de leur capacité à relier les besoins de la population aux thèmes de recherche et aux financements proposés par les pays du Nord. Comment débusquer l'absence de débat sérieux dans des pays où les élites sont déjà sollicitées par de multiples tâches et où le personnel est insatisfait de ses conditions de travail ? Le déroulement du projet confronte à d'autres types de difficultés, telles que le manque d'autonomie des exécutants, la circulation insuffisante des informations à l'intérieur des équipes et entre les équipes, la difficulté pour les membres des équipes à exprimer des critiques sur la division du travail et le déroulement des tâches. Les problèmes de confidentialité sont redoutables dans des sociétés peu habituées à l'anonymisation des données. La stigmatisation des personnes qui participent à des essais vaccinaux est aussi à craindre. La phase la plus importante, et aussi la plus délicate, est celle du suivi éthique par les comités après l'accomplissement du projet. À quelles conditions peut-on s'assurer que, comme l'exigent les différentes chartes éthiques, y compris celle de l'ANRS, à laquelle j'ai participé, le vaccin, s'il est efficace et sans danger, sera mis à disposition de la population qui a participé à l'essai, et de la population tout court ? Nous verrons aussi ce qu'en dit le Guide de l'IRD. Nous avons assisté par le passé à des retards dans la diffusion du vaccin contre l'hépatite B dans un pays comme le Sénégal où des essais avaient été réalisés et où il aurait dû être prioritaire en raison de la forte prévalence du cancer du foie. Plus récemment, s'est posé le problème de la mise en œuvre du vaccin contre la méningite à *Hémophilus*. Les essais faits au Niger sur des prototypes vaccinaux ont surtout bénéficié immédiatement aux enfants des États-Unis.

Pour discuter concrètement de tous ces problèmes et prêter attention aux failles éthiques possibles de la recherche vaccinale dans les pays du Sud, nous disposons d'un panel absolument exceptionnel : trois spécialistes des vaccins, à des titres différents, dont les contributions vont se compléter et s'éclairer mutuellement.

## Quels critères choisir pour les essais cliniques des vaccins ?

**Stanley Plotkin, Professeur émérite à l'université de Pennsylvanie, Conseiller exécutif Sanofi-Pasteur, Doylestown, États-Unis**

Stanley PLOTKIN a marqué l'histoire des vaccins, en particulier par sa mise en point du vaccin contre la rubéole et sa participation au développement et à l'application d'autres vaccins. Cette expérience et ses liens de longue date avec l'Institut Wistar de Philadelphie, Aventis-Pasteur et avec la Fondation Mérieux lui confèrent une compétence particulière pour parler des conditions éthiques de la production des vaccins.

Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur quelques points majeurs. Jusque-là, personne n'a mentionné le sida comme problème du Tiers-Monde. Or, sans la santé, une économie ne peut avancer. Toutes les économies de l'Afrique piétinent à cause du sida, devenu également problématique en Inde et en Chine. La santé mène au développement. Ensuite, il est important de noter que les vaccins diffèrent des médicaments. Un proverbe français dit : « Mieux vaut prévenir que guérir ». Il faut en avoir bien conscience. Bien sûr, l'industrie des vaccins doit faire des bénéfices. Mais elle fabrique tout de même un produit important pour tout le monde et pour tous les pays. L'industrie vaccinale choisit de développer un vaccin particulier selon l'importance du ou des marché(s). Cela ne signifie pas que seul l'argent compte ; elle répond aussi à un besoin de santé publique.

L'industrie vaccinale ne s'est pas centrée sur les maladies du Tiers-Monde. Pourquoi ? Jusqu'à très récemment, avant la fondation Bill Gates, il n'y avait guère de marché dans le Tiers-Monde. Les pays pauvres ne pouvaient acheter les vaccins, même à bas prix. Heureusement, cette situation commence à changer. L'éthique médicale est complexe. Voici un exemple récent. Une étude sur un vaccin anti-viral contre le sida était envisagée au Cambodge. Le médicament est actuellement sur le marché dans les pays développés. Le but de l'étude était d'apprécier si cet anti-viral donné aux prostituées cambodgiennes pouvait non pas traiter l'infection mais la prévenir. Depuis deux ans, des chercheurs de l'université de Californie et d'une université australienne ont travaillé avec des chercheurs cambodgiens pour concevoir l'étude avec un groupe placebo d'un millier de prostituées à haut risque d'infection. Act Up Paris et une Italienne travaillant au Cambodge ont dénoncé l'essai lors de la XV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida à Bangkok en accusant les chercheurs de chantage, l'étude ayant offert aux participants l'accès à des soins médicaux supérieurs à ceux qu'ils auraient reçus autrement, alors que toutes les réglementations veulent que soient fournis, lors des études, des soins médicaux du niveau des pays développés.

Deux questions importantes se posent en ce qui concerne les essais vaccinaux. En principe, on peut tester trois types de vaccins dans les pays pauvres :

les vaccins destinés aux populations de tous les pays, riches et pauvres : par exemple, un vaccin contre le pneumocoque, bactérie qui tue beaucoup d'enfants dans le Tiers-Monde et cause d'importants dommages aux États-Unis et en Europe ;

les vaccins destinés aux voyageurs et aux pays pauvres : par exemple, le vaccin contre le paludisme. Une industrie de vaccins peut ainsi tirer un bénéfice de la vente aux voyageurs et fournir le vaccin aux pays pauvres ;

les vaccins destinés aux populations atteintes de maladies ne touchant que les pays pauvres.

### **Faut-il utiliser des groupes témoins ?**

Cette question est très discutée sur le plan éthique. Je veux mentionner tout d'abord les principes émis par l'Institut national de la santé aux États-Unis (NIH) sur les essais cliniques dans les pays en voie de développement. Ils doivent obligatoirement comporter :

une revue préalable par un comité d'éthique,

un rapport bénéfice/risque positif,

la fourniture des soins en cas d'effets secondaires ou d'échecs,

le consentement éclairé individuel,

la distribution équitable du bénéfice.

En outre, ils doivent être limités aux études répondant aux besoins des pays dans lesquels ils sont réalisés. Avant de commencer la recherche, un accord doit être établi sur la manière d'en faire bénéficier les pays ; les chercheurs américains doivent aider les chercheurs locaux à conduire les études scientifiques et éthiques en organisant un comité local averti.

Je ne suis pas d'accord avec le principe d'un groupe témoin devant recevoir le meilleur traitement existant, même s'il n'est pas disponible dans le pays hôte. Un congrès sur l'éthique médicale, tenu par le Nuffield Council en Angleterre a préconisé que : « Si possible, le groupe témoin doit recevoir le traitement standard, mais le minimum est le meilleur traitement disponible dans le pays ». Je ne représente pas l'industrie et voici ce que je propose : dans un pays donné, s'il n'y a ni moyen efficace de prévention, ni vaccin disponible, il faut faire l'étude contre placebo, sinon l'étude ne peut être validée scientifiquement. Et si l'on ne peut tirer une conclusion claire d'une étude, elle ne peut être éthique. Si un vaccin est disponible, mais modérément efficace ou efficace mais cher à la

dose préconisée, on peut alors utiliser comme témoin le vaccin existant. À terme, le but est d'introduire le nouveau vaccin dans ce pays pauvre. Un exemple : un vaccin contre le méningocoque, responsable de grandes épidémies en Afrique, existe déjà. Il n'est pas efficace chez les enfants au-dessous de deux ans. On a trouvé un nouveau vaccin qui semble convenir même aux tout petits. Dès lors, quelle étude faire ? Le vaccin nouveau contre le vaccin ancien ? C'est éthique. Si l'on montre que ce vaccin est efficace en Afrique, qu'il protège les enfants autant que les adultes, on peut faire pression sur les gouvernements et les financeurs pour qu'il soit disponible dans ce pays. Un autre exemple : le test d'efficacité des vaccins contre le sida. Ces essais ont besoin de groupes témoins comportant des personnes infectées. Néanmoins, l'éthique impose de promouvoir l'utilisation des préservatifs. La comparaison s'établira donc entre un groupe utilisant des préservatifs et un groupe utilisant également des préservatifs mais recevant aussi le vaccin.

### **Que faire à la fin de l'étude ?**

Je crois que l'industrie a fait beaucoup d'erreurs. Tout le monde accepte l'idée de traiter les échecs des préventions dans les études, de vacciner les témoins une fois l'étude terminée car les personnes ayant échappé à l'infection sont toujours susceptibles d'être ultérieurement infectées. À mon avis, il faut également fournir un bénéfice à la communauté au sens large dans laquelle l'étude a été faite. Selon la taille du pays, le promoteur doit faire bénéficier du vaccin le pays, la région ou la ville où la recherche a été menée, et le vaccin doit être fourni à très bas prix ou gratuitement. Il faut parfois contraindre les politiques à insister là-dessus.

Je voudrais enfin citer un exemple assez intéressant. Un vaccin contre le *rotavirus*, virus qui provoque la gastro-entérite chez les petits enfants et en tue environ 500 000 dans le Tiers-Monde chaque année, soit 1 sur 300, a été inventé, testé et a obtenu une licence aux États-Unis. On a commencé à l'utiliser. Il était très efficace, mais une vaccination sur 10 000 a donné lieu à une invagination intestinale, forme d'obstruction de l'intestin. Le vaccin a alors été retiré du marché américain mais la compagnie l'a offert aux pays pauvres. Du fait du retrait américain, les politiques et les médecins de santé publique de ces pays l'ont refusé. Or, le rapport bénéfice/risque montre qu'il est possible de prévenir la mort de milliers d'enfants avec un risque de décès d'un enfant sur 20 000 ou 30 000. Que décider ? Pour moi, les mathématiques indiquent clairement la réponse.

Pour conclure, je dirais que les études vaccinales doivent se conformer aux mêmes règles que les études sur les médicaments, avec quelques différences. Un placebo est essentiel s'il n'existe pas de vaccin efficace et si l'on veut justifier l'introduction de la vaccination dans les

pays en voie de développement. Et la communauté, comme les personnes vaccinées, doit en bénéficier.

## **Légitimité de la recherche et partage des responsabilités**

**François Simondon, Directeur de l'UR 024 Épidémiologie et prévention de Montpellier, membre du CCDE de l'IRD, France**

François Simondon consacre depuis vingt ans ses travaux de recherche, principalement en Afrique, aux malnutritions de l'enfant et aux maladies à prévention vaccinale. Il a l'expérience des conditions de la recherche dans le domaine des essais vaccinaux, du déroulement concret de ces essais et du hiatus potentiel demeurant entre la fin des essais et l'application des vaccins.

En complément à ce qui a été dit en introduction, en particulier sur le choix du groupe de référence et la nature de la revue éthique des protocoles, je voudrais axer mon propos sur la légitimité de la recherche du point de vue du chercheur, en essayant de contribuer à organiser une réponse à la question posée aujourd'hui. Je soulignerai la dimension de la légitimité en insistant sur un premier aspect au niveau de la préparation de la recherche, ce que j'appellerai la légitimité *a priori*, mais aussi sur l'après-recherche que j'appellerai la légitimité *a posteriori*.

### **La légitimité *a priori***

Lors de la préparation de la recherche, la nature de cette recherche est le plus souvent partenariale. Elle implique des chercheurs et des promoteurs du Nord avec des chercheurs du Sud. Cela pose la question des priorités de recherche et de leur adéquation avec les priorités locales de santé, ainsi que la question du développement du partenariat, c'est-à-dire du renforcement des capacités de recherche au Sud. De fait, la contractualisation quasi complète des activités de recherche dans les pays du Sud, en tout cas dans le domaine de la santé, se traduit par un impact direct des propositions de collaboration et de financement depuis le Nord, en compétition possible avec les priorités de santé publique ou les orientations des chercheurs de ces pays. Lors de la préparation de la recherche, une fois établie l'adéquation du choix du thème avec les priorités de santé, il reste à prévoir comment les résultats, en particulier les vaccins, pourront bénéficier aux populations concernées.

L'évolution des recommandations internationales tend à une prise en compte de ces aspects mais de façon incomplète, et leur déclinaison pratique reste l'objet de controverses. Je m'appuie essentiellement sur la déclaration d'Helsinki et sa révision, ainsi que sur le suivi actuel intéressant fait par le Nuffield Bioethics Research Council. Dans la dernière révision de la déclaration d'Helsinki d'octobre 2000, la question de la légitimité de la recherche est centrale. Cette révision a été adoptée après de nombreux échanges de points de vue

contradictoires, sans parvenir à un consensus. Elle cherchait à répondre à une évolution vers un accroissement de la recherche biomédicale et des expérimentations cliniques dans les pays en développement, c'est-à-dire à une délocalisation de la recherche. Cela est plus vrai dans le domaine des médicaments que dans celui des vaccins. Concernant les *rotavirus*, n'aurait-il pas été intéressant que la recherche soit délocalisée de fait ? Si ce vaccin avait d'abord été montré efficace pour réduire la mortalité par diarrhées au Sud, peut-être aurait-il connu une histoire différente. Cette discussion est difficile et à double tranchant.

### **La légitimité *a posteriori***

La déclaration d'Helsinki a abordé ces aspects de légitimité dans deux articles très courts avec lesquels nous travaillons. Article 19 : « Une recherche médicale sur des êtres humains n'est légitime que si les populations au sein desquelles elle est menée ont des chances réelles de bénéficier des résultats obtenus ». Article 30 : « Tous les patients ayant participé à une étude doivent être assurés de bénéficier à son terme des moyens de diagnostic, thérapeutiques, et de prévention dont l'étude aura montré la supériorité ». Ces articles ont le mérite de poser la question de la légitimité de façon très explicite. Ils entraînent cependant certaines difficultés : ils sont imprécis quant aux bénéficiaires des populations ; ils ne précisent pas l'obligation d'accords préalables, par exemple entre promoteurs et pays d'accueil.

Reprenons l'exemple du vaccin contre le paludisme. Ce thème peut en effet être légitime. On ne le saura vraiment qu'*a posteriori*, si quelques années après, ou peu après avoir montré son efficacité, le vaccin est utilisé dans les pays pauvres, et pas uniquement dans des populations solvables comme les militaires, les touristes ou les hommes d'affaires. Je propose donc cette distinction entre légitimité *a priori* et légitimité *a posteriori*. L'article 30 est contraignant. Il engage les investigateurs ou les sponsors à assurer l'accès aux médicaments et aux vaccins et pose ainsi le problème de la relation entre la recherche et le système de santé dans un contexte particulier de vulnérabilité des populations, c'est-à-dire d'absence d'accès aux médicaments et aux vaccins.

S'il s'agit de répondre à l'évolution de la mondialisation et à la délocalisation de la recherche clinique qu'elle entraîne, la légitimité de la recherche paraît être le problème le plus facile à traiter, en particulier en exprimant des priorités de santé publique partagées dans les pays avec une ouverture sur des réseaux internationaux, notamment sur l'OMS. En parallèle, il pourrait être nécessaire de définir une éthique des utilisateurs, c'est-à-dire des « consommateurs » des vaccins, donc des résultats de la recherche, en particulier des agences d'évaluation des médicaments, la Food and Drug Administration ou l'Agence Européenne du Médicament. D'une certaine façon, on rejoint l'idée de commerce équitable.

La déclaration d'Helsinki pourrait offrir une évolution dans ce sens car elle s'adresse non seulement aux chercheurs mais aussi, dans son article 27, aux « aspects relatifs aux publications ». Elle engage les éditeurs scientifiques des revues à s'assurer que les études publiées ont été menées de façon éthique. On pourrait tout à fait imaginer une extension de cette précaution ou de ce principe en aval de la recherche, notamment aux agences de médicaments.

Il existe peut-être aussi une voie complémentaire, à partir des phases d'études, codifiées de 1 à 4. L'essentiel des études et le principal investissement impliquant les populations portent sur les phases 3, études d'efficacité et de protection permettant d'apprécier l'efficacité d'un traitement et d'estimer sa tolérance dans des conditions « idéales ». Ces études précèdent les autorisations de mise sur le marché, AMM. Les études de phase 4, qui viennent par définition après les AMM, bénéficient de beaucoup moins d'investissements. De fait, elles sont fondées sur une surveillance visant à documenter l'efficacité en situation réelle d'utilisation. On imagine bien que si l'intention initiale est effectivement que la population bénéficie des retombées de la recherche, dès la conception des études, on pourrait envisager des études de phase 4 dans le cas où les résultats de phase 3 auraient été efficaces. Le fait de montrer en conditions réelles d'utilisation l'efficacité du vaccin serait probablement un argument majeur pour son introduction effective, et constituerait donc un effort collectif pour l'accès des populations à ce vaccin. En outre, en mettant davantage l'accent sur les études de phase 4 en conditions réelles d'utilisation, on perdrait un peu l'image de recette miracle des vaccins, et on prendrait aussi en compte toutes les autres composantes de la prévention des maladies.

Parallèlement à ce positionnement souhaitable par rapport aux phases de l'évaluation des vaccins, le problème posé est vraiment celui de la confrontation de principes largement partagés aux situations réelles, donc aux situations de pauvreté et de vulnérabilité. Il n'entre pas dans l'objectif des textes internationaux, dont la déclaration d'Helsinki, de résoudre ces problèmes contextuels et pratiques. Cela relève complètement de l'activité des comités d'éthique. Une étape indispensable, déjà engagée et qui reste prioritaire, est donc celle du renforcement du fonctionnement de ces comités, ainsi que de la culture éthique des investigateurs.

## **Médecin et chercheur en Afrique : l'éthique en pratique**

**Ogobara Doumbo, Professeur de parasitologie, Directeur du Centre d'excellence en recherche de l'AUF, Bamako, Mali**

Le Professeur Ogobara Doumbo est mondialement réputé pour ses recherches sur le paludisme. Par sa confrontation aux questions éthiques, il contribue grandement à développer des protocoles de recherche respectueux des différentes populations impliquées dans les essais cliniques.

Je vais aborder la question de l'éthique sous l'angle du contexte actuel d'un chercheur africain qui ambitionne de partager la dynamique du développement scientifique en vue d'obtenir à moyen terme des vaccins anti-paludiques.

J'ai commencé à me confronter aux problèmes éthiques vus du Nord dans les années 1995, lorsque nos premiers financements ont commencé à être conditionnés à la formation de comités d'éthique. J'attire l'attention sur ce point : le Nord, qu'il soit Américain ou Européen, nous a obligés à avoir des comités d'éthique pour utiliser l'argent qu'il nous versait pour la recherche, et l'Afrique est entrée dans cette dynamique et cette mouvance éthique actuelle. Ce contexte mérite réflexion. Plus je cherchais à obtenir le consentement dit « éclairé » des personnes dites « volontaires » dans nos populations pour les essais de phase 1, qui sont très complexes, plus je me questionnais et je questionnais mes collègues et les sponsors pour savoir si nous parlions bien de la même chose.

### **Tenir compte des immenses écarts culturels**

En Afrique, nous « vivons » dans trois siècles simultanés. Je m'explique. Je suis allé récemment dans mon propre village au pays Dogon, à 850 km de Bamako, pour étendre le dénominateur de ma population cible et recruter des volontaires. Je n'y étais pas allé depuis longtemps. Je m'y suis rendu avec mon fils et l'un de mes investigateurs du Nord. J'ai vu que le vieux gardien de la maison parentale, qui décide encore du nom des enfants, vit toujours au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur les plans aussi bien matériel, que culturel, économique ou spirituel, il n'a pas changé : il utilise encore l'huile pour s'éclairer, le silex pour allumer sa pipe et faire du feu. Quand son petit-fils lui a demandé pourquoi il n'utilisait pas d'allumettes, il a répondu que dès qu'il pleut, les allumettes ne marchent plus alors que le silex oui. Dès lors, comment demander à cette personne qui vit au XIX<sup>e</sup> siècle, un consentement éclairé, en présence de ce petit-fils qui joue à Bamako avec un ordinateur et vit, lui, au XXI<sup>e</sup> siècle. Les intermédiaires du XX<sup>e</sup> siècle sont les jeunes Dogons qui migrent à Bamako ou Abidjan, et reviennent avec la lampe tempête, la torche, les vélos et les motos. J'ai donc affaire à une

communauté d'individus, hétérogènes sur le plan spirituel et culturel, à qui je demande un consentement dit « éclairé ». On sent bien toute la différence et la difficulté entre le consentement individuel demandé en Europe et le consentement individuel en Afrique, qui en réalité n'existe pas. Car, pour inclure mon enfant dans mon étude, j'ai besoin de l'avis de mon oncle. En tant que professeur, je ne peux pas l'autoriser. Cela semble difficile à comprendre ; pour nous, c'est très facile. Je n'existe pas en tant qu'individu isolé dans mon village. Je suis dans un contexte communautaire. Si je refuse cela, je suis excommunié et je n'ai plus d'attache, mon enfant n'aura plus de nom dans la maison familiale, on me coupe de ma racine. Je suis donc tiraillé entre trois siècles. On me demande un standard très haut qui n'est pas facile, et j'aimerais bien qu'on puisse articuler l'obtention des consentements de ces trois générations.

Lors d'une réunion sur l'éthique à Akra, en mars 2004, nous avons fait une deuxième observation. Faut-il dire à la population que les équipes de soins et de recherche sont deux équipes différentes ? Dans un village, la frontière entre les deux n'existe pas, elle n'existe que dans notre tête. Si j'arrive avec mon maître, qui m'a enseigné la médecine tropicale à Paris, qui est la référence de tout villageois malien et par lequel tout villageois malien rêve de se faire soigner, comment lui faire comprendre, à ce villageois, que le maître qui a tout appris au professeur d'université que je suis devenu à Bamako et arrive maintenant avec ses assistants, que ni ce maître ni moi ne sommes soignants ? Que faire quand on ne peut faire comprendre la différence de base entre une équipe de soins et une équipe de recherche ? Le consentement est donc totalement biaisé. Au Nord, les gens pensent à la corruption de l'éthique par l'argent ou les soins ; en fait, la déviance ne vient pas de là, mais de la grande valeur accordée à l'équipe présente et de la confusion entre équipe de recherche et équipe de soins. De nombreux chercheurs pensent qu'il ne faut pas expliquer la différence. Je ne suis pas d'accord. Il est éthiquement inacceptable de ne pas dire à une population concernée que notre travail n'est pas de procurer des soins mais de faire un essai clinique de phase 1. Cela est certes difficile à faire comprendre car, pour ces populations, la frontière n'est pas nette. Mais elle doit être distinguée. Il est aussi difficile de faire comprendre à un villageois qui vit au XIX<sup>e</sup> siècle la différence entre l'administration d'un produit nouveau dans un essai de phase 1 sur l'efficacité duquel je n'ai aucune information, et celle d'un médicament dont l'efficacité contre le paludisme est avérée. J'ai beau passer du temps à expliquer que je suis là pour tester un nouveau produit qui peut être un vaccin dans dix ou vingt ans, lui s'est porté volontaire pour recevoir un produit qui va le protéger de la maladie. Nous avons pu tester cela à la fin de chaque phase. Nous réunissons les volontaires pour partager les résultats et mesurer leur compréhension. Nous levons le code pour dire à

certaines qu'on ne leur a pas donné le vaccin que nous testons mais seulement un vaccin-témoin bénéfique pour la population. Eux pensaient avoir reçu le vaccin anti-paludique. Ces considérations très pratiques ne sont pas prises en compte dans la dynamique d'élaboration des recommandations internationales. Si nous n'avons pas l'honnêteté de reconnaître ces difficultés, sur le terrain nous ne faisons que simuler l'application de ces recommandations en les biaisant. De l'hôtel quatre-étoiles de Washington au petit village du Mali sans toilettes, il faut franchir d'un coup trois siècles de civilisation. Ce grand écart n'est pas facile à faire.

Cela dit, dans nos pays, le vaccin constitue aujourd'hui l'élément d'action clé pour un vrai contrôle des maladies infectieuses endémiques comme le paludisme, la tuberculose ou le sida, pour ne citer que celles-là. Il nous faut donc absolument tester ces vaccins dans nos contextes, développer les capacités de ces essais cliniques en collaboration avec les partenaires du Nord dans un contexte éthique partagé et compris de part et d'autre. Cela nous permettra d'éviter la « dictature éthique », d'ailleurs inefficace puisqu'elle est inapplicable sur le terrain et fragilise les chercheurs du Sud comme du Nord. Les chercheurs sont en effet pris dans l'étau d'une logique administrative, politique et économique totalement paralysante, chargée pourtant de définir les critères de leur financement. Quand l'Union Européenne lance des appels d'offres et que nous nous associons pour y répondre, nous le faisons dans un contexte politique et économique bien particulier dont nous ne pouvons nous affranchir. La survie professionnelle des chercheurs du Nord comme du Sud est fragile. Un gouvernement qui a un budget de recherche d'environ 100 millions de francs CFA pour toute l'Université et reçoit un projet de recherche sur 5 ans de 500 millions est forcément vulnérable. Tous ces éléments de culture éthique biphasique devraient être partagés entre chercheurs du Nord et du Sud et avec les sponsors pour que la vérité, si elle existe, soit entre les deux.

### **Partager les risques**

Il faut discuter des conditions éthiques dans lesquelles doit être partagé le risque d'une phase 1 ou d'une phase 2 dans nos pays. Il est souhaitable et recommandé que la phase 1A d'un essai de nouveau produit candidat vaccin soit réalisée dans le pays du Nord producteur. Ce point a fait l'objet de nombreux débats. Quel est l'avantage de faire une phase 1A dans le pays du Nord producteur ? D'abord, il existe dans les pays du Nord un système de régulation sophistiqué qui assure une protection de la population. Ensuite, dans le cas d'effets secondaires graves, il est prévu à proximité une unité de soins intensifs capable de gérer la situation immédiatement. Dans un village, le même effet entraîne le décès, qui entraîne à

son tour la mort de l'étude et de l'ensemble du plan de développement clinique. Voilà le contexte de ce que j'appelle le partage du risque.

On peut par exemple réaliser une phase 1A de contrôle d'innocuité dans un pays du Nord, en intégrant toutes les modalités éthiques de protection de la population en vigueur au Nord, pour, ensuite, réaliser dans de toutes autres conditions chez les populations du Sud la phase 1B de mise en place de l'étude. L'éthique relève moins des comités d'éthique que du chercheur lui-même, de la conviction scientifique qu'il doit avoir de bien disposer des données pré-cliniques et cliniques, de pharmacologie, de toxicité et de tolérance ; en somme il doit être convaincu qu'il pourrait tester ce produit sur lui-même ou sur son enfant. Le comité d'éthique ne fait que formaliser une éthique validée par des médecins régis par la déontologie médicale ; à ce titre, il n'est qu'un facilitateur, un accompagnateur et non le garant de l'éthique. Si bien que, tant que les chercheurs du Sud ne seront pas formés à ce comportement éthique, ils ne pourront appliquer le standard international.

Il existe d'autres risques à partager, notamment les effets secondaires indésirables. Les pays du Sud doivent créer des comités indépendants chargés de garantir la protection des volontaires pendant les essais cliniques. Or, l'Afrique est loin d'avoir une masse critique suffisante de personnes capables d'apprécier ces effets secondaires et de se prononcer d'une manière indépendante face à l'industrie pharmaceutique. Nous devons travailler à produire ce genre de personnes compétentes, capables de porter un regard critique indépendant sur nos produits. Cette approche doit accompagner celle des comités d'éthique. Cependant, pour pouvoir gérer un effet secondaire grave survenu lors d'une étude de phase 1A, 1B ou 2, il faut pouvoir développer des capacités de régulation et de plateaux techniques répondant à des critères internationaux d'accréditation ; c'est la condition pour transplanter une recherche au Sud et l'une des conditions pour protéger la population. Cela fait donc partie de l'éthique. Quelle que soit la masse de documents produite, nous sommes là pour protéger la population et non pour gérer l'anxiété du chercheur ou du sponsor.

### **Partager les fruits**

On doit également partager le fruit de ces recherches, c'est-à-dire la publication des résultats à partir desquels seront éclairées les décisions de santé publique. Le chercheur du Nord qui travaille avec le collaborateur du Sud, mais avec lequel il ne signe pas les publications est éthiquement « déviant ». Par sa capacité à écrire la science et à la diffuser, il permet de faire des choix stratégiques fondés sur la science. En cela, il est responsable et défenseur de ses

résultats dans son pays et dans les instances dans lesquelles il travaille. Il me semble que ce transfert de l'écriture scientifique au chercheur du Sud est souvent oublié.

Il faut partager aussi le produit fini, c'est-à-dire le vaccin. Les bases doivent être solides dès le départ. À la phase 3, il s'agit de protéger les populations des pays qui ont pris des risques par rapport à celles des pays qui n'en ont pas pris. Ce n'est que justice, équité et bon sens. Voilà aussi ce qu'est l'éthique.

Enfin, il faut aussi partager la propriété intellectuelle. Quand une population a participé au plan de développement clinique d'un nouveau produit, depuis la phase 1B jusqu'à la phase 3, elle a été exposée à des risques, elle a permis des résultats comparables au travail de l'inventeur. Il faut équilibrer la contribution des uns et des autres et envisager le partage intellectuel des bénéfices. D'où la question des brevets : il faut revoir les conditions éthiques actuelles de partage des brevets et rendre accessibles les résultats. Il faut donc penser le transfert de technologies d'information viables pour le Sud. Un chercheur du Sud qui a accès à Internet est à même de s'informer et de poser les bonnes questions. Dans le cas contraire, l'obscurantisme le guette et il ne peut participer au débat éthique international. Le transfert de technologies est une part importante du débat éthique.

## Discussion

**Flore Gangbo** (Directrice de la recherche en santé au Ministère de la santé publique de Cotonou, Bénin)

1. Le comité d'éthique de l'IRD dont nous parlons est un comité consultatif. Alors, qui autorise la recherche ?
2. J'ai entendu dire que des essais cliniques se faisaient dans les pays du Sud. Je viens d'un séminaire à Ouagadougou où, après le bilan des régulations nationales concernant les vaccins, il s'avère que très peu de pays d'Afrique francophone disposent d'un système de régulation fonctionnel. Sur quelle base légale les essais réalisés dans les pays du Sud se font-ils ? Un code de bonnes pratiques est-il suivi ?
3. Des vaccins pourraient être produits par les pays du Nord et envoyés sans contrôle préalable dans les pays du Sud, auxquels reviendrait alors le soin d'assurer ces contrôles. Que pensez-vous de cette situation sur le plan éthique ?

### **François Simondon**

Qui autorise la recherche ? Le comité d'éthique de l'IRD est consultatif dans le sens où les chercheurs sont libres. Ils peuvent soumettre à leur initiative des protocoles ou des questions générales. Ce n'est pas contraignant. De façon systématique, pour ce qui porte sur la recherche clinique dans un pays du Sud, le comité d'éthique de l'IRD souligne que l'avis du comité d'éthique du pays où se déroulera la recherche est l'avis prépondérant. Ce sont les ministères de la santé qui autorisent les recherches.

### **Ogobara Doumbo**

La deuxième question n'est pas ambiguë pour ceux qui pratiquent les essais cliniques. Selon les standards de la Food and Drug Administration, on ne peut réaliser un essai de phase 1B ou de phase 2 ou 3 sans autorisation préalable. Comment procédons-nous ? Le protocole d'essais cliniques doit être écrit et validé scientifiquement. C'est la première démarche éthique. Si la question scientifique n'est pas biologiquement recevable et si le protocole ne peut atteindre un objectif applicable en santé publique, le projet n'est pas éthique. Ce protocole est validé dans nos structures par un comité scientifique. Il faudrait d'ailleurs créer davantage de comités scientifiques, aux côtés des comités d'éthique.

Une fois le protocole validé, il est partagé entre les chercheurs du Nord, ceux du Sud et l'ensemble des investigateurs, puis envoyé par étapes aux différents comités d'éthique en fonction de l'implication de leurs institutions. Ces comités se prononcent et la certification éthique est donnée par le comité de l'institution dans laquelle se fait la recherche.

Troisièmement, il faut mettre en place un système de « monitoring ». Nous demandons que l'OMS envoie des moniteurs, personnes indépendantes que le sponsor rémunère pour constater que la pratique est conforme au protocole. Une fois ces personnes identifiées, tous les investigateurs doivent obtenir une accréditation et une certification de bonnes pratiques cliniques, éthiques et de laboratoire.

Tous ces documents sont envoyés au ministère de la Santé publique qui, au Mali, les adresse à la division de la Pharmacie et de la Médecine, chargée, elle, de donner l'autorisation d'importer les produits concernés (qui n'ont pas d'Autorisation de Mise sur le Marché) pour réaliser des essais cliniques. Le produit peut alors être réceptionné à la douane et le ministère de la Santé donne l'autorisation d'exécuter le protocole dans le pays.

Le comité d'éthique vérifie ensuite si le protocole est bien appliqué. Pour cela, il organise des visites de terrain et produit des rapports qui sont diffusés au comité du Nord et au ministère de la Santé. À la fin de la recherche, les résultats sont transmis à tous les ministères nationaux impliqués. Cette pratique n'est pas une obligation mais relève de la compétence de l'équipe de recherche. C'est pourquoi la formation de nos chercheurs me paraît essentielle.

### **Stanley Plotkin**

Concernant le troisième point, il n'est pas question de ne pas contrôler les vaccins pour le Tiers-Monde. De toute façon, il n'existe pas d'exemple jusqu'à présent d'un vaccin fabriqué uniquement pour ces pays, et l'industrie des vaccins est très réglementée. Peut-être dans le futur y aura-t-il des vaccins spécifiques mais actuellement cela n'existe pas.

Pour l'avenir, il est nécessaire d'envisager le développement d'organisations régionales de contrôle. L'Afrique ou l'Asie doivent avoir un organisme comme la Food and Drug Administration pour gérer leur production de vaccins. L'Afrique du Sud est probablement le pays le plus développé sur le plan biologique. Une société y fabriquait des vaccins mais a cessé de le faire pour des raisons techniques. Cette production n'était plus rentable et n'avait pas le niveau technologique nécessaire. Mais je crois que doit exister en Afrique un organisme de production et de contrôle des vaccins, Je ne pense pas que cela soit un problème.

## **Ogobara Doumbo**

La question des vaccins envoyés en Afrique et non contrôlés par les sociétés du Nord est importante, même si je ne crois pas qu'il y ait d'inquiétude à avoir. Compte tenu en effet de la démocratisation de l'information scientifique et du rôle croissant des médias, un vaccin pédiatrique qui ne respecterait pas les standards ne pourrait être introduit dans un pays du Sud sans que les gouvernements et les sponsors n'en paient le prix fort.

Pour éviter ce genre de situation, il existe actuellement trois possibilités de vaccins produits hors pays du Nord qui répondent aux normes et réglementations internationales. L'Inde a une structure de régulation acceptée par la plupart des pays du Nord. Elle produit beaucoup d'anti-paludiques et de vaccins qui pourraient servir à l'Afrique dans le cadre d'un système de contrôle de qualité. Le Brésil se trouve aussi dans cette dynamique. Il développe un ensemble d'infrastructures et de réglementations nécessaires à la production de vaccins et de médicaments. En Afrique, un seul pays répond à cette logique, l'Afrique du Sud, qui a une réglementation correspondant au standard international et validée par la plupart des sponsors. Seuls ces trois pays ont la qualification pour produire des vaccins.

En Afrique, un débat est en cours pour que des structures régionales de bonnes pratiques de laboratoire, de production de médicaments et de régulation puissent traiter la question ensemble. Un seul pays ne peut s'inscrire dans cette logique. L'inquiétude concernant le contrôle des produits peut donc être levée car ce dispositif sera probablement en place dans un proche avenir.

**Roger Guedj** (professeur à l'université de Nice et nouvellement nommé au comité d'éthique de l'IRD)

Je suis fortement impliqué dans la recherche sur le VIH, sur le sida. Il n'existe pas de vaccins contre le VIH. Malheureusement, ce vaccin n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, il existe des thérapies, encore assez limitées.

À l'ouverture du Congrès de Paris en 2003, dans sa séance inaugurale, un médecin africain déclarait : « Quand on dispose de trente traitements et qu'on doit traiter cent personnes, il faut choisir qui doit vivre et qui doit mourir », c'est le choix de Sophie. De la même manière, au Congrès de Bangkok, on disait qu'il fallait traiter trois millions de patients d'ici 2005. Nous y sommes et près de six millions de patients ont besoin de traitements. Le problème est encore celui du choix. Cela dit, il existe des traitements qui doivent pouvoir être utilisés grâce à une volonté politique. Puisqu'on n'accède pas à ces traitements en Afrique, les

« tradithérapies », c'est-à-dire les thérapies à partir de plantes, qu'on sait totalement inefficaces, sont lourdement utilisées à ma connaissance, souvent favorisées par les organismes officiels et malheureusement prises en compte par le corps médical. Je comprends bien la différence de culture existant entre les pays du Sud, d'Afrique notamment, et les pays du Nord. Faut-il pour autant accepter ce genre de choses, ou les dénoncer, quitte à se retrouver en marge de la société africaine ?

### **Anne-Marie Moulin**

Le vaccin contre le VIH reste à l'ordre du jour. Le fait qu'il ne soit pas pour demain est un autre problème. Il y a quand même des recherches vaccinales dans ce domaine.

### **Ogobara Doumbo**

Je suis complètement ignorant dans le domaine du sida. En revanche, j'ai une approche de réponse dans le domaine du paludisme. Là, il existe une utilisation thérapeutique des plantes médicinales. Nous avons même développé un produit conditionné vendu en pharmacie. Il est hors de question, dans un essai clinique comparatif, de se servir de ce médicament, dont l'efficacité n'est pas prouvée, pour un enfant de moins de cinq ans qui va mourir. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Ce produit ne peut faire l'objet d'un bras thérapeutique comparatif dans un essai clinique randomisé sur le paludisme.

### **Gérard Toulouse** (directeur de recherche au CNRS, École normale supérieure de Paris)

Lorsqu'on regarde dans un dictionnaire français grand public au mot vaccination, on trouve des références à Jenner et à Pasteur, mais aucune aux pratiques de vaccination antérieures développées dans le Caucase, en Chine ou en Afrique subsaharienne. N'est-ce pas une erreur intellectuelle et morale d'occulter ces pratiques en laissant penser que l'Occident a tout inventé ?

### **Stanley Plotkin**

Vous parlez de la variolisation, qui est une chose différente de la vaccination. La variolisation est venue des idées homéopathiques. Il s'agit de donner « un peu » de la maladie et de protéger de cette manière contre la maladie importante. L'origine de ce procédé vient effectivement de Chine ou du Caucase. La vaccination, l'idée de Jenner, était d'utiliser un autre virus pour protéger contre la variole. Le berceau de la vaccination se trouve là. Pasteur

a vraiment inventé la vaccination, car il a développé un vaccin dans son laboratoire, tandis que Jenner a découvert un vaccin qui s'appelle la vaccine dans la nature.

### **Anne-Marie Moulin**

Je pense que les premières tentatives d'inoculation de la variole ne relevaient pas seulement d'une idée proche d'une homéopathie avant la lettre, mais reflétaient tout simplement le constat suivant : quand on a contracté une variole et qu'on a survécu, on est protégé. L'idée était alors d'essayer d'imiter cette variole bénigne. De toute façon, les historiques dans les ouvrages de médecine sont souvent beaucoup trop rapides et parfois inexacts.

### **Alain Marliac** (archéologue à l'IRD)

Je voulais rebondir sur les difficultés à transmettre un certain savoir, alors qu'un autre est en place. Quelques collègues africains archéologues se sont fait recevoir avec des jets de pierres lorsqu'ils venaient dans un village pour faire des fouilles. Ce problème n'est pas indifférent ni limité à l'archéologie. Il rappelle que la médecine n'est pas la seule à provoquer des chocs de savoirs.

### **Fred Eboko** (socio-politologue à l'IRD)

Je voudrais simplement relativiser un peu ce choc des savoirs. Dans ce discours sur la coexistence entre des modes de vie relevant de trois siècles (XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup>) et les essais thérapeutiques, on peut avoir tendance à penser que la compréhension mutuelle va être impossible du fait que l'habitant du petit village malien aura du mal à percevoir ou à accepter les choses. J'aimerais juste qu'on évite cette tendance au culturalisme. Je m'explique.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le fait que ce monsieur dans ce village malien vit au XIX<sup>e</sup> siècle. Il sait qu'il vit dans une société qui change, il est capable de comprendre certaines choses. S'il a l'impression, à travers l'essai thérapeutique, qu'on lui donne un médicament contre le paludisme, cela veut dire que ce n'est pas un consentement éclairé. Si ce monsieur, à qui on veut donner un produit, pense que ce même produit le soigne du paludisme, ce n'est pas un consentement éclairé. On peut le traduire différemment. Un essai est une tentative pour voir « si ça marche ». Cette idée existe dans toutes les sociétés.

L'éthique dont nous parlons ne peut se réaliser si elle n'est pas incluse dans l'opinion publique. Les « normes » éthiques évoluent. Il faut en tenir compte. L'éthique se forge dans des répertoires de l'action collective. La difficulté qui peut exister, et qui a été soulignée, concerne le transfert du Nord au Sud. Elle peut poser problème, mais avec la

démocratisation des médias, on peut aussi arriver à une ré-appropriation de certaines « normes » éthiques au Sud. On a beaucoup parlé des blocages, des difficultés, mais il faut aussi parler des possibilités qui existent au Sud, que ce soit en Asie, en Afrique ou en Amérique Latine, où des champs de savoirs ainsi que des possibilités de ré-appropriation des normes universelles existent.

### **Ogobara Doumbo**

Je ne dis pas que la population villageoise ne peut comprendre notre démarche et avoir une indépendance d'adhésion. Je veux juste dire que dans la mesure où je fais des essais cliniques, je suis uniquement un chercheur clinicien.

J'ai récemment écrit un article sur la valeur que j'accorde à l'éthique que mon grand-père m'a apprise. J'ai démontré dans cet article que je n'ai pas vu de différence entre le comportement éthique du médecin traditionnel tel que mon grand-père le fut, mon professeur à l'École de médecine, et ceux de Montpellier ou Marseille. Le souci de protéger le malade est prioritaire. Il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet.

Je m'interroge plutôt sur le fait que nous ayons des textes volumineux, des *guidelines*, rédigés dans un langage que je ne comprends qu'à 20 % et qui, à mon sens, protègent certaines structures. Si je ne comprends que 20 % du texte que je veux faire signer au paysan malien qui participera à l'essai, qu'est-ce que lui pourra en comprendre ? On me demande souvent de faire signer dix pages de consentement éclairé et d'y mettre un tampon. Un étudiant travaille pour évaluer la qualité de compréhension. Le résultat n'est pas très encourageant.

Comment prendre en compte cette difficulté de langage et d'articulation ? On peut faire les choses un peu mieux. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'éthique dans la société traditionnelle. Il y en a, c'est ce qui a motivé une partie de ma décision pour devenir médecin.

### **François Simondon**

Un mot pour souligner qu'il n'y a pas d'antagonisme entre consentement individuel et consentement collectif. Cette affirmation est issue d'une discussion récente du Nuffield Bioethics Research Council qui aboutit à une recommandation de complémentarité entre les deux. Si l'on commence par l'information collective et qu'on laisse le temps de diffusion dans la population, cela donne toute sa valeur au consentement individuel.

Un problème persiste cependant, et nous sommes en train de perdre sur ce terrain : imposer la signature des populations qui ont dit oui ; dans mon expérience en milieu africain, c'est

complètement aberrant. Jusqu'à maintenant on arrivait à justifier, mais c'est de plus en plus difficile.

### **Anne-Marie Moulin**

Je voulais vous remercier d'avoir évoqué le débat public. Il ne peut y avoir de débat au sein des comités d'éthique sans diffusion dans la société. D'ailleurs, une des fonctions du Comité national d'éthique français est de nourrir le débat public. On débouche sur un autre problème, celui de la démocratie.

### **Sophie Coisne** (journaliste à La Recherche)

J'aimerais qu'on précise les fonctions de ces phases 1A et 1B qui permettraient en fin de compte un partage du risque entre pays du Nord et pays du Sud, et savoir ce que vous pensez à la fois de la faisabilité et de l'utilité de ces phases.

### **Stanley Plotkin**

Ce principe est bien établi et c'est un bon principe. Les vaccins sont mis au point soit en Europe, soit aux États-Unis. Les premiers essais cliniques doivent être faits dans ces pays. On cherche des volontaires dans les pays développés pour la phase 1A. Une fois que la sécurité est établie, on peut aller dans un pays pauvre si l'objectif du vaccin les concerne aussi. Dans le cas du vaccin contre le pneumocoque, une grande étude sur son efficacité a été faite aux États-Unis ; la phase 3 a aussi été faite aux États-Unis. On essaie maintenant de faire bénéficier les pays en voie de développement de ce vaccin en faisant des études dans ces pays. Dans le cas du sida, il faudra faire l'étude d'efficacité dans un pays à forte incidence et réaliser les phases 1 et 2 aux États-Unis. À terme, la phase 3 d'efficacité risque/bénéfice se fera dans les pays en voie de développement.

### **François Simondon**

C'est vrai pour les phases initiales comme pour ce qu'on appelle les *challenges*, c'est-à-dire l'exposition des populations à la maladie. C'est ce qui se fait toujours pour le choléra et le paludisme. Il est indispensable que cela se passe dans des conditions de sécurité maximales.

**Bernard Genetet** (médecin, professeur d'immunologie à Rennes, membre du comité d'éthique du CIRAD)

J'ai formé des élèves qui sont au Mali. J'ai l'impression de connaître le premier problème que vous avez soulevé. Ma question, un peu périphérique, est cependant d'actualité. Est-ce qu'Internet va pouvoir aider les chercheurs du Sud en termes de dialogue ? Au CIRAD, comme à l'IRD, on discute de l'axe Asie-Afrique. Existe-t-il actuellement un dialogue sur les vaccins entre la Chine et l'Afrique ? Les problèmes éthiques qui sont les nôtres et ceux des chercheurs africains sont-ils posés dans les mêmes termes ?

### **Ogobara Doumbo**

Il est difficile de répondre. Le dialogue par Internet est tout à fait possible et d'actualité. Dans mon département, nous disposons d'un réseau avec 105 ordinateurs à partir desquels tout le monde peut avoir accès à Internet, donc à n'importe quel site d'une université du Nord ou du Sud pour se former en formation continue. Sans aucun doute, la technologie est transférable.

Dans le domaine des essais cliniques sur l'axe Asie-Afrique, la question de l'intégration dans un protocole de recherche dépend de la communauté de questionnement entre chercheurs. Pour le moment, il y a des communautés d'idées, des questions de recherche communes avec mes collègues français et américains. Je n'ai pas eu la chance d'en avoir avec mes collègues chinois. Nous sommes donc dans cet axe-là. Dans le domaine de l'éthique, une réflexion doit être menée dans ce pays de plus d'un milliard d'habitants. Il faudra également se demander si les perceptions sont les mêmes en Afrique, où la démocratie est naissante et l'histoire très différente. La création éventuelle d'un axe doit se négocier. Je n'ai pas de réponse *a priori*, mais cette possibilité est ouverte.

### **Claire Rekacewicz** (épidémiologiste à l'Institut Pasteur, Paris)

Je voudrais faire un commentaire en revenant sur la question du colloque. La question sur la compréhension des consentements demandés aux personnes qui participent à une recherche se pose également dans les pays du Nord, où des évaluations sont faites sur la compréhension *a posteriori* des patients ayant participé à la recherche. En effet, les mêmes questions se posent, à savoir : les gens ont-ils bien compris pourquoi ils reçoivent un placebo ? Je pense que les éthiques de la recherche biomédicale dans les pays du Nord et du Sud se rejoignent notamment sur ce point.

### **Anne-Marie Moulin**

À cet égard, une enquête faite au Collège de France sur la compréhension des essais cliniques en général a montré que, très souvent, les protocoles sont devenus très sophistiqués et les documents à lire par les volontaires et les membres des essais très difficiles à comprendre. Si personne n'est là pour expliquer en détail le formulaire à signer, la personne est complètement perdue, y compris dans les pays du Nord.

### **Stanley Plotkin**

Je suis d'accord avec le professeur Doumbo. Pour faire une étude de façon éthique, il faut d'abord que l'investigateur soit lui-même convaincu que l'étude est éthique. Les comités d'éthique doivent agir justement pour éviter l'éventuelle présence d'un investigateur fanatique ou une mauvaise approche conceptuelle. Il est important qu'ils se réunissent en disposant de tous les éléments pour prendre leur décision. Il est vrai que les individus, dans les pays pauvres comme dans les pays développés, ne peuvent tout comprendre ; ce ne sont pas des scientifiques et ils n'ont pas lu la littérature. Voilà pourquoi les comités d'éthique sont nécessaires : pour veiller aux dérives.

### **Guy Vidy (écologue à l'IRD)**

Je ne suis ni médecin, ni intervenant dans la santé. Il me semblait que l'exemple donné était intéressant, non dans ses aspects pratiques mais parce qu'il montre qu'il n'est pas suffisant d'appliquer des règles éthiques ; il faut en être convaincu. Quand on est chercheur, il faut avoir un réflexe et une culture éthiques. Voilà ce qui nous manque. En tant qu'écologue, domaine où l'éthique n'est pas aussi présente que dans la santé, je souhaiterais approfondir ce sujet. Il n'est pas suffisant de connaître les règles éthiques et de savoir comment les appliquer, il faut en outre être convaincu de leur intérêt, c'est-à-dire avoir d'abord la « culture éthique », pour avoir ensuite le réflexe.

## Deuxième table ronde

### Environnement : l'homme dans son milieu

#### Introduction. Éthique, recherche, développement et partenariat au Sud

**Francis Kahn, Représentant de l'IRD au Niger, Niamey**

Cette table ronde se propose d'aborder les questionnements éthiques de la recherche sur les milieux dont l'homme est partie intégrante, à la fois facteur significatif de leur évolution, premier bénéficiaire et singulière victime. Il faut bien garder à l'esprit le thème central : « Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ? ». Cette question non seulement nous interpelle sur la spécificité d'une recherche pour le développement, mais en engendre également d'autres. Par exemple, l'assertion que toute recherche contribue au développement dès lors qu'elle vient enrichir les connaissances est-elle suffisante, voire acceptable ? Y a-t-il une forme de recherche et des problématiques plus performantes en termes de développement ? Plus que la nature des recherches, n'est-ce pas l'implication des chercheurs qui prévaut ?

#### Recherche scientifique et développement : une relation ambiguë

Force est par ailleurs de constater que la relation entre la recherche scientifique et le développement reste assez ambiguë. C'est vrai dans les discours au Nord, où la notion de développement sous-tend celle de développement économique et son corollaire, l'innovation technologique, posée comme l'un des moteurs du développement économique. Mais entre une recherche scientifique qui valide la connaissance – par le jeu des constructions théoriques *via* la réfutation ou la corroboration des conjectures – et l'innovation technologique, les relations ne sont pas clairement comprises. Il reste néanmoins vrai que les percées technologiques dérivent souvent des outils paradigmatiques développés par et pour la quête des connaissances. Il est tout aussi vrai que les perspectives d'application de tels outils ne sont pas toujours préalablement identifiées par le chercheur, et que leur mise en œuvre dépasse le champ de ses compétences. À cette ambiguïté dans la relation entre recherche scientifique et développement, vient s'ajouter, au Sud, un constat d'impuissance de la recherche devant des problèmes démesurés qui échappent en partie au questionnement de la science et dont les solutions dépendent plus de la gestion et de la sagesse des hommes.

Des poches de misère existent aussi au Nord. Pourquoi exiger de la recherche de faire au Sud ce qu'elle ne sait pas faire au Nord ? On s'accordera tous, je crois, à considérer que la démarche essentiellement théorisante qu'est la recherche scientifique n'est pas seulement un luxe que s'offrirait le Nord au nom de l'innovation technologique, et qu'elle ne saurait être exclue de la dimension du développement au Sud.

La crise environnementale qui embrase la planète conduit certes à considérer comme prioritaires les recherches sur les énergies renouvelables, la récupération des produits toxiques, l'élimination des déchets. Ce sont de toute évidence des axes de recherche incontournables particulièrement sensibles au Nord, qui vont aussi contribuer à des percées technologiques et donner une impulsion supplémentaire au développement économique. Mais cette argumentation légitime ne doit pas venir minimiser, dans les discours sur la priorité pour le Sud, l'importance de la démarche cognitive et théorisante. Car cette démarche nous permet précisément d'échafauder des théories sur les mécanismes du fonctionnement des grands biomes de notre planète. Ce faisant, elle nous conduit progressivement à mieux appréhender les règles qui régissent et maintiennent leur diversité et nous permet aussi de prévoir l'ampleur, voire l'irréversibilité des dégradations de notre environnement.

### **Une nécessaire approche théorique**

On ne peut de toute façon esquiver l'approche théorique. Les inventaires et les études des fonctionnements sont intimement imbriqués dans des constructions théoriques. C'est ce que font clairement apparaître les analyses des changements globaux ; l'étude de ces fonctionnements procède par l'acquisition des données du milieu qui alimentent des modèles sans cesse réajustés. C'est tout aussi vrai pour les inventaires des flores et faunes qui ne peuvent échapper aux attitudes très théorisantes de la biologie comparative. Car la compréhension que nous avons des entités vivantes, exprimée en termes d'espèces ou autres catégories de classification utilisées par les inventaires, résulte d'interprétations des processus évolutifs, lesquelles s'alimentent aussi de notre connaissance du fonctionnement des écosystèmes et viennent, en retour, la structurer.

La dimension théorisante permet aux sciences humaines et sociales d'intégrer les savoirs et savoir-faire de l'homme, sa compréhension du milieu et les modes de gestion qu'elle influence. Elle permet aussi d'analyser et d'interpréter les processus de territorialisation et les recompositions identitaires dont la compréhension est incontournable pour appréhender l'adaptabilité d'un tissu humain qui nourrit ses propres sources de contraintes et de conflits. Il est clair alors qu'en matière d'environnement, une recherche cognitive et théorisante

s'impose au Nord comme au Sud, librement développée par le Nord et par le Sud dans une relation de partenariat animée par le respect mutuel. En ce sens, il me semble que les questionnements éthiques majeurs de la recherche pour le développement se révéleront tout autant dans la conduite d'un partenariat Nord-Sud et dans les finalités qu'on lui assigne que dans une spécificité propre à cette recherche.

Jean-Pierre Revéret a accepté de cadrer les grands axes du débat et de les illustrer de ses expériences de Madagascar et du Panama. Patrick Lavelle propose une réflexion sur l'évaluation à partir d'indicateurs mesurables du fonctionnement et de l'efficacité d'une recherche pour le développement, dans le souci de mieux cerner les lignes éthiques qui doivent nous guider pour optimiser le partenariat Nord-Sud. Herbert Schubart développe les nombreux questionnements éthiques et déontologiques dont le Brésil est porteur et qui ne peuvent laisser indifférent le reste de la planète. À partir de l'expérience camerounaise, Patrice Bigombé Logo traite des difficultés posées par la décentralisation de la gestion de l'espace forestier lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans une dynamique de décentralisation démocratique. Les exposés de cette table ronde « Environnement : l'homme dans son milieu » sont complétés par la contribution de Manassé Esoavelomandroso qui, dans le contexte malgache, analyse les ingrédients nécessaires à la réalisation d'un partenariat Nord-Sud fécond en matière de recherche pour le développement.

## Réflexion éthique sur l'environnement, les ressources naturelles et le développement

**Jean-Pierre Revéret, Directeur du Programme de maîtrise en Sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, Montréal, Canada**

Je souhaiterais d'abord mentionner rapidement les systèmes de valeurs et les cadres théoriques qui orientent aujourd'hui la réflexion éthique sur l'environnement, les ressources naturelles et le développement. Ensuite, dans la perspective d'une éthique conséquentialiste que je vais retenir à l'issue de cette première étape, je voudrais traiter des débats sur l'utilité effective de la recherche pour le développement en termes mêmes de développement. Ensuite, j'explorerai les implications induites par la référence à un développement durable plutôt qu'à un simple développement, sans qualificatif, puisque c'est l'un des concepts qui habitent les questions sur le développement depuis environ deux décennies. Enfin, au cœur du questionnement de cette table ronde, j'aborderai plus spécifiquement la question de l'éthique appliquée à la biodiversité, et plus particulièrement à sa conservation.

### **Systemes de valeurs et cadres théoriques d'une éthique de l'environnement**

Pour le chercheur, le choix d'une éthique ne se fait pas en amont des valeurs qui lui sont propres, mais bien en fonction de ces valeurs. Ce qui est bien ou mal ne l'est qu'en fonction d'un ensemble de valeurs qui sont siennes. Cependant, ces valeurs implicites ont souvent besoin d'être explicitées car de leurs conflits émergent des incompréhensions fondamentales entre chercheurs eux-mêmes mais aussi, ce qui est plus grave, entre chercheurs et membres de la société supposée bénéficier de leurs recherches.

Je parlerai donc des systèmes de valeurs qui sous-tendent actuellement les choix éthiques. La littérature sur l'éthique de l'environnement commence inévitablement par la question de la dichotomie entre anthropocentrisme d'une part, et bio ou écocentrisme d'autre part.

Je ferai abondamment appel à l'ouvrage récemment publié sous la direction de Marie-Claude Smouts<sup>11</sup> sur les termes du débat du développement durable. Je ne la citerai donc pas individuellement à chaque fois ; elle est l'un des éléments de cette source.

Il s'agit de deux façons opposées de voir la nature et d'envisager le rapport que nous pouvons avoir avec elle. L'homme est-il la mesure de toute chose ? Les écocentristes nous proposent une échelle de valeurs qui comprend et hiérarchise les valeurs humaines et les

---

<sup>11</sup> Smouts Marie-Claude (Sous la direction de), *Le développement durable, les termes du débat*. Armand Colin, Paris, 2005, 289 p.

valeurs naturelles. Il s'agit d'une éthique *a priori* selon laquelle certains droits seront élevés à un rang supérieur, au-delà des calculs utilitaires et des passions politiques du moment, pourrait-on dire. Dans cet ouvrage, Raphaël Larrère considère qu'on peut aller au-delà de ce débat, souvent considéré comme stérile, en opposant « déontologisme » (le fait qu'une action est bonne ou pas dépend de l'action elle-même et de la description qui en est faite) et « conséquentialisme » (le fait qu'une action est bonne ou pas dépend de ses conséquences). Cette approche définit la possibilité de compromis entre anthropocentrisme et éco-biocentrisme. Elle prendrait la forme de ce qu'il qualifie d'« éthique conséquentialiste », qui juge les actions non au regard de valeurs posées *a priori*, mais de l'intérêt que peuvent en tirer les sociétés humaines. La question qui se pose est alors : dans quel monde voulons-nous vivre ? Whiteside, avec un regard américain distancié, en dégage ce qu'il appelle « le nouvel humanisme écologique », qu'il voit transparaître chez un très grand nombre d'auteurs français, y compris dans un fameux discours présidentiel. Il s'interroge sur la dimension philosophique de ce nouvel humanisme, dans lequel il perçoit une approche moins réductrice que les approches du type « quelque chose »-centrique. C'est dans la définition de ce centre que se détermine ce qu'il va falloir protéger ; c'est là que se situent les grands enjeux.

### **L'utilité de la recherche pour le développement**

L'humanisme écologique pose une autre série de questions sur les formes d'interaction existant entre la société humaine et cet environnement en particulier. On retrouve sous ce chapeau des contributions de l'IRD sur l'analyse de la dynamique des ressources et de leurs usages par exemple.

S'il fallait choisir une approche éthique à privilégier, sachant que nous débattons ici de la recherche pour le développement, je serais tenté d'avancer que du point de vue institutionnel, l'éthique conséquentialiste, qui permet de juger ce qui est bon à partir des résultats, devrait être pertinente. Pour être utile au développement, la recherche pour le développement doit lui servir. Cela paraît simple et évident.

Dans les faits, ces débats concernant les interrogations sur l'éthique de la recherche pour le développement posent actuellement en parallèle la question du succès de la recherche à contribuer au développement au fil des décennies. La démarche scientifique doit se situer dans un système de pensée qui vise d'abord au mieux-être de l'homme. On pourrait donc reformuler cette question en se demandant quelle recherche a eu quel effet.

Les questions qui se posent à l'IRD sont présentes actuellement sur la scène internationale de l'aide au développement. *Science and Development Network*<sup>12</sup> est un lieu virtuel très intéressant où ces questions sont débattues. Ces derniers mois, Bezanson<sup>13</sup> et Oldham<sup>14</sup> ont contribué à faire progresser la réflexion. Ces auteurs, qui traitent depuis longtemps la question du développement, s'interrogent sur l'effectivité de la recherche en Amérique latine où ils ont notamment travaillé. Les mêmes réflexions sont menées en France, notamment à l'IRD.

Leur analyse des cinquante dernières années d'aide au développement *via* la recherche pour le développement a mis en évidence que les efforts pour développer les compétences scientifiques au niveau local par une participation à l'émergence de centres d'excellence ont parfois permis d'augmenter la productivité scientifique en termes d'articles publiés, mais très peu en termes de développement. Pour eux, l'expérience de l'Amérique latine et des Tigres de l'Asie suggère qu'au premier stade du développement industriel, il y a peu de lien direct, s'il y en a, entre les efforts pour construire une capacité nationale de recherche d'un côté, et le développement économique de l'autre. Cette question incontournable fait partie des priorités. À l'issue de cette analyse, ils invitent les bailleurs de fonds et les instituts participant à des programmes scientifiques à développer une approche plutôt en termes d'innovation que de stricte recherche scientifique. À partir de cette distinction, on peut dire qu'un système d'innovation se compose de deux réseaux qui interagissent pour donner à cette notion une dimension aussi bien technologique que sociale et institutionnelle. Ces approches sont déjà appliquées dans les pays de l'OCDE, qui réfléchissent à leur transposition au Sud.

Le premier réseau comprend les organisations qui créent, diffusent, adaptent et utilisent ensuite la connaissance. Le deuxième comprend les organisations qui définissent les agendas des politiques, les conçoivent et les mettent en œuvre. En pratique, on comprend bien que ces deux réseaux peuvent se superposer et parfois complètement interagir : des sociétés et des universités peuvent faire de la recherche et du développement ; et les deux peuvent aussi contribuer à influencer la formulation des politiques. Mais, analytiquement, il est bon de garder la distinction.

---

<sup>12</sup> <http://www.scidev.net>

<sup>13</sup> Keith Bezanson fut président du Centre de recherche pour le développement international (CRDI-Ottawa) puis Directeur du Institute for Development Studies (Brighton).

<sup>14</sup> Bezanson K. et Oldham G., *Rethinking science aid: Donors should take an 'innovation' rather than a 'research' approach to designing scientific and technological aid programmes*. 10 January 2005 Source: SciDev.Net

Selon Bezanson et Oldham (ibid.), une telle approche impliquerait quatre conséquences importantes pour la recherche pour le développement et l'éthique.

D'abord, le financement de la science ne serait pas générique ; c'est un revirement majeur. Le financement viserait à développer les capacités scientifiques en général d'un pays, mais ces capacités seraient centrées sur un relatif petit nombre de problèmes requérant des solutions urgentes et ne pouvant attendre l'avancement des capacités nationales de recherche. Ce point de vue est partagé par Prades<sup>15</sup> qui, en 1995, dans un travail sur l'éthique de l'environnement, appelait à une approche « résolutive » : après avoir identifié des problèmes, on veut produire une science utile, diffuser des résultats et faire des recommandations précises pour aider les usagers, les responsables et les décideurs à prendre des mesures pertinentes.

Le deuxième aspect concerne les investissements dans la science, la technologie et l'innovation, qui devraient être fondés sur des stratégies industrielles nationales de croissance économique où l'aide internationale serait influencée et déterminée par la demande nationale. Selon ces auteurs, cela n'implique pas simplement une réponse aux signaux conventionnels du marché, mais l'exploration de modèles d'aide à la science et à la technologie fondés sur une demande nationale.

Troisièmement, le modèle de connaissance linéaire qui lie la recherche à la production serait explicitement évité par des instruments cherchant à différencier par pays, régions et enjeux les meilleures façons de créer, d'acquérir, d'assimiler et de diffuser le savoir et, j'ajouterais, de ne pas le piller. Finalement, dans le financement de la recherche, l'accent serait mis sur le développement de réseaux dans les pays en développement incluant les partenaires du Nord et du Sud – ce qui est un concept acquis –, afin de structurer un financement à long terme. Il faudrait y ajouter un meilleur usage des diasporas qui ne peuvent rester performantes qu'en choisissant de migrer ; ce qui fait débat. Il s'agit alors de mobiliser les savoirs au profit du pays d'origine, mieux que ce n'est fait actuellement.

Enfin, le fait de traiter la recherche pour le développement durable n'est pas sans effet.

### **Les implications du développement durable**

Cette approche ne se limite pas, comme on a tendance à le croire, aux bonnes intentions. Tout d'abord, la perspective du développement durable est résolument anthropocentrique. Le débat tourne autour du souci d'équité, autant intra qu'intergénérationnel. Je ne

---

<sup>5</sup> Prades J., *L'éthique de l'environnement et du développement*, PUF, Paris, 1995, 128p.

développerai pas les principes élaborés à Rio et dans la littérature qui s'en est suivie ; tous ont été décortiqués. Je voudrais seulement souligner que les approches systémiques, ainsi que les approches plus participatives, plus interdisciplinaires deviennent non seulement souhaitables mais indispensables. Dans la question « Comment faire de la recherche ? », il y a la notion de choix éthiques. À titre d'illustration, le développement durable amène les économistes à parler de « soutenabilité » forte ou faible en lien avec le degré de « substituabilité » que l'on prête aux fonctions écologiques rendues par la nature. Il en découle une vision différente du degré souhaitable d'artificialisation de la nature. Selon une école de pensée ou une autre, on n'arrive pas à la même nature idéale.

### **Éthique et conservation de la biodiversité**

Il en va de même pour la recherche dans le domaine de la biodiversité. J'introduis ici non seulement le chercheur mais son institution. Dans l'hypothèse où la perspective du développement durable est résolument anthropocentrique, le milieu de la conservation de la biodiversité s'inscrit souvent dans une perspective bio ou écocentrique. Par milieu de la conservation, j'entends aussi bien les ONG internationales de conservation que les scientifiques écologues et biologistes de la conservation. On assiste souvent à une situation dans laquelle la biodiversité est érigée en valeur absolue ; sa conservation peut alors entrer en conflit avec les priorités des usagers locaux de la ressource. Les critères des biologistes de la conservation ne tiennent pas toujours suffisamment compte des représentations du monde portées par ces usages locaux. Rappelons-nous que les stratégies de conservation de la biodiversité sont souvent, pour ne pas dire toujours, conçues au Nord alors que la majeure partie de la biodiversité est située dans les pays du Sud. La biodiversité est surtout utilisée traditionnellement par des communautés locales, autochtones ou pas. On se trouve là aux origines de notre questionnement : la connaissance scientifique et son utilisation. Ce qui est souvent considéré important par la communauté scientifique occidentale peut ne pas être compris, voire considéré comme non pertinent par la communauté locale. Par exemple, une des idées centrales concernant la biodiversité est que toute espèce rare, en voie de disparition et plus encore si elle est endémique, doit être protégée. Cette idée est au cœur des systèmes de classification que nous connaissons.

Voici un exemple que j'ai croisé lors d'un projet minier auquel je participais à Madagascar. Un petit serpent fouisseur du Sud-Est de Madagascar, considéré alors comme endémique à la région, aurait pu faire l'objet de mesures de protection incluant des translocations. Développer des moyens importants pour mettre en œuvre cette stratégie est difficile à saisir par la communauté locale pour plusieurs raisons et aurait pu devenir source de conflit

majeur entre scientifiques, promoteurs miniers et population. En effet, la notion d'endémicité n'est pas du tout claire et peu facilement compréhensible pour la communauté locale. Surtout, la représentation dominante de la nature dans la région fait qu'un serpent est plus apprécié mort que vivant. On doit même se faire un devoir de l'écraser si on le croise sur son chemin. On doit s'assurer qu'il est bien mort sinon on poursuivra soi-même son chemin en divaguant. Si on investit des sommes très importantes dans la conservation alors que la région manque d'écoles, on peut comprendre que le dialogue entre les conservationnistes et la communauté soit difficile.

Les exemples de représentation cruciale abondent. Pour les Pygmées du Cameroun, la forêt est vue comme la maison et doit être protégée, alors que pour les Peuls, elle est plutôt un territoire hostile. À Madagascar, dans certains contextes, une forêt coupée peut être perçue comme signe de progrès, autant que l'on ne touche pas aux zones sacrées. Lors d'une recherche menée avec des collègues du Panama<sup>16</sup>, on s'est interrogé sur les représentations que la communauté Embera<sup>17</sup> a de certaines espèces. Il en est ressorti, comme le savent bien les anthropologues, que cette communauté ne nomme que les espèces qui ont un usage pour elle, quel que soit cet usage. Tout le reste tombe dans de vastes catégories fourre-tout dans lesquelles on loge le reste de la biodiversité : difficulté de langage et de compréhension. Dans le cas du tapir, cette espèce est menacée pour l'UICN (Union mondiale pour la nature) et pour d'autres structures, mais elle ne l'est pas dans la compréhension de l'Embera moyen qui en tuerait bien un s'il passait par là car, dans sa représentation du monde, les tapirs sont protégés par un esprit, *Wandra*, qui leur permet d'accéder à un monde inférieur dans lequel ils se retirent collectivement comme espèce, rendant impossible toute idée même de surexploitation. L'idée de protection n'est donc pas évidente dans la mesure où la menace n'existe pas. Ce dialogue est difficile à cause des représentations du monde.

Quelles leçons tirer de tout cela ? Il faut augmenter la participation des communautés locales à l'établissement des priorités de conservation, voire, parfois, à l'idée même de conservation. Il est surtout très important de savoir qu'il peut ne pas y avoir convergence des points de vue *a priori*. Le défi devient alors de combiner l'ensemble des connaissances traditionnelles avec la science moderne, tout en ne substituant pas l'un à l'autre et en ne tombant pas dans le culturalisme ; de fait, les deux devraient alimenter le processus de décision. Cela exige un

---

<sup>6</sup> Potvin C., Réveret J.-P. et Patenaude G., *Conservation efforts must embrace local knowledge*, 5 December 2003, Source: SciDev.Net

<sup>7</sup> Les indiens Embera habitent la région de la forêt du Darien au Panama.

dialogue sincère de la part des dépositaires des deux types de savoirs, ainsi qu'une certaine humilité de la part du chercheur, qui devrait reconnaître les différences des divers systèmes de valeurs. On peut alors formuler un système de gestion qui respecte les deux systèmes et construit sur leurs forces respectives. Effectivement, les systèmes de valeurs et de représentations sont de prodigieuses typologies qui classent le monde, les êtres, le masculin, le féminin, le bon, le mal, etc. Le scientifique, au-delà des anthropologues dont cela est l'objet de recherche, ne devrait pas les ignorer, car ils sont à la base du dialogue à construire.

### **En conclusion**

La recherche pour le développement est finalisée, impliquée, appliquée. Pour cela, elle doit avoir une éthique que je dirais appropriée, sans pouvoir dire si elle est spécifique. Pour les institutions, il me semble que l'éthique conséquentialiste est bien adaptée. Il est clair que, pour le chercheur, opter pour ce choix éthique ne doit pas l'empêcher de se prononcer et de s'impliquer dans les débats sur les positionnements anthropocentrisme / écocentrisme. Ces choix interpellent autant les chercheurs en tant qu'individus, que les institutions de recherche du Nord comme du Sud.

Je conclurai en insistant sur la responsabilité sociale du chercheur qui doit ouvrir dans ses travaux un espace de dialogue avec les acteurs locaux dans lequel chacun puisse expliciter ses propres systèmes de valeurs.

## **Définir une éthique générale de la recherche pour le développement à partir d'indicateurs mesurables de son fonctionnement et de son efficacité**

**Patrick Lavelle, Directeur de l'UR 137 Biodiversité et fonctionnement des sols, IRD Bondy, France**

J'ai retenu une idée qui m'a beaucoup fait réfléchir : le développement ne consiste pas seulement à augmenter l'exploitation des ressources naturelles pour en générer des bénéfiques à répartir entre les populations pour éliminer la pauvreté, mais à empêcher l'épuisement des ressources renouvelables à échéance de quarante ans comme prévu. Par rapport à la recherche sur le développement, cette prise de conscience complique les choses. Aujourd'hui, on ne sait plus qui est le plus développé du premier, du deuxième ou du troisième monde. Concernant la contribution à l'épuisement des ressources, l'un de ces mondes a montré son efficacité ces dernières années.

Les chercheurs, comme beaucoup d'autres acteurs, se trouvent au cœur de ce problème, mais en sont rarement conscients. Lorsqu'ils le sont, ils n'ont pas de code de bonne conduite. Aucune règle précise ne vient leur dire comment se comporter dans des conditions déterminées. Notre équipe, par exemple, travaille actuellement au Pará, un État de l'Est amazonien, zone appelée le « front pionnier amazonien ». Le terme de front évoque les grandes guerres. Dans ce cas, il s'agit d'une guerre pour la récupération des terres entre différents groupes de personnes. Le résultat est la déforestation. On se retrouve à travailler dans une zone où la déforestation très rapide s'accompagne de tensions sociales très fortes. Les différents acteurs sont les petits agriculteurs autorisés à pratiquer la déforestation dans des limites qu'ils ne respectent pas, pour plusieurs raisons bien identifiées. Ces petits agriculteurs entretiennent des tensions fortes avec les grands *fazendeiros* qui convoitent ces terres. Un des indicateurs des problèmes sociologiques dans ces régions est le nombre de leaders paysans assassinés chaque année. La presse locale fournit régulièrement des statistiques. S'ajoutent à cela des mouvements politisés de paysans sans terre qui, s'appuyant sur une législation faite pour eux, occupent des terres dites « non productives ». À ce contexte, il faut encore ajouter la poussée des grands cultivateurs capitalistes de soja et la sidérurgie locale fondée sur le charbon de bois. Nos recherches portent sur le rôle de la biodiversité dans le fonctionnement et la gestion durables, thème scientifique assez bien identifié. Notre présence a évidemment une signification politique, mais laquelle ? Quelle tendance représentons-nous ? Quelle conscience en avons-nous ? Quels comportements devons-nous adopter ? Sur quels critères les fonder ? Tout cela a été laissé jusqu'à présent à l'appréciation de chacun. Maintenant, un guide des bonnes pratiques existe et nous est

proposé. Je pense que ce texte de référence comble un vide ressenti comme important en la matière.

Je ne suis pas un spécialiste de l'éthique. Aussi je vous propose d'évaluer notre recherche, notre participation à l'éthique et la définition de notre rôle politique à partir de trois questions, qui proposent trois indicateurs.

### **Pour qui fait-on la recherche et qui sont les bénéficiaires ultimes de notre recherche ?**

Cette première question est celle des indicateurs d'objectif. Lorsque l'on fait une recherche : Quels sont les services écosystémiques ? Quelles ressources renouvelables le projet étudie-t-il ? À quel secteur de la société élargie cette connaissance est-elle destinée ? Lorsque l'on écrit un projet, on devrait se dire par exemple : « Je travaille sur l'effet de la biodiversité de la faune du sol, sur sa structure physique ; ma cible, puisque je travaille sur l'infiltration, le stockage de l'eau à travers les vers de terre et les termites, c'est la région ». Je vais travailler sur l'érosion ; il faut donc que j'établisse un dialogue avec ces personnes.

Cette question est donc peut-être la plus facile. Un énorme rapport vient de sortir, le *Millennium Ecosystem Assessment*<sup>18</sup>, qui classe les biens et services écosystémiques en quatre catégories : 1/ Les biens de production (la production agricole, le bois...) 2/ Les services de régulation (ce qui contribue à la régulation climatique, à la séquestration du carbone, mais aussi à la lutte contre les inondations) 3/ Le support au fonctionnement des écosystèmes (la formation des sols, le recyclage des nutriments) 4/ Les services culturels et esthétiques (qui ont un statut très important dans ce rapport). Cette classification permet de définir des cibles. Si l'on ne travaille que sur l'agriculture et les biens d'approvisionnement, les cibles sont essentiellement les populations locales et la région. Si l'on travaille sur les biens de régulation, les cibles ne sont pas les acteurs locaux mais la région. Si l'on travaille sur la séquestration du carbone ou les valeurs culturelles au sens large, c'est le pays qui est concerné. Enfin, si l'on travaille sur la biodiversité et les changements climatiques, la cible est l'humanité tout entière ; elle est globale. Le problème est que le paysan est seul à gérer tout cela. Généralement, il n'a pas une conscience très forte des différentes personnes intéressées par son travail, comme la plupart d'entre nous. De grands efforts sont à faire pour les informer de la nature réelle de ce travail et pour le rétribuer. Au Brésil, tout est plus grand qu'ailleurs. Par rapport à tous ces terribles problèmes, ce pays est le seul au monde à

---

<sup>18</sup> <http://millenniumassessment.org>

avoir un programme, le *Pro Ambiente*, qui a pour ambition de payer au paysan les services écosystémiques auxquels il contribue.

### **Comment sont répartis les moyens mis en œuvre ?**

Le deuxième indicateur est un indicateur de ressources. Notre projet arrive avec un budget. Quelle proportion des ressources financières utilisées pour cette opération, est effectivement allouée aux activités des divers partenaires, ceux-ci n'étant pas uniquement des chercheurs ? Pour un projet dans l'État du Pará, les différents intervenants sont les chercheurs expatriés comme nous (consommateurs de ressources), les partenaires scientifiques locaux et la population locale. Dans la pratique, on devrait donc s'obliger à faire cet exercice : quelle est la proportion de notre budget allouée à la formation des paysans locaux ? Si les paysans sont identifiés comme étant notre cible : combien d'effort, de temps, d'argent devra-t-on allouer à leur formation pour qu'ils puissent comprendre ce qu'on fait ?

### **Les populations ciblées par les recherches sont-elles bien touchées et s'approprient-elles bien les résultats ?**

Le troisième indicateur est l'indicateur d'efficacité. La recherche a deux exigences. La première est propre à elle-même. L'objectif académique est la formation par la recherche et la production de publications de haut niveau. Les chercheurs en sont bien informés. Nous sommes tous jugés à 95 % sur cette activité. Mais si l'on se pose la question de l'éthique, il faut en poser une autre. Quel effort a été fait pour être efficace ? Quel effort de formation, d'information auprès de la couche de la société visée par notre recherche ? Dans quelle mesure les résultats obtenus et les innovations proposées ont-ils été conséquents ? A-t-on vraiment fait ce qu'il fallait pour que les populations cibles se les approprient ? On entend trop souvent qu'on fait de la recherche qui ne sert à rien, ni à personne. Il faut donc qu'à travers un système d'indicateurs, on chiffre certaines choses et on s'affronte à des réalités précises.

Enfin, dans les programmes internationaux actuels traitant des ressources naturelles, par exemple, tout le monde parle de la cible « les plus pauvres d'entre les pauvres », *The poorest of the poors*. Ni eux, ni leurs représentants ne sont présents ici. Comment peut-on alors être sûrs que nous ne sommes pas en train de les utiliser pour approvisionner nos laboratoires en crédits de recherche, plutôt que de nous adresser vraiment aux cibles pour lesquelles nous sommes censés travailler ? Je pense que ce point est le plus important. Au-delà du comportement et de l'appréciation individuelle des chercheurs, le minimum que le système doit exiger, c'est d'atteindre les cibles de la recherche.

## **Quel futur pour l'Amazonie ? Réflexions sur les aspects éthiques de la coopération scientifique pour le développement de l'Amazonie brésilienne**

**Herbert Schubart, coordinateur brésilien du projet Hydrologie et géochimie du bassin amazonien, Agence nationale des eaux (ANA), Brasilia, Brésil**

L'Amazonie, par son extension géographique, sa biodiversité, sa richesse en eau douce et en ressources naturelles, l'hétérogénéité de ses peuplements indigènes, enfin par son importance écologique pour la planète, illustre bien la confrontation entre le global et le local. La coopération scientifique pour le développement de cette région doit donc prendre en compte cette opposition. Il n'est donc pas question de privilégier une démarche scientifique imbriquée dans des systèmes de pensée locaux, au détriment de la quête d'une connaissance scientifique universelle. Ces deux attitudes sont au service du « mieux être » de l'homme et de l'humanité.

### **Comment penser l'internationalisation des ressources locales ?**

Sans mettre en doute le droit – et même le devoir – du Nord d'éviter la dégradation de la planète et de se protéger lui-même, il faut cependant reconnaître que la poursuite du développement durable dans l'enjeu de la mondialisation est une voie à double sens entre le Nord et le Sud. Dans la perspective des changements globaux, la conservation environnementale du Sud – de l'Amazonie, en l'occurrence – est une responsabilité éthique de tous, au même titre que la conservation de l'atmosphère (effet de serre) ou de la couche d'ozone, dont le Nord a davantage la responsabilité. Face à cet enjeu, les résultats de la recherche apportent des arguments importants au débat.

L'idée que l'importance écologique des forêts tropicales, à l'échelle du global, puisse conduire à un éventuel régime de gouvernance internationale pour ces écosystèmes reste une question sensible pour les pays regroupés dans l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA). Au Brésil, par exemple, la préoccupation par rapport à l'internationalisation de l'Amazonie est déjà ancienne. Je rappelle que la création même, en 1952, de l'Institut National de Recherche pour l'Amazonie (INPA) à Manaus a été une réaction du gouvernement brésilien contre la proposition de l'UNESCO d'installer un institut international de recherche.

Cette tendance à l'internationalisation revient à l'heure actuelle sous la forme des « biens publics mondiaux ». Citons, par exemple, les analyses menées par le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) en France. La presse brésilienne est très sensible à ce

thème, comme en témoigne sa vive réaction à la question posée par Pascal Lamy lors d'une conférence à Genève : « *L'eau, les ressources halieutiques, les routes maritimes, la couche d'ozone, les forêts tropicales, la sécurité des marchés financiers, la santé figurent-elles au nombre des domaines qu'une gouvernance doit considérer comme des biens publics ?* ». À cet enjeu, la réponse de Cristovam Buarque<sup>19</sup> est aujourd'hui bien connue. Interrogé par un étudiant américain, en sa qualité d'humaniste et non de Brésilien, sur sa position quant à l'internationalisation de l'Amazonie, il a répondu qu'il y était favorable, comme d'ailleurs il était favorable à l'internationalisation de tout ce qui a de l'importance pour l'Humanité entière, à savoir les réserves de pétrole de la planète, les capitaux financiers des pays riches, tous les grands musées du monde – le Louvre sans doute –, le siège des Nations Unies, l'arsenal nucléaire des États-Unis, etc. Cependant, tant que le monde continuera à le traiter comme Brésilien, il poursuivra sa lutte pour que l'Amazonie reste brésilienne.

Un tel débat n'est pas anodin. Il incite les hommes politiques à accélérer la dynamique d'occupation de la région amazonienne, ce qui a pour conséquence directe l'aggravation du déboisement. La description donnée par Patrick Lavelle est juste. La surface du déboisement pour 2004 s'élève à 26 000 km<sup>2</sup>, l'une des plus importantes jamais enregistrées.

### **Quelles sont les conditions de la recherche en coopération pour le développement ?**

Revenons à la recherche pour le développement. Le Brésil accumule une grande expérience en matière de coopération scientifique bilatérale en Amazonie, qui implique divers pays du Nord, dont la France. L'IRD et le CIRAD peuvent présenter un inventaire significatif des résultats de recherche obtenus en partenariat avec le Brésil dans cette région. Actuellement, par exemple, l'IRD, l'Agence Nationale de l'Eau (ANA) et le Conseil de Recherches Brésilien (CNPq), avec la participation de plusieurs universités brésiliennes, conduisent en partenariat le projet Hydro-géodynamique du bassin amazonien (HyBAm), dont je suis le coordinateur brésilien.

Existe-t-il une spécificité dans la recherche en coopération pour le développement ? Je ne le crois pas. La recherche pour le développement doit s'orienter vers la résolution de problèmes scientifiques et technologiques dont l'importance sociale est bien comprise de tous les partenaires. En dehors de cette obligation, elle ne diffère en rien de la recherche

---

<sup>19</sup> Cristovam Buarque fut ministre de l'Education du Brésil au commencement du gouvernement du Président Lula.

scientifique et technologique, sans qualificatif, et doit en observer la même rigueur méthodologique.

Il importe que les partenaires se mettent d'accord sur un programme de recherche bien explicité et prennent en considération les questions éthiques qui peuvent émerger. L'attitude du chercheur lui-même doit être intégrée. Le chercheur a d'abord le devoir éthique de conduire une recherche rigoureuse, de faire de la « bonne science » selon les règles établies par la communauté scientifique à laquelle il appartient. Mais il est aussi un citoyen qui, le cas échéant, participe au débat avec les acteurs locaux et la société en général sur les objectifs de la recherche et ses implications. Il doit cependant garder clairement à l'esprit les limites qui séparent la démarche scientifique de l'attitude militante.

La coopération scientifique Nord-Sud n'est pas non plus sans problème. Les asymétries de pouvoir entre les institutions scientifiques du Nord et les communautés scientifiques du Sud, moins puissantes, rendent difficile l'établissement d'un vrai partenariat. Une telle situation peut soulever des questions éthiques surtout si les différences économiques entre les partenaires sont importantes. On peut penser par exemple à la question de la co-signature des résultats, de l'échange de scientifiques entre pays... Les différences de rémunération entre les chercheurs du Nord et du Sud peuvent aussi peser.

### **Quelle éthique dans l'exploitation des ressources locales ?**

Je reviens maintenant à un dernier point d'intérêt pour ce débat. Le Brésil est peut-être le pays de la plus grande diversité biologique, abritant entre 15 et 20 % de toutes les espèces vivantes de la planète. L'Amazonie représente 26 % des forêts tropicales restantes dans le monde. La socio-diversité y est également très élevée avec 220 peuples indigènes qui parlent quelque 180 langues différentes, soit une population d'environ 360 000 personnes, qui occupe 12 % du territoire brésilien. On y trouve l'une des plus grandes richesses en ressources génétiques potentiellement utiles, mais aussi en savoirs traditionnels associés à cette biodiversité. Les enjeux économiques sont considérables. L'utilisation par des entreprises et instituts de recherche, généralement du Nord, de substances actives issues de plantes ou d'animaux des pays du Sud, sans l'autorisation des instances de ces pays, pour élaborer de nouveaux produits pharmaceutiques ou autres et déposer des brevets constitue un acte de bio-piraterie.

Que devons-nous penser, par exemple, de l'enregistrement par une firme japonaise du nom d'un fruit amazonien, le *cupuaçu*, ou des histoires d'étrangers interpellés à leur sortie du pays parce qu'on a trouvé des insectes, graines ou fleurs au fond de leur sac ? Cela arrive

fréquemment. Ce ne sont parfois que des touristes peu informés. Mais lorsque les interpellés sont des scientifiques, l'accusation de piraterie n'est plus infondée. Que devons-nous penser de la vente sur Internet de l'ADN obtenu du sang des Indiens du Rondônia, au Brésil ? Que devons-nous penser d'un chercheur qui a porté sur le marché international des souches de champignons du sol obtenues pendant un séjour de recherche en coopération avec l'INPA ? Il n'y a pas lieu ici d'approfondir ce thème de la bio-piraterie. On ne peut cependant l'exclure de nos réflexions sur la coopération scientifique pour le développement. En effet, la médiatisation des cas de bio-piraterie en Amazonie risque de semer le doute aux yeux de la population locale sur les enjeux d'une coopération scientifique sérieuse et bien réglementée. Quelles positions doivent prendre les institutions de recherche et les chercheurs du Nord sur les questions de la brevetabilité du vivant et du droit de propriété des Indiens sur les connaissances traditionnelles associées à la biodiversité ? Ces derniers commencent à prendre conscience de leur droit sur leur savoir et veulent maintenant négocier cette question.

Quel futur pour l'Amazonie ? Il est difficile, voire impossible, de répondre à cette question. Elle a cependant une valeur heuristique dans la mesure où elle nous oblige à avoir une image ou un scénario souhaitable pour le futur de cette immense région. Une toute autre question est de savoir ce que sera l'Amazonie dans le futur, connaissant les dynamiques actuelles de son occupation. Ces questions impliquent respectivement le devoir-être et l'être. Dans les deux cas, nous devons considérer les implications éthiques dans le cadre d'une réflexion sur les activités des chercheurs et sur les programmes de recherche des institutions. Quelle recherche scientifique et technologique est-elle nécessaire pour y parvenir ? Ces questions présupposent évidemment une prise de conscience de la durabilité du développement que nous avons, car nous sommes soucieux des conditions de vie, de survie et du mieux-être, non seulement des communautés locales, mais aussi de toute l'humanité.

## **Nature, pouvoir et bien-être : essai de réflexion sur le mandat social de la recherche pour le développement à partir d'une analyse politique des dynamiques de civilisation de l'État forestier au Cameroun**

**Patrice Bigombé Logo, Directeur du Centre de recherche et d'action pour le développement durable en Afrique centrale (CERAD-GRAPS), université de Yaoundé II, Yaoundé, Cameroun**

Il n'est pas fréquent que les chercheurs pour le développement s'intéressent aux questions d'éthique. Il est encore moins fréquent que les spécialistes de science politique soient associés à ce genre de débat. C'est donc avec un intérêt particulier que je participe à cette stimulante discussion. Je propose une réflexion sur les questions d'éthique de la recherche pour le développement à partir d'une analyse des processus de décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. Cette étude de cas va peut-être permettre de soulever un certain nombre de questions que pose la réflexion sur l'éthique de la recherche pour le développement.

### **Quel mandat social pour le chercheur ?**

Au cours de la décennie 90, le gouvernement du Cameroun et ses partenaires ont véritablement pris conscience de l'existence du « paradoxe de l'abondance » (Karl, 1997<sup>20</sup>) : dans ce pays, les ressources naturelles sont abondantes, mais la pauvreté aussi. Certaines régions, notamment les provinces de l'Est, du Centre et du Sud, disposent d'importantes ressources forestières mais continuent à souffrir et à vivre des situations de pauvreté considérables.

L'objectif de la réforme forestière de 1994, qui consacre la décentralisation de la gestion des forêts, est de faire de celle-ci un facteur croissant d'amélioration des conditions générales de vie des populations villageoises riveraines des forêts. Cette réforme est mise en place à travers cette loi de 1994, la politique forestière de 1995 et différents mécanismes comme les forêts communautaires ou communales (la possibilité reconnue aux populations ou aux communes de gérer des forêts). Un autre mécanisme important est « la redevance forestière », qui permet désormais à l'État de partager les revenus financiers issus de l'exploitation des forêts : 50 % va à l'État, 40 % aux communes rurales où se fait l'exploitation forestière, 10 % aux populations qui vivent dans ces zones. On constate qu'une décennie après la mise en place de cette réforme, l'amélioration des conditions de vie des

---

<sup>20</sup> Karl T.L. *Paradoxe de l'abondance : Essors pétroliers et Petro-États*. California Univ. Press, Berkeley, 1997.

populations villageoises reste assez limitée. De notre point de vue, ce résultat est lié au fait que la plupart des institutions, publiques ou non, impliquées dans ce processus se sont davantage préoccupées de la mise en place d'instruments écologiques ou techniques que d'aspects sociaux et anthropologiques ou de questions de gestion du pouvoir et de gouvernance. Dès lors, quelle est l'utilité sociale de la recherche ? Quel est le mandat social du chercheur vis-à-vis des préoccupations des populations ?

Si les travaux de recherche avaient suffisamment développé les questions de l'État de droit, du respect de la législation et de la réglementation ou de la performance des politiques publiques environnementales dans le contexte du Cameroun, les acteurs publics, les ONG ou les populations auraient pu disposer de connaissances leur permettant de répondre aux goulets d'étranglement constatés lors de la mise en œuvre de la réforme. S'intéresser à l'utilité sociale de la recherche permettrait en effet de répondre aux préoccupations fondamentales des différents acteurs sur le terrain.

### **Comment améliorer l'impact social de la recherche ?**

La première question qui se pose est celle d'une infrastructure scientifique appropriée et des capacités humaines de recherche. Au Cameroun, ces capacités ont été développées dans les universités et les écoles de formation, ou dans le cadre des relations Nord-Sud, entre le Cameroun et la France. Mais très peu d'actions ont concerné les sciences sociales, et plus particulièrement la science politique. Aujourd'hui, l'infrastructure scientifique (la recherche doctorale et post-doctorale) fait défaut. C'est elle qui permettrait pourtant d'aborder la question cruciale de politiques publiques environnementales capables de donner aux réformes leur véritable impact social sur le terrain.

La possibilité de partager les bénéfices et les produits de la recherche va aussi dans ce sens. Les populations villageoises n'ont même pas encore pu accéder aux quelques travaux faits dans le domaine de l'accompagnement de la réforme forestière camerounaise, aux livres et articles scientifiques publiés sur le sujet. Il reste difficile aux personnes qui en ont le plus besoin d'accéder aux savoirs produits. Il faudrait associer les populations non seulement à l'élaboration des problématiques de recherche, mais aussi et surtout au partage des résultats de la recherche, et travailler à la vulgarisation des connaissances produites.

À partir de cette réforme forestière camerounaise, et en relation avec les questions éthiques du développement, on peut effectivement dire que le fondement éthique de la recherche pour le développement doit être la construction du bien-être humain. Si l'on se situe dans ce champ, on doit pouvoir aborder des préoccupations qui répondent aux attentes des

populations, notamment des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté. Pour aborder ces thématiques, qui touchent en particulier à l'utilité de la recherche, il est nécessaire d'avoir une infrastructure scientifique adaptée permettant, au-delà des sciences physiques et biologiques, d'aborder les questions de pouvoir, de gouvernance, de redevabilité et de démocratie dans la gestion des ressources environnementales, ainsi que la question du partage des bénéfices et des produits de la recherche. L'éthique de la recherche pour le développement ne peut donc être qu'une construction plurielle qui engage les différents acteurs (chercheurs et bénéficiaires de la recherche aux niveaux public et local) sur la base de trois principes essentiels : l'utilité sociale de la recherche, l'infrastructure scientifique appropriée, le partage des produits et bénéfices de la recherche.

## **Pour un partenariat fécond Nord-Sud dans le cadre d'une recherche pour le développement. Un point de vue de Madagascar**

**Manassé Esoavelomandroso, Professeur d'histoire à l'Université d'Antananarivo, Madagascar**

Un programme de recherche pour le développement a toutes les chances d'être mené à bien dans le cadre d'un partenariat bien compris associant des chercheurs du Nord et du Sud, soutenus par leurs institutions respectives. Cette association devrait commencer dès la définition du programme et ne cesser qu'avec la publication et la vulgarisation des résultats. Et comme « l'abeille qui, lorsqu'elle meurt, a produit son miel <sup>21</sup> », elle aura apporté un plus dans la consolidation des équipes partenaires du Sud.

### **Priorités communes plutôt que priorités d'un seul**

Un responsable malgache recevant la délégation d'un institut de recherche étranger venue lui proposer sa collaboration avec les organismes sous sa tutelle a donné son accord en apportant la précision suivante : « D'accord, vous travaillerez avec des chercheurs avec qui vous vous entendez. Mais vous ne travaillerez ni sur nos seules, ni sur vos seules priorités, mais sur nos priorités<sup>22</sup> ». Ainsi, les futurs partenaires ont dû s'efforcer de rapprocher leurs préoccupations respectives pour élaborer un projet commun.

Dans la mise en œuvre de ce projet commun, les réalités politiques, socio-économiques et culturelles de Madagascar ou de la région étudiée sont prises en compte. On peut espérer que les Malgaches, qui ont reçu la même formation que leurs partenaires français, parfois dans les mêmes établissements, qui parlent donc le même langage qu'eux et partagent la même vision, feront l'effort de comprendre leurs compatriotes (paysans ou ouvriers agricoles) et sauront partager leurs préoccupations et les solutions qu'ils suggèrent avec leurs partenaires.

Si la recherche partait des solutions proposées non par les chercheurs partenaires mais par la population, on éviterait de nombreux écueils et on n'accuserait pas indéfiniment les ruraux de s'accrocher à leurs traditions et à leurs modes de vie. En effet, il faut beaucoup de tact, de patience et de reconnaissance pour faire comprendre et accepter par une population qui se bat pour sa survie la nécessité de protéger la biodiversité. Des paysans voient toute

---

<sup>11</sup> Proverbe malgache : “ *Toy ny tantely, maty namela soa* ”.

<sup>12</sup> M. Rabesa Zafera Antoine, Ministre de la Recherche Scientifique et Technologique pour le Développement en 1983. Sa position n'a pas été toujours maintenue par ses successeurs.

l'année le ballet incessant des 4x4 d'experts, de consultants et d'agents de développement qui se préoccupent du sort des lémuriers, des papillons ou des orchidées, mais ignorent tout de leurs enfants malnutris et malades, qu'ils croisent sans les voir. Ces ruraux-là, si on leur avait demandé leur avis, auraient pu dire qu'ils comprenaient la nécessité de protéger ensemble l'homme et la biodiversité, mais qu'ils n'admettaient pas une attention tout entière portée à l'environnement, tandis que si peu de considération est accordée à l'homme.

Le projet de recherche défini en commun par les chercheurs partenaires doit être repris, remanié et précisé en tenant compte des opinions et propositions des populations. Depuis bientôt un demi-siècle, ces dernières, lassées des discours sur le développement et de ses multiples variantes (sous-développement, mal-développement, en voie de développement, pays moins avancé, développement durable ou lutte contre la pauvreté), essaient de s'en sortir par elles-mêmes. Ces populations vulnérables, en raison de la pression qu'elles exercent sur les forêts, sont accusées de prédation sur les ressources naturelles, alors qu'on ne cherche pas toujours comment pourvoir à leurs besoins. Protéger la biodiversité nécessite la prise en compte des réalités paysannes, car « toute modification de la gestion ou de l'utilisation des ressources naturelles devrait se fonder sur une parfaite connaissance des besoins et exigences de toutes les parties prenantes. Sinon, des conflits surgiront entre les communautés concernées et entraveront les efforts des gouvernements et autres organisations intéressées pour les aider à améliorer leurs conditions de vie<sup>23</sup> ».

### **Pour un partenariat efficace**

Dans les pays du Sud, et plus particulièrement à Madagascar, la recherche n'est pas une priorité. Instaurer un partenariat Nord-Sud exige donc l'inscription de la recherche dans la liste des priorités nationales.

Madagascar est sous ajustement structurel depuis les années 1980. Dans le cadre du DCPE (Document cadre de politique économique) que l'on a remplacé par le DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), les bailleurs de fonds – principalement les Institutions de Bretton Woods – décident de ce qui est bon pour le pays. Voilà pourquoi le projet de Loi de finances élaboré par le gouvernement avec l'assistance des experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international est envoyé au Parlement, non pas pour discussion, mais en réalité pour ratification. C'est ainsi que depuis bientôt vingt ans, le « gel des effectifs » imposé par la Banque mondiale n'a pas permis le recrutement

---

<sup>23</sup> *L'Avenir de l'environnement en Afrique. Etude de cas*, Nairobi, PNUF, 2004, p. 182.

d'enseignants-chercheurs dans les universités ou de chercheurs-enseignants dans les centres nationaux de recherche. Par ailleurs, l'enseignement supérieur n'a toujours pas bénéficié de financement de la Banque mondiale, certains responsables estimant que Madagascar n'a pas besoin de cadres hautement qualifiés.

Dans ce contexte, un bon partenariat doit comporter un volet « formation » et un volet « équipement ». Quand ils viennent en mission à Madagascar, les collègues de France doivent prévoir dans leur calendrier un enseignement à dispenser aux étudiants de DEA. Il serait souhaitable aussi que l'équipe de recherche constituée puisse bénéficier localement d'un équipement en micro-ordinateurs, en matériel d'enregistrement et en documentation, ainsi que d'un accès performant à Internet. Paradoxalement, certaines écoles primaires sont dotées d'ordinateurs par les ambassades, alors que les facultés ne le sont pas. La multiplication d'équipes de recherche ainsi dotées et appuyées dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud pourrait suppléer le manque de mesures incitatives, et soutenir les efforts des communautés scientifiques du Sud. Celles-ci, malgré leur dénuement, développent comme elles le peuvent des projets de recherche grâce au FADES (Fonds d'appui pour le développement de l'enseignement supérieur) qui, même si c'est insuffisant, finance des programmes de recherche à l'échelle de Madagascar. Dans le cadre du volet « formation », des chercheurs et des doctorants de Madagascar pourraient travailler dans des laboratoires français pour un temps donné. Il serait également très positif qu'ils puissent se rendre en mission dans d'autres pays francophones. C'est ainsi qu'ils pourraient participer à des programmes de recherche ambitieux, à l'aventure scientifique de l'humanité, à cette légitime quête de connaissance visant à mieux comprendre l'homme et son univers.

### **Des chercheurs acceptés et utiles**

Une recherche utile n'est pas seulement celle qui suscite des avancées technologiques, mais aussi celle qui, par ses résultats, permet de mieux comprendre les hommes et leurs sociétés, et contribue à la résolution des problèmes du pays dans lequel elle est menée. Mais cela suppose que les chercheurs soient acceptés par les décideurs (gouvernants, bailleurs de fonds ou donateurs, organismes de développement) et par les populations.

Or, les chercheurs ne sont pas toujours à même de critiquer des décisions politiques, de s'interroger sur certains choix... Aussi les voit-on rarement débattre à la télévision ou à la radio nationale. Les chercheurs qui n'approuvent pas les choix ou les instructions des experts, des bailleurs de fonds, ne sont pas dans une position facile. Pourtant il faut bien que le pouvoir puisse s'appuyer sur leurs résultats pour discuter avec ses partenaires. D'où la nécessité de publier ces résultats et de les vulgariser par des conférences, des expositions,

des présentations ou des débats dans les médias. La publication ne doit d'ailleurs pas s'arrêter à l'édition d'un livre ou à la production d'un film. Il faut également veiller à la diffusion de ces documents. Il n'est pas rare de ne trouver à Madagascar qu'un unique exemplaire d'un livre écrit par un ressortissant de l'IRD.

Si la population se reconnaît dans ces résultats, si elle y retrouve « sa voix » et ses problèmes, elle sera reconnaissante envers les chercheurs ; on peut dès lors espérer que ces derniers plaideront en sa faveur auprès de ceux qui ont le pouvoir d'imposer leurs choix. Cette responsabilité peut être lourde à porter. Mais le chercheur peut-il s'y dérober, lui qui, indirectement, apparaît comme un « bon avocat du *Fanjakana* (État) », quand il est amené à expliquer aux communautés qu'il étudie le bien-fondé d'une mesure gouvernementale ou d'une décision politique ?

En permettant ainsi le dialogue – indirect, il est vrai – entre les décideurs et la population, le chercheur se rend utile : aux donateurs, aux experts et aux gouvernants puisque, grâce à ses travaux, ceux-ci ont accès aux ressorts de la société ; à la population puisque les décideurs, par lui, prennent conscience de ses objectifs et de ses problèmes. Mais le chercheur n'est pas toujours écouté. Il doit alors faire entendre la voix des paysans, défendre ce qu'il pense être la vérité, tant il est vrai que « s'il y a une mission fondatrice des intellectuels, c'est de dire la vérité – et c'est un devoir encore plus sacré que pour les politiques, chez lesquels la question des fins poursuivies l'emporte sur tout le reste.<sup>24</sup> ».

---

<sup>24</sup> Tenzer N. « Europe, les intellectuels s'emmêlent », *Libération*, 18 mai 2005, p. 40.

## Discussion

**Jacques Weber** (Directeur de l'Institut français de la biodiversité et ancien membre du CCDE)

J'ai passé les quinze premières années de ma vie comme chercheur de l'ORSTOM, devenu l'IRD. Je retourne parfois sur les lieux de mes premières recherches. Vingt cinq ans après, je ne constate qu'une dégradation de la situation des campagnes. Si cette dégradation n'était qu'économique, on se dirait que c'est la crise. Mais on constate aussi une régression complète du degré d'autonomie des populations, une montée considérable des insécurités, parmi lesquelles l'insécurité physique est certainement la moindre (insécurité de l'épargne, insécurité d'accès, voire absence d'accès, aux biens publics les plus communs comme l'éducation ou la santé...). On ne peut dire que la recherche se désintéresse de ces aspects. Cependant, et sans vouloir me culpabiliser en tant que chercheur, cet échec du développement des soixante dernières années est aussi un peu le nôtre. Il faut donc replacer la discussion sur l'éthique de la recherche en développement dans un cadre plus approprié. La question est alors de savoir quels sont nos liens avec le devenir économique et social et avec le devenir de la démocratie dans les pays où nous travaillons aujourd'hui et où nous avons travaillé au cours des soixante dernières années.

Le discours de la coopération semble assez asymétrique. Je travaille personnellement sur plusieurs projets. Ceux qui fonctionnent sont ceux où les deux côtés ont conscience d'avoir beaucoup à apprendre d'un travail collectif. J'ai l'impression que les discussions sur la coopération aboutissent toujours à l'idée qu'un pays donne et qu'un autre reçoit. La discussion sur l'éthique doit contribuer à faire évoluer ces discours car, de fait, les deux pays sont gagnants, et pas seulement au niveau des résultats de recherche. Si le développement durable s'applique à l'échelle mondiale, il sera le résultat d'un processus de changement global d'éducation, également fruit d'un nouveau projet de recherche en coopération.

**Maxime Banoïn** (professeur à l'université Abdou Moumouni et conseiller à la Présidence de la République pour les questions d'environnement, Niamey, Niger)

L'éthique propre à la recherche pour le développement est indissociable de l'éthique en relation avec les questions de développement durable. On ne peut faire l'économie du contexte d'expression de cette éthique. Le développement est un concept culturel, négocié ou éthique. Les questions d'universalité et donc de partage des valeurs, les questions de spécificité pour une zone donnée, ou encore les problèmes de temps d'adaptation ou de

globalisation renvoient aux questions de compétition. On ne peut parler d'éthique propre à la recherche pour le développement en dehors de ces contextes.

Il faudrait effectivement contextualiser la question de l'éthique propre à la recherche pour le développement. Or, les pays du Sud, notamment les pays africains, sont actuellement très peu développés. À l'instar des autres continents et peuples, l'Afrique négocie son développement avec elle-même, ce qui se traduit par toutes les crises que l'on connaît et par des progrès souvent imperceptibles. Elle négocie son développement également avec les partenaires du Nord, le FMI, la Banque mondiale, etc. Dans ce type de négociation, le rapport de forces est inégal. C'est dans ce contexte d'inégalité qu'il faut donc situer l'éthique propre à la recherche pour le développement. La recherche pour le développement n'est qu'un maillon de la recherche de solutions pour le développement. Et le Sud est tout à fait impuissant face aux questions de développement et à la masse des problèmes.

Les chercheurs sont soumis à deux exigences : celle des États qui financent la recherche au Nord (exigence notamment en termes d'impact) ; celle des États dont ils sont issus. La problématique du transfert de connaissances et de technologies nécessite une nouvelle recherche participative sur ses conditions de réussite et sur les exigences de populations et de sociétés civiles en développement. Ces nouvelles exigences imposent au chercheur de nouvelles responsabilités qui induisent de nouvelles questions éthiques auxquelles il n'est pas préparé.

Cette question d'éthique propre à la recherche pour le développement doit donc être située dans le contexte beaucoup plus global des rapports inégaux entre le Nord et le Sud.

**Pierre Ongolo Zogo** (Responsable de la Recherche au ministère de la Santé publique, Cameroun)

Je m'inquiète de la faible conscience du niveau d'illettrisme des communautés. Quand on s'intéresse au développement, il n'y a peut-être pas asymétrie d'informations seulement entre chercheurs du Nord et du Sud, mais aussi par rapport à l'absence même de culture des populations. Il est important de relever cette faiblesse essentielle. Par rapport à la remarque sur la régression dans ces sociétés, il me semble que l'échec de l'alphabétisation ou de la promotion d'une meilleure connaissance explique pourquoi ces questionnements contextuels existeront toujours, et que l'on aura encore à subir quelque temps le culturalisme.

**Marcel Djama** (Chercheur au Cirad, Montpellier, France)

Je profite de la présence d'un politologue africain, Patrice Bigombé Logo, ce qui est relativement rare, pour lui poser une question pratique sur l'exercice de la recherche, question peu éloignée des questions éthiques. Comment pouvez-vous exercer votre travail dans votre pays quand se posent les questions de pouvoir et d'instrumentalisation politique, des problèmes environnementaux, par exemple ? De ce point de vue, existe-t-il une liberté d'expression ?

**Patrice Bigombé Logo**

L'instrumentalisation des politiques environnementales est une question fondamentale. Par rapport à la réforme forestière camerounaise de 1994, un effort institutionnel a été fait dans le cadre des politiques publiques pour prendre en compte le besoin d'amélioration des conditions de vie des populations villageoises à partir de l'exploitation des ressources naturelles. On constate que les mesures d'accompagnement qui ont suivi la mise en place de ces nouvelles politiques ont davantage touché des aspects techniques – Comment mettre en place une forêt communautaire ? Comment élaborer des plans d'aménagement de forêts attribuées intégrant la possibilité d'exploiter la ressource forestière en vue de réduire la pauvreté ? À titre d'exemples : la gestion des revenus financiers issus de l'exploitation des forêts ou la gestion des revenus forestiers par les comités de gestion des redevances forestières fonctionnant au sein des communes rurales présidées par des maires. Avec ces réformes, ces maires ont reçu certains pouvoirs, mais ne rendent pas toujours compte aux populations et à l'État de la gestion de cet argent. Parfois même, les utilisations faites ne sont pas affectées aux besoins de base de la population. Il n'y a pas assez de travaux permettant de comprendre ces problématiques particulièrement sensibles en termes de lutte contre la pauvreté.

Concernant le métier de politologue en Afrique aujourd'hui, il faut reconnaître qu'il existe de plus en plus d'espaces d'expression, même si on assiste dans certains pays à des situations de restauration autoritaire. On ne peut dire qu'il soit difficile d'être politologue en Afrique aujourd'hui. On peut écrire, s'exprimer, enseigner. Dans les universités, il existe des cours de science politique qui abordent les questions de pouvoir, d'État, de démocratie, de libertés publiques, de relations internationales, etc. Le problème majeur demeure celui de la mise à jour des centres de documentation, des bibliothèques et des instituts de recherche. On est donc obligés soit de se documenter soi-même, soit de recourir aux librairies et bibliothèques d'Europe ou des États-Unis.

**Sergio Zorrilla** (Docteur en santé publique, Comité d'éthique, Santiago, Chili)

Il ne faudrait pas oublier les principes méthodologiques. L'importance des questions qu'on se pose aujourd'hui n'est pas seulement intellectuelle, mais porte sur une expérience dont le résultat, développement ou non-développement, croissance ou non-croissance, a provoqué une véritable catastrophe dans les pays du Sud. Dans ces pays, et notamment en Afrique où il n'y a pas de commodités, les patients, les paysans pauvres, sont des jeunes qui peuvent difficilement se défendre car ils sont même dépossédés de leur propre corps. Le pluralisme dont rend compte « l'anthropologie de la maladie » de Laplantine<sup>25</sup> a montré que même en France, il existe trois ou quatre visions différentes de la maladie et de la santé. Dans nos pays, cette approche intellectuelle n'a même pas sa raison d'être : quand les gens sont malades, il faut tout simplement les mettre dans les mains du meilleur médecin.

Le principe méthodologique est simple. Soit la démarche rend compte d'une expérience par rapport à laquelle nous devons être critiques, et nous devons alors dégager une éthique de cette expérience, soit nous risquons de faire de ces discours un discours idéologique, et les « représentants » du Tiers-Monde se doivent alors de mener un autre combat contre l'obscurantisme et la confusion.

**Fred Eboko** (politologue à l'IRD)

Je voudrais faire deux remarques et poser une question. Ma question s'adresse à Patrick Lavelle. Les deux premières remarques concernent la science politique, dont on vient de parler. Que ce soit dans le domaine de la biodiversité ou dans celui des politiques publiques destinées au Sud en général, la situation est en train de changer et la science politique est de plus en plus impliquée, y compris dans le domaine des forêts ; nous venons d'en voir un exemple. Les travaux de Marie-Claude Smouts en sociologie politique des relations internationales sur la biodiversité et ceux de Patrice Bigombé Logo sont complémentaires.

Par rapport à la recherche, je suis d'accord avec les critiques adressées aux inégalités Nord-Sud et à tous ces clivages. Je suis particulièrement sensible au fait qu'a été souligné qu'un doctorant du Nord aura beaucoup plus de moyens qu'un grand chercheur du Sud, sensé d'ailleurs accueillir le premier.

Par ailleurs, quel est le rôle des nouvelles générations de chercheurs, qu'est-ce qui est en train de changer, notamment avec la mondialisation ? On constate une mutation des

---

<sup>25</sup> Laplantine F., *Anthropologie de la maladie*. Payot, Paris, 1986.

rapports Nord-Sud. Les chercheurs du Sud ne communiquent plus seulement avec les anciennes puissances coloniales, mais ont des relations tout à fait égalitaires avec des chercheurs du Nord, dès lors qu'ils parviennent à contourner les anciennes pesanteurs coloniales. Certains séjournent au Nord une à deux fois par an.

Le discours de Patrick Lavelle, très lucide et réaliste, est en même temps un peu utopique au bon sens du terme, c'est-à-dire au sens de l'espoir qu'il suscite. Parler de l'implication du chercheur sur le terrain et se demander comment il pourrait mettre à disposition son savoir et faire dégager des budgets pour former les populations locales suppose deux choses, car deux réponses historiques peuvent être apportées : l'éducation ; la colonisation, c'est-à-dire le fait de contraindre des gens à accepter de force un savoir. Mais de toute évidence ce n'est pas de cela dont il était question. Il faut donc préciser de quels types de savoirs et de connaissances il s'agit.

Dans ma pratique des sciences sociales, on se trouve toujours dans deux catégories, l'une est politique, l'autre concerne la recherche. On a parlé de l'illettrisme. Il arrive un moment où on doit sortir du bureau ou du laboratoire et savoir être suffisamment en contact avec les populations pour mettre notre savoir à disposition. Le chercheur doit pouvoir être à certains moments un citoyen international ou local. Cela ne signifie pas nécessairement que les populations avec lesquelles nous travaillons soient formées à notre savoir, mais que nous soyons suffisamment impliqués et proches d'elles.

### **Patrick Lavelle**

Quand on se retrouve avec son équipe dans l'État du Pará à faire ses recherches, tout un système est mis en place : des accords internationaux, des accords de coopération, des conventions. Des partenaires locaux brésiliens, à différents niveaux, ont permis que cette recherche se fasse. Dans notre cas, nous étudions l'effet de la biodiversité du sol sur sa gestion durable et ses différents services. Cette étude a été décidée et rendue possible par un ensemble de personnes.

Notre devoir en tant que chercheurs est de transmettre l'information récoltée, dont une part concerne les paysans locaux, qui sont libres de l'accepter (comme vous dites). Il y a différentes manières de transmettre cette information. Notre système ne peut se réduire au fait que la France nous envoie là-bas pour résoudre les problèmes des paysans de la région. Tout un contexte fait que notre présence a été jugée désirable. Le travail est réalisé avec des partenaires locaux brésiliens à différents niveaux et dans des conditions légales. La bio-piraterie n'est qu'un aspect de ce qui peut se passer.

Il faut faire un effort particulier pour atteindre nos cibles. Si l'un des problèmes clés est la régulation du climat, nous avons le devoir d'informer les personnes intéressées par les résultats de notre travail, au Brésil comme ailleurs. À la fin de toute recherche sur la biodiversité, on devrait envoyer une synthèse à la Convention pour la biodiversité, car toute recherche de ce type est censée contribuer à la réflexion de cette instance.

Quant à la question de l'illettrisme, elle comprend deux éléments. La formation est à faire en amont : avant de commencer la recherche, il faut discuter avec les gens, leur dire sur quoi on travaille et leur expliquer pourquoi. La FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a développé une approche, les stages pratiques pour agriculteurs<sup>26</sup>, qui me semble être exemplaire. Elle a étudié comment répondre à cette forte demande de formation des populations locales. Pour que ces personnes puissent comprendre, critiquer, discuter les résultats et les enrichir de leurs propres observations, c'est ce travail d'amont fait par la FAO, consistant à organiser le type d'école, qu'il faut mettre en place. Ensuite, il est vrai que nos civilisations sont empreintes de colonialisme et qu'il faut toujours veiller à rejeter absolument le comportement du missionnaire. Je pense qu'on a un peu dépassé ce niveau. Des vécus, des expériences et des moyens permettent aujourd'hui de faire de la recherche correctement.

---

<sup>26</sup> Farmer Field School – <http://www.fao.org>

# Troisième table ronde

## Questions transversales : les conflits de valeurs

### Introduction

**Dominique Lecourt, Président du CCDE de l'IRD, France**

Dans cette dernière table ronde, nous nous livrerons à un exercice périlleux puisque nous allons devoir traiter de ce que nous avons appelé faute de mieux « Questions transversales : les conflits de valeurs », qui ont été abordées dans les deux autres tables rondes de multiples façons, ainsi que par Ignacy Sachs dans son exposé magistral et dans la discussion qui a suivi.

Ces questions transversales sont l'ordinaire des préoccupations du Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD, puisque nous recevons des sollicitations de chercheurs des trois secteurs d'activité de l'IRD : la médecine, l'environnement et les sciences sociales. Nous avons à nous exprimer à partir de cas particuliers qui peuvent présenter un intérêt général pour l'ensemble des chercheurs. Nous l'avons fait dans notre désormais fameux *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*, qui a été implicitement et intégralement commenté au cours des précédentes tables rondes. Les quinze principes ont en effet été évoqués. Étant donné que personne n'avait eu le temps de le lire, je pense que cela veut dire que nous ne nous sommes pas complètement trompés. Nous allons donc thématiser cette activité transversale, celle du Comité, de ses membres et de toutes personnes que nous faisons intervenir et interrogeons en tant que de besoin.

### Comment peut-on définir l'éthique ?

Ces questions transversales nous ramènent à la question fondamentale que nous avons abordée à plusieurs reprises : qu'entend-on par « éthique » ? Je suis heureux de voir qu'une sorte d'accord tacite s'est dégagé dans les discussions très concrètes que nous avons eues. L'éthique apparaissant, si je reprends les expressions qui vont dans le sens de ce que nous avons essayé de faire, comme un « esprit », un « horizon », une « culture » qui demanderait une « formation » à la vigilance, à l'alerte dans la pratique, plutôt qu'une doctrine à appliquer avec des catégories trop abstraites et trop larges, susceptibles d'être considérées comme le masque d'intérêts plus particuliers.

Cette position établie dans le dialogue nous permet d'éviter le piège de tous ceux qui, implicitement ou non, considèrent qu'il existe des valeurs absolues qu'il s'agirait simplement de faire appliquer, faire vivre ou rappeler. On peut même dire que sous l'effet des progrès de la science dans le Nord comme dans le Sud nous assistons à ce qu'un grand mathématicien français appelait naguère « le déclin des absolus ». Nous voyons que des valeurs pourraient être décrétées préférables et permettraient de faire un partage entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas ; mais aussi que cette décision est évolutive. Les problèmes que nous affrontons, comme cela a été dit, nous incitent à « l'inventivité normative ».

L'éthique est un mouvement de pensée. Ce n'est pas le recours à un texte sacré, figé, qui existerait quelque part, ou à un horizon de valeurs absolues situées dans nos cerveaux ou dans notre conscience, comme le pensait en son temps Kant, qui se tournait vers la voûte étoilée pour y percevoir par analogie le caractère sublime de nos valeurs. L'éthique est une réflexion ininterrompue qui ne peut s'élaborer qu'à partir des difficultés que nous rencontrons, des embarras, des discussions, des désaccords même que nous exprimons.

L'universel, dont il va être question dans cette table ronde, est l'universalité de la disposition de tout être humain à chercher les valeurs au nom desquelles il pourra faire le partage entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Car il existe bien une disposition universelle de l'être humain à se poser ce genre de questions. L'universalité n'est sans doute pas l'universalité de quelque réponse à ces questions. À nous d'élaborer ces réponses ensemble en sachant toujours qu'elles sont provisoires, discutables.

## **Réalités de la recherche au Sud : quelle liberté pour quels choix ?**

### **Achille Massougbodji**

Médecin, professeur de parasitologie à la faculté des Sciences et de Santé de Cotonou, chef du service de Microbiologie au CHU, membre du comité d'éthique de la faculté et membre du comité exécutif de PABIN, l'initiative panafricaine de bioéthique.

Un jour, mes étudiants m'ont demandé ce qu'était l'éthique. Je leur ai répondu franchement que je ne savais pas très bien. Je ne sais pas définir de façon définitive l'éthique.

L'éthique s'articule autour d'un certain nombre de valeurs communes à l'humanité et que l'ensemble des êtres vivants partage. Cela dit, il faut reconnaître que toute démarche éthique s'inscrit dans un contexte historique, géographique et culturel. De ce fait, elle va véhiculer des valeurs de société à un moment donné. Ces valeurs vont s'exprimer de façon relativement forte dans les différentes démarches normatives que l'on peut rencontrer, que l'on appelle cela guide ou code, etc. Quelque part, il y a quelque chose de spécifique dans cette démarche.

### **Une « coopération » Nord-Sud non égalitaire**

La difficulté, lorsqu'on parle d'éthique en matière de recherche pour le développement, est qu'il s'agit d'une coopération un peu particulière faite pour le développement, généralement dans les pays du Sud, mais financée pour l'essentiel par les pays du Nord. Ce mode de financement explique certaines contraintes des chercheurs, différentes selon qu'ils sont du Sud ou du Nord. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation de globalisation qui nous fait partager des valeurs hybrides et entraîne des réactions diverses selon le vécu de chacun. Cette situation peut paraître porteuse soit d'espoirs, soit de risques, dans la mesure où elle s'exprime de façon dominante sociologiquement, économiquement et politiquement au travers d'un libéralisme plus ou moins individualiste qui influence fortement les comportements.

En pratique, en matière de recherche pour le développement, nous faisons ce que nous appelons de la « coopération », c'est-à-dire, une démarche pouvant être perçue comme une interaction entre plusieurs forces. Dans le cas de la coopération pour le développement, les forces sont inégales, notamment au plan financier. Cette inégalité ou asymétrie peut se révéler déstabilisatrice pour les plus faibles, individus, chercheurs, institutions, gouvernements ou communautés. Un chercheur dans un pays du Sud vit dans une situation professionnelle difficile, n'a pas de financement pour ses travaux, ne peut s'exprimer,

travailler et faire ce pour quoi il a été formé et ce à quoi il a consacré une partie de sa vie ; il se trouve donc relativement vulnérable lorsqu'il s'agit de discuter d'éthique. Quand il dirige une institution, et qu'il n'a pas de crédits de recherche, je ne suis pas sûr qu'il apprécie qu'un autre chercheur lui dise que son projet est intéressant mais, ne respectant pas certaines règles éthiques, doit être abandonné, alors que ce même projet lui permet de financer cinq ans de recherche dans sa faculté. Tout cela n'est pas toujours évident.

De la même façon, les gouvernements ne sont pas forcément libres de leurs décisions. Par exemple, récemment, un ministre de la Santé a proposé à un représentant de la Banque mondiale venant lui proposer un financement de deux milliards de francs CFA pour la recherche contre le sida d'utiliser un de ces milliards contre le paludisme. Mais c'était tout ou rien : les deux partis n'ont pu s'entendre et aucune somme n'a finalement été versée, ce qui a valu au ministre la colère du chef de l'État. C'est dire que la définition des priorités, qui devrait relever des pays du Sud au moins pour une partie, n'est pas forcément simple lorsqu'on se trouve en situation de coopération asymétrique. Il en va de même pour les communautés qui vivent dans un dénuement quasi complet et qui devraient exercer leur libre arbitre face à un projet de recherche, par exemple un essai clinique. C'est encore moins évident lorsque la personne qui propose l'essai est le seul médecin du secteur. La population sait qu'il sera celui qui soignera la prochaine crise de paludisme. Je me demande de quelle autonomie décisionnelle on dispose dans de telles conditions.

Le pouvoir de l'argent peut donc fortement influencer les termes de la coopération. Si j'avais une proposition à faire aux principes habituels de bienfaisance, d'autonomie, de justice et de non-malfaisance, ce serait d'ajouter dans les situations de développement un principe de sensibilité aux réalités culturelles. C'est en adhérant à cette logique que l'on peut obtenir un véritable dialogue entre le Nord et les Suds. Il est classique et facile de parler du Sud. Je ne suis pas sûr que le Sud soit aussi univoque que ce que l'on pense. J'ignore comment cela se passe en Amérique du Sud, en Chine, en Inde. C'est pourquoi, je parlerai des Suds.

Le dialogue est nécessaire à un triple niveau : individuel (chercheur), institutionnel, communautaire... Lorsque l'on fait de la recherche en coopération, les problèmes de survie au quotidien des différents acteurs peuvent fortement influencer sur leur autonomie décisionnelle. Dès lors, il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles. En effet, si les chercheurs repartent quand ils ont atteint leur objectif, quel développement peut-il en résulter ? Il faut donc interroger les hommes, mais aussi les institutions et les communautés. Il est classique de dire et d'écrire certaines choses, mais les actes sont plus difficiles. J'ai souvent entendu dire que la notion de « consentement éclairé » était mal comprise car trop compliquée. J'ai souvent perçu cela comme une autre façon de dire : « Je n'ai pas, moi

chercheur du Sud ou chercheur du Nord associé à un chercheur de Sud, trouvé les mots justes pour expliquer ce que je veux dire ». Cette explication semble plus plausible que celle d'une incompréhension ou d'une incapacité à comprendre. Un dialogue doit donc s'instaurer, qui intègre l'écoute de l'autre.

Il n'y a cependant pas de solution miracle aux problèmes, pas d'angélisme non plus. Respecter l'autre, l'écouter dans sa spécificité, c'est aussi s'autoriser à l'interpeller, à le questionner et à débattre avec lui de certaines pratiques ou représentations pouvant comporter un risque pour les individus et la communauté au regard des gains susceptibles d'être apportés par d'autres civilisations ou systèmes de pensée.

### **Au-delà des comités d'éthique**

L'éthique et sa promotion dans les pays du Sud, dans le cadre de la recherche pour le développement, ne peuvent donc simplement se limiter à la mise en place de comités d'éthique, comme c'est le cas dans de nombreux pays. Elles doivent aussi renforcer les capacités individuelles de recherche par l'amélioration de la formation scientifique. Je suis d'accord avec l'idée qu'un protocole non scientifique ne peut être éthique. Il faut donc aussi améliorer la formation à l'éthique et encourager sa pratique.

De la même façon, il faut se préoccuper du renforcement des capacités institutionnelles. À l'issue de toute coopération scientifique, les institutions doivent pouvoir disposer d'une plateforme technique leur permettant de continuer à promouvoir la recherche ; cela fait partie de la recherche pour le développement. Les communautés doivent être vécues comme acteurs de la recherche et non comme sujets. Elles sont constituées de personnes avec lesquelles il est possible d'échanger, qui ont certaines perceptions, par exemple de la façon dont se posent les problèmes de santé. Elles ont une vision, un vécu. Ce n'est qu'au travers de ce type de dialogue que l'on peut espérer accéder à une recherche pour le développement capable d'épanouir aussi bien les acteurs du Sud que ceux du Nord.

### **Dominique Lecourt**

Nous nous trouvons une nouvelle fois face à la question du « consentement éclairé ». À plusieurs reprises, nous avons constaté que cette question mettait en jeu une certaine représentation de l'individu, de ses facultés et de sa raison, représentation issue d'une longue élaboration de l'Occident. Ogobara Doumbo disait aussi : « Le consentement individuel n'existe pas ». De fait, dans le contexte de la recherche pour le développement, cette formule du « consentement éclairé » est on ne peut plus frappante. Implicitement, elle

implique qu'il y ait acceptation d'une proposition positive. Elle modère aussi la passivité de ce consentement par la mention d'« éclairé », issue d'une certaine conception occidentale des Lumières et de la Raison. Ne soyons pas convaincus d'en connaître vraiment le sens. Le « consentement éclairé » est un immense chantier, que nous aurons à parcourir ensemble. Car il s'agit d'une question éthique fondamentale, occasion de nombreux malentendus et incompréhensions.

## Questions éthiques et pluralisme

**Sergio Zorrilla, Professeur de Bioéthique à l'université de Santiago, Docteur en Santé publique, Philosophe, membre du Comité d'éthique, Santiago, Chili**

Le Chili est un pays doté d'une forte croissance mais très peu développé, d'une économie dynamique, mais indigent industriellement, où l'écart est important entre les masses d'argent en circulation et les réalisations. Ce contexte aboutit de plus en plus à une incapacité des jeunes – les moins riches – à s'approprier leur environnement. J'ai déjà parlé de l'appropriation de son propre corps ; quand on interroge les filles de treize ans enceintes, qui ont des notions de biologie, elles répondent qu'elles ne se sont pas protégées car elles pensaient que « si on le fait avec amour, il ne se passe rien ». Malgré leur formation, ces gens ne savent pas faire le rapport entre un discours et la réalité de leur propre corps.

### **Quels sens pour les « valeurs » et l'« éthique » ?**

Je fais partie du projet Eulabor, premier projet de recherche financé par la Commission européenne sur l'éthique de la recherche, et auquel participent trois pays européens et six pays latino-américains. En France, il est piloté par l'Inserm. Dans le sujet qui nous occupe, il faut être très attentif aux questions nationales de stratégie et de réseaux, aux possibilités d'accords entre États, aux prises de conscience par chacun de sa propre condition. Invité à participer à ce colloque, j'ai donc essayé de comprendre la démarche de « développement » ; la question des conflits de valeurs s'est rapidement posée. J'ai d'abord consulté des ouvrages en français. Dans la *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*<sup>27</sup>, cette notion n'apparaît pas : j'ai été renvoyé au pluralisme des valeurs et donc au Nord, c'est-à-dire à des sociétés dont l'identité n'est pas donnée par l'État, mais par des individus capables de passer des contrats entre eux et de parvenir à des consensus. Ensuite, je me suis demandé si les chercheurs de l'IRD avaient des conflits de valeurs dans le Tiers-Monde, car on peut surtout avoir des conflits de valeurs en Europe ou dans les pays du Nord. Même s'il faut être prudent sur ces notions de « Nord » et de « Sud » : ce sont des pôles imaginaires. À Santiago du Chili on trouve du « Nord », à Paris, on peut trouver du « Sud ». Ces notions ne sont pas seulement géographiques.

En fait, ces questions de valeurs ne font pas état du problème que rencontre un chercheur de l'IRD travaillant au Sud, à savoir le sursaut de résistance de communautés ou de sociétés dont l'identité a été bafouée, transformée, induite, sans leur « consentement », dans des

---

<sup>27</sup> Gilbert Hottois et Jean-Noël Missa, éditions De Bœck & Larcier, 2001, 924 p.

dimensions de leur existence ignorées de ce chercheur. Dans un pays comme le Chili où le libéralisme a triomphé, au premier « développement », les gens pauvres se sont jetés sur les supermarchés pour devenir des consommateurs de pays développés. Or, la différence entre développement et croissance est difficile à comprendre, si l'on ne pose pas la question du degré de conscience identitaire des acteurs dès le début du processus. Au Chili, il existe dans les universités certains chercheurs issus des institutions du Nord, profondément non-critiques et libérales, qui ont totalement intégré l'idée que l'objectif est d'abord d'obtenir des fonds de l'extérieur. L'excellence académique a donc été remplacée par l'excellence commerciale. Ce n'est pas dans la plupart des universités des pays sous-développés que l'on peut trouver des alliés pour poser des questions sur l'éthos culturel des sociétés sous-développées. Dans ces institutions, les chercheurs ont leur propre souffrance, leur propre fragilité ; ils ne sont pas fonctionnaires d'État, n'ont pas l'assurance de leur travail, ne sont pas tout à fait libres et autonomes. Il me semble que cette discussion est très intéressante, mais n'a pas de rapport direct avec les conflits de valeurs. Les chercheurs essaient simplement de tirer des conclusions de ce qu'on peut appeler leur « expérience collective » dans des pays géographiquement situés au Sud. Alors, saluons le fait que cette discussion tente d'aller au-delà de la bioéthique.

La bioéthique naît du constat que l'autorégulation de la recherche scientifique et en santé ne fonctionne pas ; on s'aperçoit que les moyens dont elle dispose ne la permettent pas. D'autres mécanismes de régulation doivent être mis en place. Nous discutons ici de la prise de conscience, par les chercheurs, de l'importance des questions éthiques. Or, ces chercheurs sont de plus en plus, pour ainsi dire, des chercheurs des Lumières, essayant de ne plus être de simples techniciens se comptant par millions dans le monde. Ce sont des jeunes qui, en général, n'ont pas envie de se poser de questions éthiques, mais cherchent à résoudre les problèmes institutionnels posés par leurs recherches, au fur et à mesure de leur survenue. Alors cette volonté d'insuffler l'esprit éthique dans le monde de la recherche aboutira-t-elle ? Cette question est importante pour les gens du Sud. Voilà ma première remarque.

### **Quel sens pour le « pluralisme » ?**

Le pluralisme dans les sociétés du Nord est tel qu'un homme comme François Laplantine, ethnologue, peut écrire son anthropologie de la maladie. Le pluralisme en France est tel que de jeunes médecins préfèrent pratiquer l'homéopathie plutôt que l'allopathie, ou que d'autres considèrent la maladie non comme un mal mais comme un message... De fait, des valeurs totalement différentes circulent. Au cœur de ces débats, se trouve la question de l'autonomie

individuelle, qui n'a pas encore été évoquée ici, mais qui est centrale. Au 5<sup>e</sup> Global Forum de bioéthique de la recherche, « Partage des bénéfices issus de la recherche dans les pays en voie de développement : équité et propriété intellectuelle », qui a eu lieu les 22 et 23 avril 2004 à Paris-Roissy, j'ai tenté de penser la bioéthique actuelle à partir de trois mots clés : désappropriation, appropriation et *empoderamiento*, qui n'a pas de traduction en français et recouvre la notion de désappropriation du pouvoir. Il n'y aurait pas eu de bioéthique en Europe si le Nord n'avait pas été désapproprié de lui-même, et s'il n'avait pas créé des mécanismes de réaction, des processus de participation pour se réapproprier lui-même, s'il n'avait pas repris le pouvoir sur une partie de sa vie arrachée par la technoscience. Cette question est fondamentale pour penser le rapport que peut avoir un chercheur responsable avec les populations du Tiers-Monde à propos de la « nature ». Pour que ces populations puissent appréhender la notion de brevets et la logique des chercheurs en biodiversité, il faut les aider à aborder la nature à partir d'une représentation qu'ils n'ont pas. On a trouvé les prémises d'une « conscience écologique » chez les Indigènes ; mais il ne faut pas oublier que la conscience écologique est le résultat d'une démarche scientifique inspirée surtout de la complexité du systémisme.

## **Conclusion**

Je terminerai par deux remarques. J'ai beaucoup apprécié l'intervention d'Ignacy Sachs sur le développement et la croissance. Mais j'ai aussi été étonné que le sujet de cette intervention n'ait jamais été posé. Si l'on ne pose pas la question du sujet, c'est-à-dire de la politique dans le monde actuel, on n'aura jamais la force de s'opposer aux gens au pouvoir. À l'époque de la guerre froide, l'idée de développement a été mise en place par des gens du Tiers-Monde ; il y avait un sujet. Aujourd'hui, le sujet n'est nulle part ; il n'y a aucune différence de contenu dans les programmes politiques socialistes ou libéraux. Le paradigme économique de la croissance s'impose partout. Il faut donc absolument poser la question du sujet. Le sujet a changé. Doit-on considérer que l'éthique est le lieu où pourraient s'exprimer certaines vérités ? L'objectif serait alors de participer à la construction d'un sujet politique, ce qui serait intéressant car on pourrait revenir dans le champ de l'éthique avec des thématiques et des problématiques qui lui feraient précisément jouer ce rôle de sujet. Pour le moment, on a l'impression que l'éthique ne s'occupe que de droits individuels et que les droits sociaux restent en seconde ligne.

Enfin, il me semble que les défis actuels du Tiers-Monde sont très importants. Dominique Lecourt a très bien montré l'opposition entre universalisme et contextualisme. Mais attention. Les États-Unis réalisent des essais multicentriques un peu partout en Amérique Latine et y

investissent une quantité énorme de dollars. Je souhaiterais enfin rappeler que, entre les années 1990 et 2000, de nombreuses études ont été menées sur le sida, qui ont donné lieu à de nombreux débats sur les placebos, les groupes contrôles, les bénéfices post-expérimentaux... L'industrie pharmaceutique gagna alors de nombreuses batailles et a toujours fini par imposer une sorte de « réalisme » pour faire passer son point de vue. Le rôle des comités d'éthique ne serait-il pas aussi, dès lors, de veiller à ce que les pays sous-développés aient les mêmes droits que les pays développés ?

## **Pour une internationalisation des savoirs : critique et perspectives**

**Marcel Djama, Anthropologue au Cirad (Nouvelle Calédonie, Somalie), Montpellier, France**

Sans prétendre imposer une quelconque démarche d'auto-analyse, il est à peu près certain que les sujets que je vais aborder – et surtout la manière dont je vais en rendre compte – ont un lien avec ma trajectoire individuelle : celle d'un chercheur en sciences sociales ayant des attaches affectives dans un pays dit du « Sud » et qui étudie les questions du développement et de la recherche scientifique en coopération en travaillant dans une institution du « Nord »<sup>28</sup>. Cette position rend particulièrement sensible aux effets de « l'autorité scientifique » et à l'expression des rapports de pouvoir entre les communautés scientifiques des « Nord » et des « Sud ».

### **La position d'interface du chercheur**

Si je m'efforce de tirer un parti scientifique de mon positionnement dans cette interface, notamment en essayant d'objectiver et d'évaluer les effets de connaissances induits, je dois aussi admettre que ce positionnement me procure un certain inconfort. Cela parce que les « fronts » d'analyse sont multiples. En effet, en tant que chercheur en sciences sociales, il me faut simultanément travailler à la déconstruction d'un savoir surplombant et normatif produit sur les sociétés du « Sud », et à la neutralisation des représentations que les populations des anciens pays colonisés projettent d'elles-mêmes. Ces représentations révèlent souvent leur intériorisation d'un sentiment de « sous-développement », de retard par rapport au standard de la modernité occidentale. Si la notion de « sous-développement » a une quelconque consistance, je pense qu'elle renvoie prioritairement à cette conscience de soi en tant que sous-développé.

Pour un chercheur, les conflits de valeurs s'expriment souvent dans les situations d'enquête. Pourtant, le défi de la recherche en anthropologie est précisément d'entrer dans l'univers des populations et de restituer cet univers, non de le rabattre sur le nôtre. La communauté de recherche à laquelle j'appartiens (celle de la recherche en coopération pour le développement), tout comme la discipline dans laquelle je me reconnais (l'anthropologie),

---

<sup>28</sup> Il faudrait à tout le moins parler des « Suds » et des « Nord », d'une part afin de mieux rendre compte de la pluralité des situations nationales et infranationales que recouvrent ces notions, d'autre part pour éviter d'essentialiser ces catégories.

sont issues d'un héritage historique intimement lié à la rencontre coloniale. L'une des vertus opérationnelles dont on a paré nos disciplines de sciences sociales renvoyait à une capacité présumée à restituer le savoir d'autrui dans les actions de développement. Dans les domaines de la « recherche-action », cette compétence a été mobilisée dans le cadre d'une part, de programmes de recherche qui se donnent pour objet la prise en compte des « logiques » sociales, culturelles, économiques des populations dans la mise en œuvre d'actions de développement, d'autre part, de programmes de recherche visant à prendre en compte les savoirs « locaux » : il s'agit là, notamment, de toute la vogue des « ethnosciences ».

### **Comment penser aujourd'hui l'intérêt pour les cultures d'autrui ?**

Cet intérêt s'inscrit dans un double mouvement qui constitue en fait deux faces d'une même perspective. Dans le premier cas, il s'agit « d'entrer dans la tête des indigènes » comme le proposait Bronislaw Malinowski, l'un des fondateurs de l'anthropologie moderne, pour concilier leurs valeurs et leur mode de vie avec les objectifs d'un projet modernisateur. Ces attentes ne sont pas si éloignées de nos préoccupations hexagonales contemporaines : ce fut pratiquement en ces termes que mes responsables hiérarchiques de l'époque me présentèrent les finalités des opérations de recherche que je devais mettre en œuvre dans les régions à peuplement majoritairement Kanak de Nouvelle-Calédonie il y a une dizaine d'années. L'objectif était d'insérer ces populations dans l'économie de marché, le rôle assigné à l'anthropologue ou au sociologue étant de dénouer les résistances que rencontrent les agronomes ou les agents de développement. Dans une seconde perspective, la recherche se positionne explicitement du côté des populations locales et s'efforce de magnifier leur valeur, leur pratique, tout en les justifiant par leur culture. Toute « résistance » est ici le signe d'une vitalité culturelle. À l'inverse, tout indice de « modernité » (telles la monétarisation ou la « pollution » des savoirs traditionnels par les biosciences) est désigné comme le signe d'une acculturation. Ces approches font aujourd'hui l'objet d'une critique radicale dans le champ des sciences sociales, et il n'est pas anodin que cette critique soit pour une part importante portée par une communauté de chercheurs issus des pays du Sud. En ce qui me concerne, je souscris à cette critique, qui est à la fois celle du développement, dans sa logique « d'occidentalisation du monde » et de mise à niveau des populations, et celle du relativisme culturel, lorsque celui-ci désigne l'altérité irréductible des peuples non occidentaux.

D'abord, cette critique s'appuie sur une perspective empirique et une attention plus fine accordée à l'expérience des populations et aux processus de transformations sociales sur la

longue durée. Ce qui émerge de ces recherches contemporaines c'est que, contrairement à une vision qui voudrait que les valeurs dominantes (occidentales) se substituent aux valeurs locales, dans la plupart des cas, on assiste à une subversion du modèle importé (de développement), à une hybridation des pratiques exogènes et endogènes, et à l'invention *in fine* de mondes nouveaux. Je pourrais donner de nombreux exemples de pratiques ou d'institutions locales de ces phénomènes d'hybridation que j'ai observés sur mes différents terrains africains ou océaniques. En résumé, le changement social ne reflète pas, loin s'en faut, cette vision linéaire, téléologique, qui voudrait que les sociétés de la planète s'occidentalisent inéluctablement et que le monde s'uniformise. À l'inverse, on sait aujourd'hui que la mondialisation n'est pas un processus d'uniformisation, mais davantage de « réinvention de la différence » pour reprendre l'expression de l'anthropologue Arjun Appadurai<sup>29</sup>. Par ailleurs, face à ces tentatives de greffe de modèles culturels ou économiques exogènes, les populations du « Sud » ne sont pas des acteurs passifs : elles prennent, rejettent, subvertissent, recomposent, détournent, combinent, etc.

Le deuxième aspect de cette critique radicale concerne ces démarches en vogue, portées par les agences de développement et de nombreuses ONG, qui célèbrent le « point de vue » des populations, leurs valeurs, leurs savoirs, etc. Ces démarches créent un activisme politique à bon compte car, dans le même temps où elles redécouvrent, souvent de façon superficielle, une altérité, elles occultent les ressorts autrement plus puissants qui concourent à la marginalisation de ces populations aux échelons nationaux et internationaux. Car revaloriser les cultures locales ou les savoirs dits « locaux » ne permet pas de remettre en question la division internationale du travail scientifique qui fait que la science se fait pour l'essentiel dans les institutions du « Nord », et que ce sont des catégories produites par ces institutions – à partir de l'histoire et de la culture spécifique à l'Europe des Lumières – qui servent à définir les univers sociaux du reste de la planète. Disons, pour faire simple, que la production scientifique est au « Nord », et que les objets d'étude, qu'ils soient magnifiés ou non, sont au « Sud » ; ou encore que, dans la division internationale du travail scientifique, la valorisation des savoirs s'opère dans les institutions du « Nord », quand les communautés scientifiques du « Sud », notamment en Afrique, sont cantonnées dans les rôles d'informateurs, d'élèves ou encore de prosélytes d'une vision du Progrès introduite par les savants de l'Empire.

Bien souvent, les rhétoriques sur les valeurs culturelles contribuent à la réification des formations sociales : elles débouchent sur la production de catégories que l'on a naturalisées

---

<sup>29</sup> Cf. A. Appadurai, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris 2002.

(la coutume, les castes, la tradition), au sens où elles apparaissent comme allant de soi, alors même qu'il faudrait s'interroger sur leur généalogie et sur leurs conditions de production. En réalité, les discours modernisateurs et ceux qu'on leur oppose au nom du relativisme culturel sont les instruments les plus usités de cette « violence épistémologique » qui consiste à produire une vision surplombante des « valeurs » d'autrui. Je pense personnellement qu'il est particulièrement productif dans cette réflexion de prendre au sérieux et de repositionner dans ce débat les acteurs qui sont les plus à même d'éprouver dans leur être ces conflits de valeurs : je pense aux communautés scientifiques des « Suds », qui sont précisément au croisement de plusieurs mondes. À mon sens, on ne peut envisager un renouveau profond de l'imaginaire du développement – ou une critique radicale du développement débouchant sur un imaginaire alternatif –, si l'on ne permet pas à ses chercheurs ou intellectuels de s'épanouir, si l'on ne s'ouvre pas à leurs expériences sensibles et cognitives des univers sociaux qui sont aussi les leurs, si l'on ne pose pas les conditions d'expression d'une posture qui mobilise à la fois la distance qu'impose le regard scientifique et la proximité, précieuse, induite par une intériorisation des univers sociaux. Cela suppose une attitude de coopération scientifique et de formation qui favorise l'exploration et l'expression de ces expériences, de ces autres manières « de faire science »<sup>30</sup>, au lieu de se donner pour seule finalité une démarche de « renforcement des capacités des scientifiques du Sud » conçue comme un processus de transfert du savoir du « Nord » vers le « Sud ».

### **Décentrer les perspectives**

Je voudrais apporter des précisions pour éviter d'éventuelles mésinterprétations de mes propos. Il ne s'agit pas de faire prévaloir un point de vue autochtone contre une vision extérieure, ni de signifier que les chercheurs nationaux sont les mieux placés pour penser leur société.

J'essaie d'abord de rappeler une réalité pourtant triviale : les lieux de production scientifique, les lieux où les discours sur les valeurs font autorité sont au « Nord » et non au « Sud », à Princeton ou à Paris, et non à Douala ou Nairobi. Partant de ce constat dont il faut prendre la mesure, il nous faut envisager les modalités d'engagement d'un véritable dialogue de pairs en lieu et place des démarches hautaines ou complaisantes qui dominent. Ne serait-ce que

---

<sup>30</sup> Cf. Sur ce point les analyses remarquables de Gyan Prakash, *Another reason. Science and the imagination of modern India*. Princeton University Press, Princeton (NJ), 1999.

pour évaluer l'apport et les effets de connaissance que produisent ces positionnements à l'interface des mondes.

Ces démarches sont d'ailleurs à mon avis déjà à l'œuvre. On assiste en effet depuis deux décennies à l'irruption d'une communauté de scientifiques des Suds dans la recherche internationale. Dans le prolongement des critiques lumineuses de l'Orientalisme produites par le regretté Edward Said<sup>31</sup>, mais aussi armés de l'outillage critique de penseurs français comme Michel Foucault, Jacques Derrida ou Pierre Bourdieu, on voit émerger des travaux de recherches conduits par des scientifiques indiens, chinois ou africains<sup>32</sup>, qui ont entrepris d'explorer des histoires et des savoirs auxquels les cadres conceptuels dominants ne permettaient pas d'accéder. Ils ont ainsi permis de renouveler leur histoire nationale, notamment :

- en faisant entendre des voix inexprimées, occultées par l'historiographie coloniale et les récits nationalistes ;
- en abordant les pratiques sociales à partir des cadres de pensée et d'action locales et non en référence à des modèles européens ;
- en explorant d'autres manières de raisonner irréductibles à la Raison des Lumières ;
- en resituant dans un espace régional non occidental et dans la longue durée, des trajectoires sociales et économiques qui ont contribué à l'avènement de formes de modernisation alternative (en Asie principalement).

En bref, ces travaux ont contribué, non pas à bannir l'héritage des Lumières, mais à décentrer les perspectives « ethnocentriques » ou « eurocentriques », à ne plus penser les autres sociétés à partir de l'Europe ou d'un projet modernisateur. D'autre part, en brisant le carcan des aires culturelles, ils engagent un dialogue comparatif intercontinental avec l'Europe bien sûr, mais aussi entre les « Suds ». En développant ces coopérations

---

<sup>31</sup> Cf. Edward Said, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Seuil, Paris, 1980.

<sup>32</sup> Travaux des historiens indiens réunis au sein du groupe des « Subaltern Studies » initié par Ranajit Guha dans les années 1980 : cf. les dix volumes de « *Subaltern Studies : Writings on South Asian History and Society* » publiés par Oxford University Press entre 1982 et 2000. Cf. également R. Guha (ed), *A Subaltern Studies Reader*, 1986-1995 ; travaux de l'historien Roy Bin Wong sur la Chine : *China transformed : historical change and the limits of European experience*, Ithaca, Cornell University Press, 1997 ; Concernant l'Afrique, travaux de Mahmood Mamdani, *Citizen and Subject, Contemporary Africa and the Legacy of the Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 1996 et d'Achille Mbembe, *De la Postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

scientifiques Sud-Sud, comme cela a été entrepris par le Codesria<sup>33</sup>, par exemple, on déplace du même coup pour partie les lieux de l'autorité scientifique.

Cette problématique de la localisation n'est d'ailleurs pas à proprement parler géographique : la question n'est pas tant de savoir de quel pays l'on parle, mais plutôt à partir de quelle expérience et de quelle base documentaire. Dans cette perspective, la légitimité scientifique ne saurait relever de l'appartenance à un espace national ou à un système national de recherche. Il ne s'agit pas de remplacer une autorité scientifique exogène par une autorité endogène. Il faut d'ailleurs noter que la plupart des chercheurs issus de pays du « Sud », et qui produisent les réflexions les plus innovantes sur les transformations sociales de leurs pays, tout en enrichissant la théorie sociale, sont effectivement recrutés par les institutions universitaires les plus prestigieuses qui, en effet, sont toujours au Nord, notamment aux États-Unis. Pour ma part, je ne suis pas sûr qu'il faille déplorer cette circulation internationale des élites scientifiques, dès lors qu'elle contribue au renouvellement des programmes de coopération Nord-Sud et permet l'intégration de communautés scientifiques de chercheurs du « Sud » selon une logique paritaire. La « fuite des cerveaux » que l'on dénonce régulièrement peut s'avérer plus productive en terme de reconnaissance des capacités des chercheurs du « Sud », que les modalités paternalistes de coopération, fondées sur le renforcement *in situ* des capacités de recherche. Ne serait-ce que parce que la possible reconnaissance internationale de quelques élites scientifiques d'un pays peut avoir un effet d'entraînement pour une partie de sa jeunesse, contribuant ainsi à revaloriser des carrières scientifiques compromises par le marasme des structures nationales de recherche, notamment en Afrique.

### **La responsabilité du Nord**

Pour conclure, il me semble que nos institutions de recherche et de coopération scientifique en France sont éloignées de ces savoirs en circulation. Force est de constater d'abord que le recrutement des organismes de recherche et d'enseignement en France est très peu internationalisé – et je ne parle même pas du « localisme » de nombreuses universités –, même si l'on observe une ouverture récente sur l'Europe. Les scientifiques originaires des pays du « Sud » y sont sous-représentés. Il est clair que cela ne favorise pas un retour critique sur nos pratiques, notamment sur le fait que nos institutions ont été des instruments

---

<sup>33</sup> Le Conseil pour le Développement des Sciences Sociales en Afrique, organisme panafricain basé à Dakar, a été créé en 1973.

de la domination exercée sur les savoirs et les pratiques des sociétés dans lesquelles elles sont intervenues et interviennent encore.

En effet, quelles que soient les modalités de la coopération – implantation institutionnelle à l'étranger ou insertion dans les structures nationales – les relations partenariales instituées s'extraient difficilement d'un héritage colonial dans lequel le Maître et l'Elève étaient clairement désignés. Nos institutions peinent à établir, surtout en Afrique, une relation partenariale fondée sur une véritable parité – une communauté de pairs – au sein de laquelle s'épanouiraient les synergies permettant de surmonter les conflits de valeurs évoqués. On peut d'ailleurs se demander ce qui peut surgir en termes de productivité scientifique de ces soi-disant partenariats qui font se côtoyer au quotidien des chercheurs (expatriés et locaux) ayant des situations statutaires et des perspectives de carrière non comparables.

La recherche en coopération se présente de plus en plus, notamment en Afrique, comme un dispositif de substitution à la désorganisation des systèmes nationaux de recherche et d'enseignement. Mais parce qu'ils ne jouent pas le jeu de l'internationalisation du savoir et de la circulation des cadres scientifiques en ouvrant davantage leur recrutement sur le monde (au motif fallacieux de la lutte contre la fuite des cerveaux), nos organismes de recherche ne parviennent pas à sortir d'une approche paternaliste de la coopération scientifique. Cette ouverture du recrutement sur des bases d'excellence scientifique individuelle (qui suppose par ailleurs une refondation de la démarche de coopération) est à mon sens une condition nécessaire à la production de valeurs communes fondées sur l'enrichissement mutuel des cultures.

## Discussion

### Stanley Plotkin

Je voudrais rapidement prolonger une réflexion de Sergio Zorrilla qui, parlant d'expérimentations humaines pour le sida, a noté qu'il y avait un très grand nombre d'essais cliniques et que, le plus souvent, les firmes pharmaceutiques l'emportaient. Je voudrais le reconforter de ce côté, car il se passe la même chose dans les pays du Nord, et cela au moins pour deux raisons : en premier lieu, ce sont les firmes qui possèdent les produits, en second lieu, se sont également elles qui financent les essais. À la différence des pays du Sud, au Nord, quelques organismes freinent les ardeurs des firmes pharmaceutiques, mais la situation est exactement la même. Je pense qu'il faudrait éviter de diaboliser ces firmes ; elles ont de nombreux défauts, mais promeuvent néanmoins des produits importants qui, à travers les trithérapies, notamment, peuvent sauver de nombreuses personnes.

**Anne Coudrain** (Chercheur responsable d'équipe à l'IRD, responsable de la mise en place et de l'animation de programmes de recherche)

Il existe en effet une éthique particulière de la recherche pour le développement, au sens où, si une institution ou une équipe de recherche d'un pays donné travaille dans un autre pays, ce type de sensibilisation doit être évoqué. On a beaucoup parlé du besoin de dialogue, qui doit bien évidemment s'instaurer. Plus spécifiquement, pour que deux équipes travaillent ensemble à des recherches communes, elles doivent absolument avoir un même objectif. Prenons l'exemple d'un très gros caillou que l'on voudrait déplacer ; on ne peut le faire seul. Ce caillou, ce peut être les études d'impacts des changements climatiques, ou l'origine du changement climatique. Si l'on se rend compte que l'autre équipe, quels que soient ses moyens et ses forces, va permettre effectivement de le déplacer, alors, on se trouve dans de bonnes conditions pour que la coopération et la recherche se mettent en place. Pour cela, on a besoin de réflexions et de formations. Ce n'est pas en recrutant aujourd'hui des chercheurs qu'on se dote des meilleures conditions pour structurer ce type de projets. Le *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement* me paraît effectivement un balisage extrêmement bien venu et important pour nous aider à nous positionner et à réfléchir aux grandes interrogations : où, quand, comment intervenir sur la sensibilisation de nos acteurs dans cette recherche ?

**Michèle Guillaume-Hofnung** (Présidente du Comité des Droits de l'Homme et des Questions éthiques de la Commission française pour l'UNESCO)

Dans une réflexion sur les conflits de valeurs et leur corollaire, l'émergence de valeurs communes, il me semble qu'on peut difficilement se passer de deux outils conceptuels. Le premier fait émerger des contenus : les Droits de l'Homme ; le deuxième fournirait une méthodologie : la médiation. Je sais bien qu'on a des soupçons à leur égard. Il arrive qu'on les accuse de cacher une forme d'impérialisme déguisé. Il n'empêche qu'ils ont une grande pertinence et un degré d'universalité réel.

Dans certaines situations signalées comme non éthiques, il y a en réalité violation des Droits de l'Homme. L'illettrisme, la grande pauvreté sont des violations des Droits de l'Homme. L'avantage de réfléchir aux Droits de l'Homme et de les associer à une réflexion éthique est d'éviter l'atomisation des éthiques, que je craindrais en matière de recherche pour le développement. Je craindrais en effet que cette éthique ne partage pas de valeurs communes avec celle des médecins, des physiciens ou des juristes. Quant à la médiation, on a parlé de la difficulté du dialogue éthique à propos des problèmes du consentement éclairé, de la dissymétrie entre le Nord et le Sud. Je suggère qu'on prête une plus grande attention à la médiation qui, à la différence des Droits de l'Homme, est peu connue et étudiée. La médiation est un processus de communication éthique qui repose sur un tiers dépourvu de pouvoirs. Je suggère donc qu'on prête une plus grande attention à la médiation et aux Droits de l'Homme.

Il y a eu un fort questionnement sur la pertinence sociale de certaines recherches, lorsqu'il s'agit d'expérimentations médicales. Sachant aujourd'hui l'importance des sciences sociales dans l'amélioration de l'état de santé, je voulais savoir si les spécialistes des sciences sociales ont le même type de questionnement en ce qui concerne notamment la diffusion et la valorisation des résultats de leurs travaux de recherche.

### **Marcel Djama**

Pour ce qui est de la pertinence sociale, je partage le point de vue de mon collègue Achille Massougboji. Concernant les recherches conduites, les questions sont essentiellement produites au Nord, beaucoup en coopération, avec une tentative de prise en compte de problèmes des Suds. Au quotidien, on note que les projets planifiés et les priorités de recherche ne se croisent pas toujours de manière évidente. Les expériences ne s'inventent pas.

Je vais citer un exemple relativement récent. J'ai été associé à un programme de recherche sur les maladies émergentes en Afrique de l'Est, au Kenya. Ce projet financé à hauteur de

20 M€ par l'Union Européenne portait sur le contrôle des mouches tsé-tsé dans une zone où le problème manifeste auquel étaient confrontées les populations locales était un taux de prévalence du VIH extrêmement élevé ; cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de programme sur le VIH et le sida. Mais les deux programmes de recherche pensés à Bruxelles étaient manifestement déconnectés l'un de l'autre.

Concernant l'appropriation de nos travaux de recherche par les populations, il s'agit d'abord de savoir à quelle population on a affaire, car cette appropriation est extrêmement différenciée. Une des conditions pour qu'elle s'opère est la présence dans la durée d'institutions de recherche et d'activités qui soient en position d'assurer une médiation entre le politique, la mise en place d'actions publiques (liées par exemple à des opérations de développement) et la réalité des situations locales. Je n'ai pas de solutions aux questions d'appropriation. Ce qui me paraît certain, c'est que la question de la présence dans la durée, de la pérennisation des dispositifs de recherche est très importante. Il faudrait interroger les dispositifs de coopération et le fonctionnement des systèmes nationaux de recherche qui, pour un certain nombre de raisons, ne facilitent pas cette pérennisation.

### **Dominique Lecourt**

Nous avons vu intervenir les sciences sociales et humaines de deux façons différentes : d'une part, elles se donnent ou se construisent des objets particuliers et déterminent des problèmes à traiter et, par voie de conséquence, des applications « possibles » ; d'autre part, elles délivrent des connaissances dont plusieurs intervenants ont, à très juste titre, dit que les chercheurs des sciences dites « dures », ingénieurs ou techniciens, ont besoin pour appréhender les questions économiques, juridiques, politiques et, en définitive, éthiques. Les chercheurs des sciences dures ne sont pas eux-mêmes armés d'outils conceptuels et de connaissances en ces domaines. Il ne suffit pas d'être sensible au problème, il faut des connaissances pour le maîtriser.

Les chercheurs des sciences sociales sont certainement les mieux placés pour apporter ces connaissances. La présence d'un fort secteur de sciences sociales à l'IRD est justement importante de ce point de vue. Pas seulement par les problèmes proprement anthropologiques ou ethnologiques qu'ils formulent, mais par l'aide qu'ils peuvent apporter aux autres chercheurs qui se posent des questions d'éthique. Je ne suis pas sûr que la coopération interne entre les sciences humaines et sociales et les sciences dures dans l'institution même soit aussi satisfaisante qu'elle pourrait l'être. C'est peut-être une des questions que le comité de déontologie et d'éthique pourrait aider sinon à régler du moins à poser.

## **Marcel Djama**

Je voudrais faire un commentaire qui va dans ce sens. Sur cette question de l'universalisme et du contextualisme des normes éthiques, il est peut-être temps de sortir d'un simple débat philosophique où, finalement, chacun convoque l'autre à partir de la représentation qu'il s'en fait, représentation qui peut être biaisée, simplifiée, essentialisée. Au lieu de postuler ces questions de conflits de valeurs, il faut les interroger. Je trouve qu'actuellement il n'y a pas suffisamment d'études de cas concrets visant à interroger par exemple la manière dont les *Guidelines* internationales encadrant la recherche biomédicale, (la déclaration d'Helsinki, les *Guidelines* du CIOMS), sont reçues dans les pays du Sud. Cette question pourrait pourtant constituer un point de rencontre intéressant entre chercheurs du monde biomédical et chercheurs issus des sciences sociales.

D'autre part, je voudrais souscrire aux propos d'Achille Massougbojji. Dans la recherche biomédicale, des logiques d'acteurs différentes s'entrecroisent. Elles peuvent être politiques, économiques, scientifiques et s'opposer à une véritable prise en compte des questions éthiques ou conduire à les minimiser. Le besoin de culture éthique chez les chercheurs existe, car trop souvent ces questions sont de simples formalités administratives dont on cherche à s'acquitter.

## **Achille Massougbojji**

Nous avons beaucoup parlé de dialogue, mais qu'en est-il du moment de ce dialogue ? Actuellement, lorsque la question de recherche est posée et que le financement est obtenu, on présente le protocole à un comité d'éthique qui l'avalise et pose ses conditions. Or, afin de pouvoir définir les priorités, le dialogue devrait peut-être avoir lieu beaucoup plus tôt. Ne pas le faire et, par la suite, injecter des masses importantes d'argent, dévie l'essentiel des ressources humaines vers un pôle où l'on peut tout simplement travailler, et nous sommes dans des pays où l'on n'a pas facilement l'occasion de travailler. J'ai rencontré un responsable de la santé dans son pays confronté à des problèmes de paludisme. L'un de ses arguments était : « Si vous amenez autant d'argent pour le sida, tous mes chercheurs vont travailler sur le sida car il y a de quoi faire, et moi je n'aurai plus personne pour s'occuper de ce qui est vraiment prioritaire chez moi ». Il est donc important que ce dialogue soit suffisamment précoce. Je ne suis pas sûr que les appels à candidature sur Internet ne répondent pas à des préoccupations beaucoup plus importantes pour le Nord qu'elles ne sont sensibles au Sud.

## **Sergio Zorrilla**

Je crois tout simplement qu'en ce qui concerne la formation à l'éthique, on ne discute pas du fait que son fondement pourrait être la philosophie des Droits de l'Homme. Je préfère dire que l'éthique est une intelligence de la pratique. Aujourd'hui, nous sommes incapables de détecter les vrais défis parmi toutes les circonstances que nous offre la vie. C'est pourquoi je crois qu'il est grand temps de prévoir des cours d'éthique dans les facultés scientifiques et d'essayer socialement de réduire ce vide insupportable.

Je voudrais revenir à des choses plus terre-à-terre. Il me semble, du moins au vu de mon expérience en Afrique de l'Ouest, que la recherche pour le développement est très proche de la sphère de décision. Par cette proximité, son impact peut être plus fort sur les populations, en tout cas plus probable. Cela pose le problème d'une responsabilité accrue, ou du moins, moins diluée, qu'elle ne l'est en Europe. Ce problème de la responsabilité doit être soulevé. Plutôt qu'une autre éthique, je me demande s'il ne faudrait pas plus d'éthique, voire, plus modestement, de l'éthique là où il n'y en a pas ou peu. Je me dis que si ce problème d'éthique se pose, c'est que celle-ci doit être insuffisante, absente ou en danger.

Enfin, il me semble que dans un institut comme l'IRD, il devrait y avoir un cadre éthique institutionnel minimal, que vous avez déjà commencé à construire avec le *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement* ; mais ce texte reste malgré tout un guide pratique, plus déontologique qu'éthique.

Je voudrais finir sur un thème qui m'est cher : la sensibilisation des étudiants à l'éthique, transmission d'autant plus difficile que l'on est soi-même un peu autodidacte ou simplement amateur.

Je voudrais enfin faire une remarque à propos de l'approche théorique de la science. On ne peut nier l'importance de cette approche, mais si cette théorie nourrit bien son homme, elle nourrit difficilement le ventre de ses concitoyens. Un Ancien a dit que le ventre était très important pour le citoyen de la démocratie.

## **Point de vue d'un partenaire du Sud : obligation de réfléchir, obligation d'agir**

**Isabelle Tokpanou, Présidente d'honneur du *Forum for African Women Educationalists Cameroon (FAWECAM)*, Membre du Comité d'éthique de l'IRD, Yaoundé, Cameroun**

Je voudrais d'abord m'arrêter sur la notion d'éthique. Qu'est-ce que l'éthique ? Tout ce que j'ai pu relever et retenir, c'est que l'éthique est une obligation de réflexion et d'action. Nous sommes face à des problèmes qui nous amènent à nous questionner sur la recherche aujourd'hui entre le Nord et le Sud. Les problèmes au Nord et au Sud ont peut-être les mêmes fondements, mais se posent de façon différente.

### **Dialoguer**

Tenant compte des réalités culturelles des uns et des autres, du Nord vers le Sud, le dialogue entre les chercheurs du Nord et les chercheurs et institutions du Sud devient plus que jamais indispensable. De quelle manière devrait-il s'établir ? De façon très précoce. Pour un programme, un projet, une recherche coopérative, le dialogue doit s'établir dès la conception même pour construire un partenariat total. Si la recherche se fait au Sud, les représentants du Sud doivent participer dès le départ à la construction du projet et indiquer le sens qu'ils souhaitent donner à leur recherche, le Nord apportant sa technologie, ses idées, ses connaissances et ses ressources humaines.

Le dialogue s'établit donc dans un continuum, dès le projet de recherche, dans le développement du programme et surtout à la fin. On ne le dit peut-être pas assez. Dans les recherches conduites au Sud, une équipe peut travailler pendant trois ou cinq ans dans des conditions idéales de partenariat. Puis, à la fin du programme, tout peut s'arrêter. Alors, les chercheurs du Nord partent, les infrastructures ne sont plus fonctionnelles, le transfert des connaissances et la restitution des résultats aux populations concernées ne sont plus assurés. Dans ces conditions, la formation même que le chercheur du Sud a pu acquérir devient inutile et la recherche n'atteint pas son objectif.

### **Renforcer les capacités au Sud**

Une autre nécessité est de renforcer les capacités des chercheurs du Sud, en particulier des jeunes chercheurs. Je souhaiterais que dans chaque pays, il y ait une masse critique de

jeunes chercheurs et de jeunes médecins africains formés aux exigences éthiques de la recherche. Cette exigence est fondamentale. Beaucoup trop encore font de la recherche en utilisant l'argent qui leur est proposé sans véritable réflexion éthique, tant *a priori* qu'*a posteriori*. Je voudrais insister sur les difficultés du chercheur face à des autorités qui ne perçoivent pas toujours l'intérêt et l'importance de la recherche, ainsi que ses exigences. Cette vulnérabilité du chercheur du Sud est préoccupante et s'exprime dans plusieurs domaines : accès aux financements, choix d'une spécialité scientifique, reconnaissance de ses droits...

### **Partager la connaissance**

Nous ne pouvons séparer les préoccupations éthiques des questions de justice, d'égalité, de démocratie. Tout cela est imbriqué, et la difficulté est grande. Le consentement, l'information demandent du temps, toujours plus de temps. Le chercheur doit être disponible pour apporter au villageois ce qui pourrait lui permettre de mieux comprendre, même s'il est illettré. Au travers de métaphores et de proverbes locaux, et les langues en sont très riches, le villageois est capable de comprendre.

La « vulgarisation » pour une meilleure appropriation des technologies et des connaissances est indispensable pour comprendre la recherche et ses exigences éthiques, au Sud comme au Nord, dans toutes les populations potentiellement bénéficiaires de la recherche. Il importe que chacun soit à même de comprendre le travail fait et le bénéfice qu'il peut en attendre.

C'est là la base de la formation, de l'équité et de la démocratie qui devraient permettre de développer, mais c'est peut-être un rêve, non seulement une culture scientifique, mais une culture scientifique accompagnée d'une culture éthique. Ainsi que l'a dit Ignacy Sachs, l'éthique n'est pas un frein à la recherche, comme on l'a trop souvent pensé. Considérée comme phase de réflexion préparatoire à l'action et pré-décisionnelle, elle représente finalement bien plus une aide qu'un frein.

À l'heure où la science est entrée dans une sorte d'ère du soupçon, les explications pour tous et à tous les niveaux sont plus que jamais nécessaires pour créer les conditions permettant d'aboutir à un résultat positif pour tous. Il faut donc tendre vers cet horizon éthique, en d'autres termes, préférer au formulaire éthique bien rempli, un dialogue avec les populations et une meilleure formation, voire de meilleures « convictions » éthiques de part et d'autre.

## **Intégrer politiquement les résultats**

L'exigence éthique de la recherche pour le développement nécessite que les résultats soient pris en compte de façon assez rapide, que nous arrivions à sensibiliser les populations à ces résultats mais aussi qu'elles prennent conscience de la nécessité même des recherches menées. Dans le domaine de la santé, par exemple, on a dit que la démarche de soins était différente de la démarche de recherche. Les deux devraient cependant pouvoir se rencontrer, ce qui se fait parfois, dans une meilleure compréhension et une meilleure intelligence des processus.

Concernant la recherche sur le paludisme, par exemple, nombre de nos médecins ne font pas la relation entre ce fléau et l'état de santé global des personnes, la construction de leur position sociale... Quand un enfant à l'école, ou un jeune homme à l'université, a une crise de paludisme tous les trois jours, il est absolument incapable d'aller au bout de ses études. Ce sont là des freins terribles au développement de nos pays. Nous devons être sensibles, plus encore peut-être à ces freins qu'aux contraintes qui, elles, peuvent être prises en compte par le dialogue. Si nous ne parvenons pas à endiguer de façon coopérative ces maladies, le développement des pays du Sud sera fortement compromis.

Aujourd'hui, à cette liste déjà trop longue de maladies (paludisme, tuberculose, diarrhées infantiles, maladies parasitaires...) s'ajoute le sida. Dans l'inconscient de l'Africain, notamment du Camerounais, il y a un déni de la maladie. Comment faire pour former, éduquer ? Il faut expliquer, réduire l'illettrisme, afin que tous, jusque dans les villages, comprennent ce qu'est réellement la maladie. Ce sont en grande partie des problèmes de pauvreté, mais aussi de culture que nous pourrions résoudre en modifiant la conception même de ces maladies, en luttant contre ce laisser-aller social qui contribue à aggraver leur montée.

## **Réduire les conflits de valeurs**

Quant aux conflits transversaux, il est normal qu'ils existent, mais il faut que les choses soient clairement dites et que chacun sache jusqu'où il peut aller et ce qu'il peut attendre de l'autre. C'est ce respect mutuel qui est important pour diminuer les conflits. Les cultures, les climats, tout nous sépare, mais malgré cette asymétrie entre les populations du Nord et du Sud, ces conflits devraient être aplanis pour une recherche positive qui profite à tous. Nous vivons aujourd'hui dans un village planétaire. L'immigration est une réalité, même si elle ne représente pas toujours, et de loin, l'eldorado dont les jeunes migrants ont rêvé. La facilité des voyages a considérablement réduit les distances. Nous sommes tous voisins et les

cultures s'hybrident. Comprendre l'autre dans une approche d'ouverture est la démarche préalable nécessaire à la diminution des conflits, voire à leur neutralisation.

### **Faire preuve de volonté politique**

Dans une recherche pour le développement, l'éthique doit respecter de façon inaliénable le Sud afin que ce Sud apporte lui aussi sa part à la recherche scientifique, aux savoirs de demain. Il s'agit d'un rêve réalisable si nos autorités, trop souvent en retard par rapport aux besoins, non par manque de volonté mais submergées par la masse de problèmes, agissent et s'impliquent. Tout est prioritaire dans nos pays : la formation, y compris la formation scientifique des filles, l'enseignement supérieur, l'éducation à la santé... Heureusement la perception des choses commence à changer.

Mais comment sortir de ces problèmes quand nous sommes pris par le remboursement de la dette ? Comment former de jeunes médecins, de jeunes chercheurs si, dès le départ, la formation universitaire est sacrifiée sur l'autel du FMI ? Le problème de l'université n'est pas spécifique au Cameroun. On le retrouve dans de nombreux États parce qu'on a estimé que les pays en développement n'avaient pas besoin d'enseignement supérieur, considéré comme un luxe.

Il n'est donc pas surprenant que, parmi les jeunes du Sud, ceux qui ont pu bénéficier d'infrastructures et travailler dans des équipes aux compétences technologiques de pointe, réalisent qu'il leur est impossible d'apporter des conditions nouvelles de vie et de développement à leurs populations d'origine. Ils ne trouvent alors comme issue au légitime souci de valorisation de leurs acquis, que de s'enrôler dans le vaste mouvement de la fuite des cerveaux du Sud vers le Nord.

La solution à ce grave problème réside dans une volonté politique réciproque. C'est une des préoccupations de l'IRD que le CCDE a exprimée dans son *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*.

Patrice Bigombé Logo a parlé de la forêt. La loi dont il est question a été bien étudiée et les gens de la région y ont contribué. Là aussi, il y a eu un manque de formation au départ, un manque de démocratisation, mais aussi le problème, toujours présent, de la pauvreté. Les forêts communautaires sont pour les communautés villageoises. Mais que font ces communautés ? Elles les revendent aux forestiers expatriés, qui ont déjà leurs concessions, alors que ces forêts devaient être réservées aux populations riveraines. Que faire demain s'il n'y a plus de forêts exploitables par les populations ? À cause de la pauvreté, de la

malnutrition, du manque d'éducation, ces populations ne peuvent souvent se projeter dans l'avenir. C'est un problème de fond.

Je viens d'une réserve mondiale dont il est question de protéger la biodiversité. On y a empêché les populations de chasser, alors qu'elles vivaient de la chasse depuis des générations. Du jour au lendemain, on leur a demandé de ne plus chasser sans leur proposer d'alternative pour assurer leur subsistance. Ce sont là aussi des problèmes de fond. Si de nombreux projets échouent, il faut sans doute se poser ce genre de questions.

Enfin, je suis femme et je ne manquerais pas de dire, parce qu'on n'a pas souvent pris en considération l'aspect du genre, que ce sont les femmes qui travaillent aux champs, qui élèvent les enfants, qui assurent l'éducation et la cohésion sociale d'une communauté. Aujourd'hui, on commence à reconnaître qu'il faut tenir compte des femmes pour qu'un projet fonctionne. C'est la note d'espoir que je voudrais laisser.

## **Clôture**

### **Dominique Lecourt**

Madame Tokpanou a donné une idée magnifique de ce qu'est le CCDE et de la raison de son dynamisme exceptionnel.

La richesse des échanges de ce premier séminaire international, le fait qu'aucune question n'ait été esquivée, que les participants aient pris soin de faire des communications d'une très grande densité, que les publics soient restés si nombreux, prouvent que nous avons eu raison d'organiser cette journée. Il en faudra une deuxième et une réflexion relativement continue devra être maintenue, d'abord avec ces sessions et, bien sûr, dans le dialogue que je vous invite à avoir avec nous par le site Internet, le courriel et tous les moyens de communication dont nous disposons.

Plusieurs pistes ont été ouvertes. L'idée dynamique de l'éthique que nous avons défendue, que nous essayons de pratiquer et de faire pratiquer au service d'une recherche maîtrisée, dans le respect des valeurs des uns et des autres, peut faire l'objet de toutes sortes d'échanges. Non seulement entre nous, mais avec des institutions aussi importantes que l'UNESCO comme avec d'autres organismes de recherche français et internationaux. Nous devons continuer à resserrer nos liens autour des questions que nous avons posées aujourd'hui. Les questions de formation et d'éducation sur lesquelles nombre de participants sont revenus à juste titre, sur lesquelles nous avons été interrogés à plusieurs reprises et sur lesquelles nous avons des projets, pourraient être au centre d'une prochaine réunion.